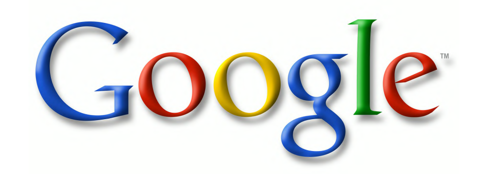
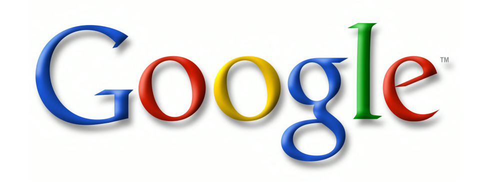


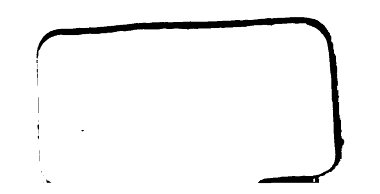

Google





Francis Pierrepont Barnard,
M.A., D.Litt., F.S.A.,
Hon. Fellow of Pembroke College, Oxford.
Sometime Professor of Mediaebal Archaeology
in the University of Liverpool.









HISTOIRE
DU JETON
AU MOYEN AGE

PAR

JULES ROUYER ET EUGÈNE HUCHER

Membres de plusieurs Sociétés archéologiques.

PREMIÈRE PARTIE.



PARIS
CHEZ ROLLIN, RUE VIVIENNE, 12.
LE MANS
CHEZ MONNOYER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.
1858

HISTOIRE

DU JETON

AU MOYEN AGE

TYPOGRAPHIE

MONNOYER, AU MANS

HISTOIRE

DU JETON

AU MOYEN AGE

PAR

JULES ROUYER ET EUGÈNE HUCHER

Membres de plusieurs Sociétés archéologiques.

PREMIÈRE PARTIE.



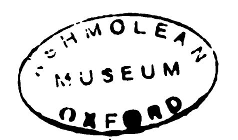
PARIS

CHEZ ROLLIN, RUE VIVIENNE, 12.

LE MANS

CHEZ MONNOYER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1858





AVANT-PROPOS.

Les jetons du moyen âge sont restés jusqu'ici fort peu connus. Dans les écrits où l'on s'est occupé d'eux, ils ont été le plus souvent mêlés à des méreaux d'une tout autre nature, et il en est résulté une confusion d'idées à laquelle il sera de longtemps difficile de remédier entièrement. Nous essaierons de le faire dans ce travail, autant que cela pourra dépendre de nous.

Sans présenter à l'étude les spéculations des monnaies, la majesté des médailles, les jetons offrent leur genre d'instruction. Ils sont en quelque sorte dans la numismatique ce que les anecdotes sont dans l'histoire. Ils rappellent sous une multiplicité infinie de formes, souvent attrayantes, parfois piquantes, le souvenir d'hommes et de choses à propos desquels les monuments métalliques d'un ordre plus sérieux seraient vainement consultés.

L'ardeur, on pourrait dire la passion, avec laquelle les antiquaires, depuis plusieurs années déjà, recherchent les jetons de toutes les séries et de toutes les époques, nous dispense de disserter sur l'intérêt qui s'attache à ces sortes de pièces. Elles se relèvent mieux chaque jour du dédaigneux oubli dans lequel on les a longtemps laissées.

Par une conséquence de cet engouement, l'étude des jetons a pris dans ces derniers temps un développement qu'elle n'avait

jamais eu à un pareil point. Mais ce n'est pas à dire que l'on ne s'en fût jamais occupé, et ce serait se tromper que de considérer, ainsi que l'ont fait quelques auteurs, cette étude et les collections de jetons comme des choses toutes nouvelles.

Dans les Pays-Bas, il n'est pas douteux que l'on n'ait formé de bonne heure des collections de jetons. Meteren, né à Anvers en 1535, décédé en 1612, a décrit, dans son *Histoire des Pays-Bas*, un grand nombre des jetons belges frappés de son temps (1). Bizot faisait paraître à Paris, en 1687, l'*Histoire métallique de la Hollande*, dont une seconde édition a été donnée à Amsterdam en 1688; puis, de 1723 à 1735, Van-Loon (2) et Van-Miéris (3), dans leurs œuvres monumentales ne comprenant pas moins de huit volumes in-folio, réunissaient par ordre chronologique et de manière à former un corps d'histoire les médailles et les jetons relatifs aux dix-sept provinces des Pays-Bas, frappés depuis le XIVe siècle jusqu'à la paix de Bade, en 1716.

En France, où l'on n'a jamais eu, pour les jetons, de travaux comparables à ceux de Van-Miéris et de Van-Loon, il est cependant prouvé qu'il ne manquait pas, au XVIIe siècle, d'amateurs qui les recueillissent. Le projet de Leblanc était d'en publier un recueil, s'il n'en avait pas été détourné par Ducange (4). On conserve en outre au Cabinet des médailles, à Paris, plusieurs volumes in-folio de planches, imparfaitement gravées au trait, au XVIIe siècle, restées à l'état d'épreuves, et reproduisant des

(1) L'*Histoire des Pays-Bas*, d'Emmanuel de Meteren, traduite du flamand en françois. La Haye, 1618, in-f°.

(2) *Beschryving der Nederlandsche historiepenningen*, 4 vol. in-f°. La Haye, 1723 à 1731. — Une traduction en français de l'ouvrage de Van-Loon, sous le titre d'*Histoire métallique des dix-sept provinces des Pays-Bas*, etc., a paru à La Haye, en 5 vol. in-f°, de 1732 à 1737.

(3) *Historie der Nederlandsche vorsten*, etc., 3 vol. in-f°. La Haye, 1733 à 1735.

(4) Préface du *Traité historique des monnoyes de France*. Paris, 1690.

milliers de jetons. Ce recueil indigeste est accompagné d'un texte manuscrit, dû à Félibien des Avaux (1).

Le jésuite Ménestrier s'est occupé des jetons du règne de Louis XIV (2); et le *Mercure Galant*, dès le règne du même prince, publiait chaque année, à titre d'étrennes pour ses lecteurs, une planche de jetons nouveaux frappés pour différents corps de la Capitale, et qui paraissaient aux auteurs de ce journal offrir le plus d'intérêt par leur sujet ou par leurs devises.

L'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome V, 1724, p. 259 et suivantes, contient l'analyse d'un mémoire de Mahudel sur *l'origine et l'usage des jetons*. Cette analyse fait regretter que le mémoire de Mahudel n'ait pas été publié dans son entier.

Duby et Fauris de Saint-Vincent, le premier dans son *Traité des monnaies des Barons* et dans les *Récréations numismatiques*, et le second dans ses planches sans texte qui ont paru en 1770, ont aussi publié plusieurs jetons que nous aurons nous-mêmes à examiner.

Tels sont, avec l'ouvrage anglais de Snelling: *A View of the origin, nature, and use of jettons or counters*, Londres, 1767, les principaux travaux qui ont paru sur les jetons, antérieurement au XIXe siècle.

Pour ce qui concerne les publications françaises, une lacune assez longue se fait remarquer entre les derniers travaux du XVIIIe siècle, sur le sujet qui nous occupe, et les premiers de ce siècle-ci. Mais en 1826 M. Tribou, à Cambrai (3), en 1835

(1) L'existence de ce recueil a été signalée par M. Duchalais dans la *Revue numismatique* de 1847.

(2) *Histoire du roi Louis le Grand* par les médailles, emblèmes, devises, jetons, etc. Paris, 1689.

(3) *Recherches historiques sur les monnaies du Cambrésis, avec les médailles et les jetons dont cette province a été l'objet*. Cambrai, 1826.

M. Hermand, à Saint-Omer (1), et en 1836 MM. Dancoisne et Delanoy, à Douai (2), qui avaient déjà réuni des suites nombreuses de méreaux et de jetons, prouvaient une fois de plus, dans leurs ouvrages, tout le parti que l'on peut tirer de l'étude des jetons appliquée à l'histoire. Des jetons intéressants étaient également publiés, en 1840, par M. Pierquin de Gembloux (3), et en 1842 par M. Desains (4).

On voit par ce qui précède que ce sont les monographies numismatiques publiées en province qui ont rappelé en France l'attention sur les jetons. C'est également de la province que sortaient bientôt de nouveaux projets de publications plus générales à leur sujet. Les premiers essais imprimés ont été tentés par M. de Fontenay dans ses *Fragments d'histoire métallique*, Autun, 1844 et 1845. Ces essais ont été accueillis avec une faveur qui a encouragé M. de Fontenay à doter la numismatique, à quelques années de distance, de ses *Nouvelles Études de jetons* (1850), et enfin du *Manuel de l'amateur de jetons* (1854). Dans l'intervalle, plusieurs articles sur les jetons anciens avaient été publiés par nous-mêmes dans la *Revue numismatique* (5); et il est facile de s'apercevoir, en rapprochant ses *Fragments d'histoire métallique* de ses œuvres postérieures, que l'auteur n'a pas dédaigné d'utiliser les articles dont il s'agit pour rectifier et compléter ses premières productions. Nous sommes persuadés que notre estimable confrère, si riche en

(1) *Recherches sur les monnaies, médailles et jetons dont la ville de Saint-Omer a été l'objet.* Saint-Omer, 1835.

(2) *Recueil des monnaies, médailles et jetons de Douai et de son arrondissement.* Douai, 1836.

(3) *Histoire monétaire et philologique du Berry.* Bourges, 1840.

(4) *Notice sur quelques monnaies, méreaux ou jetons du moyen âge.* Revue Numismatique, année 1842, p. 133 et suiv.

(5) M. Hucher : *Second supplément à l'essai sur les monnaies du Maine.* Rev. Num. de 1848.

M. Rouyer : *Notes pour servir à l'étude des méreaux.* Rev. Num. de 1849.

découvertes qui lui appartiennent, ne pourra nous en vouloir si nous nous trouvons amenés à revendiquer notre propriété dans un moment où nous en avons besoin (1). C'est au même titre que nous devons rappeler ici que toute une planche de l'un de nos articles sur les jetons du moyen âge a été reproduite dans le *Manuel de la numismatique moderne*, avec la plupart des explications que nous avions nous-mêmes données.

Nous avons dû entrer dans ces détails, afin de prémunir les lecteurs des recherches qui vont suivre contre la pensée que nous aurions emprunté à d'autres certaines attributions ou opinions qui, en réalité, nous reviennent par droit d'ancienneté. Nous sommes heureux, au surplus, des emprunts qui nous ont été faits, puisqu'ils ne peuvent être interprétés qu'en faveur de l'intérêt qu'inspire le sujet des articles que chacun de nous a publiés séparément, et qui étaient, pour ainsi dire, autant de jalons d'essai du travail que nous entreprenons aujourd'hui en commun.

De tous les jetons, ceux du moyen âge sont ceux qui ont été le moins étudiés, comme ils sont ceux qui méritent le plus de l'être, au point de vue de l'ancien esprit français, des proverbes nationaux, des vieux usages, de l'origine des règles héraldiques, et de l'état de l'art de la gravure dans des siècles déjà éloignés de nous. Notre travail est le premier ouvrage d'ensemble qui paraît à leur sujet, et nous espérons que la critique, dont mieux que personne nous savons qu'il n'est pas à l'abri, nous tiendra compte de cette circonstance. Le livre de Snelling, le seul dont le plan se rapproche en partie du nôtre, n'a pu nous être d'aucun secours, d'abord parce qu'il est très-succinct, et, en second lieu, parce que en dehors des jetons anglais

(1) Nous le faisons notamment à propos des premières idées du classement des anciens jetons des Reines de France, qui ont été émises par M. Hucher, dès 1848, dans un article déjà cité ci-dessus, six ans avant qu'elles fussent reprises dans le *Manuel* de M. de Fontenay.

ou anglo-français, dont se compose sa première planche, on ne trouve guère dans les planches suivantes que des jetons de caractère banal très-communs, et dont le peu d'intérêt dénote la pénurie des matériaux que l'auteur a eus à sa disposition. Nous avons été plus heureux que lui sous ce rapport, puisque nous sommes parvenus à réunir plus de deux mille jetons du moyen âge, choisis eux-mêmes au milieu de quantités beaucoup plus considérables. Nous avons pu, en outre, étudier les riches séries des jetons conservés au Cabinet des médailles, et nous aider, dans nos recherches, de plusieurs collections particulières d'un haut intérêt, comme on le verra ci-après.

Nous devons, en terminant cet Avant-Propos, adresser nos remercîments à deux savants distingués, dont nous avons déjà eu l'occasion de rappeler les noms, M. Hermand et M. Dancoisne, que leur généreuse amitié pour nous a portés à nous abandonner les importantes collections de jetons du moyen âge qu'ils avaient eux-mêmes formées à une époque où ils étaient à peu près les seuls, dans notre pays, à s'en occuper sérieusement.

REMARQUES GÉNÉRALES

SUR

LES JETONS AU MOYEN AGE.

Les savants diffèrent d'opinion sur l'époque à laquelle les moyens de calculer à l'aide des signes dits *chiffres arabes* ont été découverts ; mais tout le monde sait que l'invention de ces chiffres, quelle que fût la forme qu'on leur donnât, est loin de remonter aux périodes les plus reculées de l'antiquité, et que nos pères, avant cette invention, et même très-longtemps après, calculaient à l'aide de jetons. C'est notamment ce qui avait lieu chez tous les peuples de l'Europe aux XII[e] et XIII[e] siècles, époque où commencent nos recherches.

Il n'entre pas dans notre plan d'exposer comment on pouvait, avec des jetons, accomplir toutes les opérations de l'arithmétique, depuis l'addition jusqu'aux règles les plus complexes. Indépendamment de ce qu'en ont écrit Van-Loon, Snelling et bien d'autres auteurs, il existe encore sur ce sujet des traités fort détaillés de théorie et de pratique auxquels nous renvoyons les personnes qui se sentiraient entraînées par leurs goûts vers les études de cette nature (1). Il nous suffira de faire remarquer qu'on donnait aux jetons dans les opérations arithmétiques, comme on donne aujourd'hui aux chiffres, une *valeur de position :* les jetons représentaient, suivant qu'ils étaient placés

(1) *Arithmetica Joannis Martini Silicei.* Paris, 1514.
Jacob Köbel, *Rechenbuch, auff linien und ziffern*, etc. Francfort, 1549.
L'Arithmétique de Jean Trenchant, avec l'art de calculer aux jetons. Lyon, 1608.

dans une colonne ou dans une autre, des unités, des demi-dizaines, des dizaines, des demi-centaines, et ainsi de suite, en quintuplant ou en décuplant de valeur, à mesure qu'ils s'éloignaient davantage de la colonne des unités. On comprend dès lors qu'il n'était pas nécessaire d'employer un très-grand nombre de jetons pour les calculs les plus usuels, et même pour des opérations compliquées; on voit par beaucoup d'anciens documents qu'un jeu ordinaire de jetons ne se composait que de cent pièces. L'appareil de compte était complété par une tablette rayée dans les deux sens, horizontal et vertical, de manière à former des lignes et des colonnes, et sur laquelle on faisait manœuvrer les jetons. Cette tablette, connue des anciens et des modernes sous le nom d'abaque, ne l'était guère au moyen âge que sous celui de *comptoir*.

Un ancien ouvrage latin, imprimé en 1496, la *Margarita philosophica*, contient une gravure où l'on voit Pythagore calculer avec des jetons, et Boëce avec des chiffres (1). Une gravure analogue occupe en partie le titre du *Rechenbuch* de Jacques Köbel, imprimé à Francfort en 1549 ; on y remarque deux négociants dont l'un chiffre sur un papier, tandis que l'autre opère ses calculs au moyen de jetons posés sur un abaque dont les colonnes et les lignes sont nettement prononcées.

Les chiffres dits arabes ont commencé à devenir d'un emploi vulgaire en Europe dans la seconde moitié du xv[e] siècle (2); mais il s'en faut de beaucoup que les jetons aient été de sitôt dépossédés du rôle qu'ils avaient si longtemps joué dans les comptes. Les chiffres, malgré les avantages qu'ils présentaient sous le rapport de la facilité et de la simplification des opérations, ne parvinrent réellement à faire une

(1) *Magasin Pittoresque*, 1849, p. 189.

(2) Les dates des monnaies de Flandre et de Brabant sont très-souvent exprimées en chiffres arabes à partir de 1474.

concurrence sérieuse aux jetons que vers la fin du XVIe siècle. Et encore se trouva-t-il alors, dans des corps instruits, et à cause justement de la trop grande facilité avec laquelle toutes sortes de gens, plus ou mois bien intentionnés, pourraient désormais se livrer aux spéculations des nombres, des personnes qui considéraient la propagation des chiffres comme n'étant pas sans inconvénient. C'est ainsi qu'un chanoine, censeur des livres à Anvers, auquel un traité d'arithmétique en chiffres était soumis, ne croyait devoir donner son approbation, pour l'impression, qu'en ces termes : « *Regulæ hæ » ac rationes computandi ac summas conficiendi utiles quidem sunt pro mercatoribus, in quorum gratiam imprimi » poterunt, sed caveant sibi ab usurariis ac aliis illicitis » contractibus et cambiis.* » Cette approbation se trouve dans le *Livre d'arithmétique* de Valentin Mennher de Kempten, édité à Anvers en 1590. On pourrait citer d'autres traités d'arithmétique en chiffres, publiés à des dates plus anciennes, ce qui n'empêchait pas d'imprimer encore à Lyon, dix-huit ans plus tard, un traité de calcul au moyen des jetons (1). On s'en étonne peu, au surplus, quand on fait attention à ce qu'écrivait Mahudel en 1724, « *qu'il n'y avait pas un siècle » qu'on employait encore dans la dot d'une fille à marier la » science qu'elle avait dans cette sorte de calcul.* »

Dans une facétie imprimée en 1586, un gabeleur, convaincu d'exaction, se fait, au moment où l'on va le pendre, apporter des *gettons* pour débattre un compte avec le geôlier de sa prison (2). On ne voit pas que la partie récréative du récit porte en rien sur les jetons en eux-mêmes. Mais, du temps de Molière, le calcul aux jetons était déjà quelque chose de suranné, un mode d'opérer qui, s'il ne prêtait pas au ridicule,

(1) Traité d'arithmétique de Jean Trenchant, cité plus haut.

(2) *Contes et discours d'Eutrapel*, par Noël du Fail, chap. 23.

pouvait du moins prêter au comique ; on a souvent cité, à ce sujet, la scène du *Malade imaginaire,* où celui-ci est représenté réglant, avec des jetons, le mémoire de son apothicaire. Cependant, la manière dont Leibnitz, dans ses *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, qu'il écrivait en 1701, parle des jetons à compter (1), donne la preuve évidente que l'usage n'en était pas entièrement abandonné de son temps. Enfin, sur une gravure servant de frontispice à l'édition de 1744 de la *Taxe de la Chancellerie romaine*, on remarque un banquier dans son bureau, avec ses attributs, qui consistent, d'après l'explication de la gravure donnée dans l'avertissement (2), « en sacs pleins d'argent, *en jetons pour calculer*, en livres de compte, etc. » Les jetons fournissent d'ailleurs eux-mêmes des preuves plus modernes encore de leur emploi pour les calculs.

Nous laissons à d'autres le soin de rechercher, s'ils le jugent à propos, quelles ont été au juste les dernières phases de la lutte de la routine contre le progrès, en ce qui concerne les chiffres et les jetons, jusqu'au moment où ceux-ci, définitivement dépourvus de tout rôle sérieux, n'ont plus servi qu'à marquer les points dans les jeux de cartes.

Si c'en est fait du temps des jetons sous le rapport de leur utilité pratique, ils n'en ont pas moins rendu au développement de l'intelligence humaine des services que l'on ne saurait nier, car les Grecs et les Romains, auxquels les sciences exactes doivent plus d'une découverte, ne calculaient qu'avec leur secours. Mais, à vrai dire, et à part le sentiment de vénération auquel ils auraient bien quelque droit, les jetons dont se sont servis Pythagore, Archimède ou Vitruve, n'offriraient

(1) « Comme si en calculant, dit Leibnitz, on ne marquait pas bien la » place du jeton, ou si l'on écrivait si mal les notes qu'on ne pût point dis- » tinguer un 2 d'un 7. »

(2) P. XVII.

aujourd'hui qu'un intérêt fort médiocre, attendu que les jetons des peuples anciens étaient tout simplement de petits disques d'os ou de corne, sans aucune représentation. C'est à la France, ainsi que l'a déjà dit Mahudel, et, suivant toute apparence, au XIIIe siècle, que revient l'innovation des jetons de métal, couverts de types et de légendes comme les monnaies. Le mot *jeton* lui-même est d'origine toute française, nonobstant les formes latines qu'on lui a données au moyen âge, telles que *jactator* et *jacto*. Ce mot venait du verbe *jetter*, *getter*, qui signifiait *compter*. Il est d'ailleurs peu de mots qui aient été orthographiés de tant de manières différentes; nous le retrouvons écrit sur les jetons mêmes : *jetoir*, *jectoir*, *getoir*, *gietoir*, *gettoir*, *gectoir*, *gietouoir*, *gietor*, *gitoer*, *gictoer*, *getoer*, *getouer*. *gectouer*, *gettouer*, *gecteur*, *gecton*, *getton*, *jetton*, et enfin *jeton*, qui est la forme la plus moderne. Les formes *gectz*, *giets*, etc., que l'on voit sur quelques jetons et dans quelques textes, et qui ont parfois été données comme des mots complets, ne nous paraissent être que des abréviations. Les jetons étaient encore connus, au moyen âge, sous la dénomination de *méreaux à compte*, ou *de compte* (1), qui s'explique facilement, puisque le mot *Méreau*, dans son acception générale et primitive, ne signifiait autre chose qu'une *marque mobilisée*, quel qu'en fût l'usage (2).

(1) On trouve sur un jeton du XIVe siècle la légende: IE SVI DE LAITON, MERIAV A QTE, qui avait toujours été lue *mériau à conte*, mais où M. de Fontenay a récemment proposé de lire *mériau acquitté*.

Nous pouvons nous tromper, mais l'innovation ne nous paraît heureuse ni comme lecture ni comme interprétation, et nous pensons même qu'on ne saurait l'admettre sans méconnaître la valeur d'une des abréviations les plus usitées dans les écritures du moyen âge. On ne peut d'ailleurs, sans risquer de s'égarer, séparer la légende dont il s'agit de ses analogues: IE SVI DE LETTON POVR IETER; IE SVI DE LATON POR FER KVM (*pte*); CORONE SVI, MERAV DE LAT (*on*), etc.

(2) Il suffit, pour se convaincre de ce que nous avançons ici sur la signification générale du mot *Méreau*, de rapprocher entre elles les diverses

S'il existe des jetons de métal plus anciens que le règne de saint Louis, ou ils ont jusqu'ici échappé aux recherches, ou leurs types, peu caractéristiques de leur âge, et se ressentant encore de l'enfance de l'invention, n'ont pas, jusqu'à présent, permis de les classer. On n'en connaît même pas que l'on puisse attribuer à l'administration de ce prince lui-même; mais il en existe un qui paraît bien avoir appartenu à l'hôtel de sa mère, la reine Blanche de Castille; puis, à partir de Philippe le Hardi, il n'est pour ainsi dire pas de règne qui ne soit représenté par des jetons. Les rois et les seigneurs en faisaient frapper à des types particuliers pour les comptes de leurs domaines ou de leur maison; et comme tout le monde comptait avec des jetons, dans le commerce et dans les ménages aussi bien que dans les administrations, les classes de la société qui n'avaient pas de jetons spéciaux s'en procuraient à des types banaux. L'usage des jetons de métal passa en Italie avec les princes de la maison d'Anjou-Sicile, et se répandit également de bonne heure en Angleterre, dans les Pays-Bas, et dans une partie de l'Allemagne.

Du XIIIe au XVe siècle, les jetons étaient généralement en laiton ou cuivre jaune, et quelquefois en cuivre rouge; pour les classes les moins aisées, il y en avait en plomb; pour les

citations faites par Ducange, Ménage, Carpentier, Roquefort, verb. *Méreau*, *Merallus*, etc., ainsi que celles faites par M. Hermand, par M. Dancoisne et par les auteurs, dans les travaux rappelés ci-dessus.

A la fin du XVIe siècle et surtout au XVIIe, le mot *Méreau* n'était plus guère employé que dans les églises, et on le définissait alors : un *jeton* de présence, donnant droit à des distributions; de même que l'on avait dit précédemment du jeton que c'était un *méreau* de compte. Ainsi le mot *Méreau*, après avoir d'abord désigné le genre, ne désigna plus, par la suite, que l'espèce, tandis qu'au contraire la signification du mot *Jeton* s'étendait en s'éloignant de son étymologie. On distingua alors des *jetons de présence* et des *jetons de compte*. Cette dernière expression aurait précédemment été un pléonasme.

classes les plus aisées, il y en avait en argent, et l'on a la preuve qu'il en a existé quelques jeux en or.

Les jetons d'argent antérieurs au XVe siècle sont très-rares. Les lois somptuaires du temps, qui empêchaient autant que possible d'employer l'argent à autre chose qu'à la fabrication de la monnaie, peuvent avoir été pour beaucoup dans les causes de cette rareté. On voit cependant que le receveur du comté de Flandre avait des jetons d'argent pour ses comptes dès 1337 (1). Ces jetons n'ont pas encore été retrouvés, que nous sachions. Le plus ancien jeton d'argent d'époque positive, qui nous soit connu en nature, est une pièce d'une beauté et d'un fini remarquables, portant le nom de Clarin le Paumier, maître à la Chambre des comptes, à Paris, du temps de Philippe de Valois, de 1345 à 1346. En 1372, 83 *gettouers* d'argent paraissent dans le compte du testament de la reine Jeanne d'Évreux, veuve de Charles le Bel (2). Au XVe siècle, et surtout depuis l'époque de Charles VII, les jetons d'argent devinrent d'un usage assez fréquent; on les retrouve alors, non-seulement à la cour de France, mais à celles des ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Bretagne, d'Anjou, etc.

Quant aux jetons d'or, on sait que le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, en avait pour son usage particulier dès 1474 (3). On est autorisé à penser, par analogie,

(1) « A Nicolay Guiduche, rechevcur de Flandres, bailliet vjxx getoirs d'argent; coustèrent x sols viij deniers de gros, valent pour xij parisis la pièche : vj l. viij s. » (Compte de la monnaie de Gand de 1334 à 1337; *Revue de la Numismatique belge*, 1851, p. 301.)

(2) « IIIIxx iij gettouers d'argent prisé iiij francs et demy. » (Glossaire de M. de Laborde.)

(3) « Là vient le duc (en la Chambre des finances) bien souvent, et ne se » cloent nuls comptes sans luy ou sans son sceu. — Luy mesmes il sied au » bout du bureau, jecte et calcule comme les autres, et n'y a différence en » eux, en iceluy exercice, sinon que le duc jecte en ject• d'or, et les autres » de ject• d'argent. » (Olivier de la Marche, *Estat du duc de Bourgogne*; » Glossaire de M. de Laborde, p. 329.)

que les Rois de France en avaient au moins dès la même époque. Il n'est pas douteux, dans tous les cas, que Louis XII n'eût les siens, témoin les 60 *gettoirs* ou pièces de plaisir en or, offerts par le maire et les échevins de Tours à ce souverain, à son entrée solennelle dans cette ville en 1498. Ces pièces, d'un fort beau travail, et dont le dessin, dû à Michel Colombe, a été reproduit dans la *Revue numismatique* (1) par M. Dauban, d'après un exemplaire conservé à la Bibliothèque Impériale, ont un relief et des dimensions qui les feraient prendre pour des médailles ; mais le nombre qui en fut donné à Louis XII indique assez l'usage auquel elles étaient destinées, et justifie le nom de *gettoirs*, sous lequel elles sont désignées dans les annales de Tours (2).

Les jetons spéciaux aux gens des comptes du Roi, qui formèrent par la suite la Chambre des comptes de Paris, remontent au moins au règne de Philippe le Bel. Il en est à peu près de même des jetons d'autres corps appelés à manier les deniers publics ou à en contrôler l'emploi, tels que les trésoriers de France et les maîtres généraux des monnaies. A ces jetons doivent être ajoutés, pour représenter plus complétement l'administration du Roi, sa cour et son entourage de famille, ceux de sa Chambre aux deniers et des offices de son hôtel, comme l'écurie, la vénerie, sans même oublier la cuisine ; ceux de la Chambre aux deniers et des offices de l'hôtel de la Reine, de

(1) 1856, p. 130 et 141. « Buste de Louis XII, tourné à gauche, coiffé du » mortier orné d'une enseigne ou médaillon ; au-dessus, une petite cou- » ronne royale dans la légende qui est placée entre deux cercles de grè- » netis, LVDOVIC'. XII. FRANCORV. REX. MEDIOLANI. DVX.

« ℞. Un porc-épic marchant à gauche; au-dessus, la couronne royale ; » au-dessous, trois tours. Dans la légende contenue dans un double cercle » de grènetis, une tour et VICTOR. TRIVMPHATOR. SMPER. AVGVSTVS. » Diamètre, 17 millimètres; poids, 27 grammes.

(2) Voir les Notices de M. Lambron de Lignim et de M. P. de Courcy sur Michel Colombe et ses ouvrages.

l'hôtel des enfants de France. On retrouve, pour ainsi dire, la même organisation jetonnière chez les grands feudataires et chez d'autres seigneurs, plus ou moins compliquée suivant l'importance de leurs possessions, leur train de maison et le développement de leur administration financière. C'est ainsi que les ducs de Bourgogne de la branche des Valois, comtes de Flandre et ducs de Brabant, ont eu des jetons pour chacune de leurs Chambres des comptes de Dijon, de Lille, de Bruxelles, pour les gens de leurs monnaies, pour leur bureau des finances, etc. On connaît aussi des jetons spéciaux de la Chambre des comptes des ducs de Bretagne, de celle des ducs de Bourbon, du Contrôle de Navarre, de la Chambre aux deniers des ducs d'Orléans. Mais le plus grand nombre des jetons seigneuriaux, surtout quand il s'agissait de moins grands domainiers, indiquaient seulement, par leurs emblèmes ou par leurs légendes, pour le service de quel prince ou de quelle famille ils avaient été faits, sans désignation d'office particulier ; tels sont les jetons sur lesquels on retrouve les légendes suivantes : *Monseigneur Robert d'Artois ; Pour la contoisse d'Èvre(u)s; Getoirs de madame la duchiesse d'Orliens; Les gecteurs de Bourbonnois; Ce sont les getoirs le conte de Sain Pol; Getoirs des contes, fait pour le sire de Craon;* etc. Il est à noter que ces légendes sont au nombre des plus explicites ; bien souvent il en est de purement religieuses ou sentencieuses, qui n'aident en rien à l'attribution des jetons, comme, par exemple, sur les nos 86, 94, 98 et 116 de nos planches, appartenant aux maisons d'Èvreux, de Bourgogne et d'Anjou, où les armoiries sont les seuls moyens de classification.

On serait en droit de s'étonner que les villes, dont l'administration au moyen âge avait une individualité si prononcée, n'eussent pas eu leurs jetons propres ; aussi cette lacune n'existe-t-elle pas. La ville d'Alost, dans la Flandre germa-

nique, avait ses jetons dès 1402 (1); le nom de Jean de Saulx, qui était mayeur de Dijon en 1431, apparaît sur un jeton, autour des armoiries de cette ville; nous publions d'autres jetons du même siècle, appartenant aux municipalités de Paris, de Rouen, et peut-être d'Angers.

L'usage, si commun chez les particuliers, aux XVI[e] et XVII[e] siècles, de faire frapper, à raison des charges ou des offices dont ils étaient investis, des jetons à leurs noms ou à leurs armoiries, bien que moins répandu dans les siècles antérieurs, n'y est cependant pas sans exemples. Nous pouvons citer notamment les jetons de deux maîtres de la Chambre aux deniers du roi Philippe de Valois, Pierre de Berne et Jean le Coq; celui de Clarin le Paumier, dont il a déjà été question; les jetons de Pierre de Mate ou de Mantes, premier queux du roi Jean le Bon; de Jacques Juvenel des Ursins, premier président à la Chambre des comptes; de Simon Charles, président, et de Raoul de Refuge, maître à la même chambre, tous trois sous Charles VII; de Charles de Gaucourt, lieutenant pour le Roi à Paris sous Louis XI, et de quelques autres.

Dans une infinité de comptes, royaux, seigneuriaux, de villes et d'établissements religieux, il est fait mention des dépenses occasionnées par l'achat des jetons qui ont servi aux compteurs, à leurs clercs ou aux clercs de différents offices, dans

(1) M. Pinchart, dans la *Revue numismatique* belge (1852, p. 205), cite un extrait d'un compte en flamand, de la ville d'Alost pour l'année 1402, où l'on voit figurer une dépense de 9 sols 6 deniers pour l'achat de 72 jetons. « Ce jeton, de cuivre probablement, ajoute M. Pinchart, n'est pas encore connu, que nous sachions, des numismates. » — Les auteurs possèdent un jeton en cuivre jaune, de la ville d'Alost, qui paraît bien de cette époque. D'un côté est un écusson à l'aigle partie, figurant les armes de l'Empire, et au revers un écusson où les armes de la ville d'Alost sont représentées par une épée en pal, accostée à dextre d'une aigle partie et à senestre d'un lion rampant. Cette pièce, d'une belle conservation pour les types, est malheureusement oxydée sur les bords, ce qui ne permet pas de reconnaître la légende, dont il ne reste que peu de traces.

le courant des années auxquelles les comptes se rapportent. Dans les comptes de la Chambre aux deniers du Roi, qui ordinairement étaient rendus deux fois par an, une dépense nouvelle de jetons pour les cinq offices paraissait à chaque semestre (1); mais ce n'était pas une règle uniforme pour toutes les administrations royales; le renouvellement des jetons n'y avait généralement lieu qu'une fois par an, et l'on jugera que c'était bien assez, si ce n'était trop, pour des choses aussi inusables. Il en était de même dans les administrations des ducs de Bourgogne. La dépense était assez faible lorsqu'il ne n'agissait que de jetons de laiton, comme pour les agents subalternes; mais elle augmentait sensiblement pour les jetons d'argent qui étaient distribués, au XVe et même quelquefois au XIVe siècle, aux officiers compteurs d'un rang supérieur (2). Cette distri-

(1) V. plus bas, aux descriptions.

(2) Il n'est pas sans intérêt de rassembler ici, à ce sujet, divers extraits de comptes des hôtels des monnaies des Pays-Bas, sous la domination des ducs de Bourgogne, extraits épars dans les notices de M. Pinchart sur les graveurs belges. (*Revue numismatique* de Bruxelles, 1851 et 1852.)

Compte de 1413: « A Jehan Gobelet, maistre particulier de la monnaie » de Gand, pour ij^c^ iiij^xx^ xix jettoirs d'argent par lui délivrés en la Chambre » des comptes à Lille, pour jetter et besogner illec pour les affaires de » Monseigneur, pesans ensemble iiij marcs vj onces et xij esterlins, qui » valent iij l. xij s. v d. gros. »

Compte de 1430: « Payé à Testart du Biés, tailleur des fers de la mon- » noye, à Gand, pour avoir taillé ij pilles et iiij tourseaux, aux armes de » Monseigneur et de Madame, pour faire des jectoirs pour la Chambre des » comptes à Brouxelles: xx s. gros. » — Les armes de *Monseigneur* et de *Madame* étaient celles du duc de Bourgogne Philippe le Bon, et de sa femme Isabelle de Portugal.

Compte de 1431 : « A Thierry de Stavre, maistre de la monnoye (de Lou- » vain) pour iij^c^ jectoirs d'argent delivrez en la Chambre des comptes à » Brouxelles, pesans ensemble iiij mars v onces xij esterlins d'argent à » xj d. ob. d'aloy, au prix de xxvij s. le marc.

» A luy pour iij^c^ jectoirs de ceuvre et pour la façon d'iceulx et lesdiz jec- » toirs d'argent, x s. gr. »

Compte de 1434-35: « Aux maistres de la monnoye (de Louvain) pour » iiij^c^ jectoirs d'argent, pesans ensemble vj mars ij onces, pour les maistres

bution, qui n'était d'abord qu'une marque accidentelle de la munificence des souverains et des seigneurs, se reproduisit si

» et clercs des comptes à Brouxelles et autres qu'il appartient, à xxiiij s. gr.
» le marc.

» A eulx pour xij^c jectoirs de cuyvre pour les dessusdis, pour estoffe et
» façon, xvj s. gr.

» A eulz qu'ilz ont payé au tailleur qui a taillé les coings et fers desdiz
» jectoirs, xx s. gr. »

Il résulte d'autres extraits de comptes en langue flamande que la Chambre des comptes de Brabant a fait faire des jetons à la monnaie de Louvain en 1451, 1452 et 1454. « Il fut frappé, dit M. Pinchart, du premier 500 exemplaires de cuivre à 19 sous le cent; du second, 2,900 exemplaires de cuivre et 500 d'argent fin, pesant 9 marcs 5 1/2 onces, à 25 sous de gros de Flandre le marc et à 14 sous le cent pour la façon; et du troisième, 530 exemplaires d'argent fin, qui pesaient 9 marcs 3 onces 7 esterlins, à 20 sous le cent de façon. Jean Van Velpe (tailleur des coins de la monnaie) reçut, pour la gravure des matrices de fer des jetons de 1451 et 1452, une somme de 20 sous de gros de Flandre, et deux couronnes, de 6 sous de gros de Brabant la pièce, pour celle du jeton de 1454. »

Compte de 1456-57. Il y est parlé, dit M. Pinchart, « de 12 marcs de jetons d'argent fabriqués à Bruges pour les maîtres auditeurs et les clercs de la Chambre des comptes de Flandre. »

Compte de 1459-61. « A George le Cabotre, maistre particulier de la
» monnoie d'or et d'argent faite et forgée en la ville de Gand, pour ung
» cent de jettoirs d'argent pesant j marc iiij onces iiij est., qu'il a delivrez
» pour maistre Alard de la Porte, conseiller de Monseigneur et maistre
» des comptes, la somme de xxv l. »

Compte de 1467. « A Henri de Merende, garde de la monnoye de Bra-
» bant, qu'il a payé par les mains des maistres, pour la matière et fachon
» de xxiiij^c jettoirs de letton qui lui estoyent ordonnez faire faire pour
» Messieurs des comptes à Bruxelles, etc.

» Audit Henry pour XIX esterlins d'argent qu'il a payé pour franité des
» xij mars de gettoirs d'argent a lui ordonnez faire faire, etc.

» A luy qu'il a payé pour cuins et fers taillez et delivrez pour la façon
» desdicts gettoirs d'argent et de letton, xx s. groz. »

Compte de 1469. « Au maistre particulier George de Cabottre qu'il a payé
» a Josse de Merende, fils de Henry, la somme de xxx s. pour son voyage
» de iij jours qu'il a vacquié à l'ordonnance de ceulx des comptes pour
» illec avoir apporté les jettoirs d'argent darnièrement forgiez au doubel W,
» avec aussi certain compte touchant tous les jettoirs d'argent, etc.

bien, qu'elle devint en quelque sorte un droit pour les gratifiés, qui recevaient des bourses de jetons pour leurs étrennes au

» A lui qu'il a payé à Henry de Merende, pour avoir fait faire pour ceulx
» des comptes xxvjᶜ jettoirs de letton et xxiiijᶜ jettoirs de cuivre, etc.
» A lui qu'il a payé à Jehan Van Orshagen, tailleur, pour la façon de troiz
» paires de cuings à forgier tous lesdits jettoirs, pour chascune paire,
» comme il est accoustumé en cas semblable, j lyon, font iij lyons. »

Compte de 1470 : « A Jacotin du Biez (tailleur des coins de la monnaie
» de Flandres), pour le coing des jectoirs de messeigneurs des comptes
» (de Lille) xiiij s. gr. »

Compte de 1471. « Au maistre particulier (de la monnaie de Louvain)
» George de Cabottre, pour, à l'ordonnance de messeigneurs des comptes
» à Bruxelles, et en vertu de leurs lettres closes à lui sur ce envoïées.....,
» avoir fait forgier xij marcs de jettons d'argent fin.
» A lui, pour avoir fait forgier iijᵐ vᶜ jettoirs de leton, le cent au pris
» de xvj d. gros, sans y comprendre aucune faiçon, veu que les ouvriers
» n'en vouldrent rien avoir, mais en présentent leur labeur à mesdicts sei-
» gneurs, valent à ce pris xlvj s. viij d. groz.
» A Jehan Van Velpe, tailleur de cuings, pour avoir taillé trois paires
» de cuings pour forgier lesdits jettoirs d'argent et de letton, payé par
» appointement sur ce fait avec lui par messeigneurs des comptes, pour
» chascune paire xl patars; ensemble xx s. groz. »

Compte de 1469-71. Il y est fait mention, une fois de 11 marcs 4 onces, et une autre fois de 12 onces 9 esterlins d'argent, réduits en jetons pour la chambre des comptes de Lille. — Compte de 1471-72, 11 marcs 4 onces d'argent employés au même usage.

Compte de 1472-74 : « A Jacques du Biez, tailleur (des coins de la mon-
» naie de Flandre), pour avoir taillé les coingz des jettoirs de cuivre,
» iiij livres. »

Aux extraits qui précèdent et qui concernent les jetons des ducs de Bourgogne pour leurs Chambres des comptes établies dans les Pays-Bas, nous devons en ajouter un, publié par M. de Fontenay (*Manuel*, p. 334), et qui concerne les jetons de la Chambre des comptes établie dans leurs possessions bourguignonnes, le voici :

Compte d'Humbert Viard, maître de la monnaie de Dijon, de 1436 à 1438 : « A Messieurs des comptes de Dijon, la somme de soixante-deux livres dix sols tournois pour cinq cents gectoirs d'argent fin de soixante-quatre au marc, qui poisent sept marcs six onces et demie, au prix de huit francs le marc, valent ladite somme lxij liv. x. s. tournois.

» A Thevenin Boursier, pour la façon desdits gectoirs et pour ouvraige et monnoyaige d'iceulz, lxxviij s. ix d. t. »

renouvellement de chaque année (1), et qui finirent par en comprendre le revenu dans les émoluments de leurs offices. Le plus souvent la dépense était directement à la charge du fisc ; mais elle était aussi parfois à la charge de certains fermiers, comme cela avait lieu dans les Pays-Bas bourguignons pour les droits de jetons que les deux généraux maîtres des monnaies levaient sur les maîtres particuliers des différents hôtels. On remarque à ce sujet, dans les instructions pour le maître particulier de la monnaie de Flandre, remontant aux années 1504 et 1508, la clause suivante : « Sera tenu ledit » maistre payer à sa charge les généraux maistres, et à chascun

(1) L'origine des jetons d'étrennes remonte évidemment au moyen âge, mais les dépenses qu'ils occasionnaient alors étaient loin d'être comparables à ce qu'elles furent par la suite et notamment à partir du XVII[e] siècle, époque où les jetons d'or des rois de France étaient déjà renouvelés chaque année. Sully, en sa qualité de surintendant des finances, ne manquait pas, à chaque nouvel an, de présenter les jetons d'or en étrennes à son *maître*; il fut même admis, un certain an, à les lui offrir, ainsi qu'à la Reine, pendant que Leurs Majestés étaient encore au lit. (Mémoires de Sully, *passim*; Critiques d'Arnault, t. I, p. 146.)

On pourra se former une idée plus complète des prodigalités auxquelles ont donné lieu les jetons d'étrennes par les remarques qui suivent.

Le *Mercure Galant*, de janvier 1680, contient ces lignes :

« En vous parlant des choses qu'on peut appeler du premier jour de » l'année, puisqu'elles sont faites pour être distribuées ce jour-là, je ne » dois pas oublier de vous apprendre que ce même jour, Messieurs de ville » (les échevins de la ville de Paris), ayant M. le prévôt des marchands à » leur tête, se rendirent à Saint-Germain, et eurent l'honneur de saluer le » Roi, la Reine, Monseigneur, Monsieur et Madame. Ils allèrent ensuite » chez tous les princes du sang, et s'acquittèrent de même envers M. le comte » de Vermandois, M[lle] de Blois, aujourd'hui M[me] la princesse de Conti; M. le » duc du Maine, M. le comte de Vexin, M[lle] de Nantes et M[lle] de Tours. » Ils ne font qu'un compliment au Roi, sans lui faire de présents; mais ils » donnent à tous les princes une bourse de cent jettons d'or, et aux prin- » cesses des oranges, des liqueurs et des confitures. »

Les nombreux passages du *Mercure Galant*, dans lesquels il est question de jetons, et que M. d'Affry se propose de faire connaître d'une manière complète dans son intéressant travail sur les jetons relatifs à l'histoire de

» d'eux un marc de gettoirs de fin argent par an, et autres » choses que les maistres particuliers sont accoustumez par » cy-devant fournir (1). » La même clause est exprimée dans des instructions pour le maître particulier de la monnaie de Namur en 1526, et dans un grand nombre de titres postérieurs.

On verra, par l'examen des jetons mêmes, que l'usage de les offrir en cadeaux n'existait pas seulement dans les administrations et dans les cours, mais qu'il s'était répandu dans tous les rangs de la société.

Les types que l'on trouve le plus ordinairement sur les jetons du moyen âge sont : la croix, qui s'y produit ornemen-

Paris, y trouveront mieux leur place qu'ici ; nous devons cependant indiquer encore, d'après ce journal, nº de janvier 1683, le nombre de jetons en métaux précieux distribués en étrennes, non-seulement pour le compte du trésor royal proprement dit, mais encore pour le compte de la maison de la Reine, des revenus casuels, de l'amirauté, des galères et des bâtiments du Roi. Ce nombre fut, en ladite année :

Pour le trésor royal, de....	800 jetons d'or et de	26,000 jetons d'argent;
Pour la maison de la Reine, de.................		6,100
Pour les revenus casuels, de.	100...............	3,500
Pour l'amirauté, de..........................		4,500
Pour les galères, de..........................		2,800
Pour les bâtiments, de.......................		1,600
Totaux..........	900 jetons d'or....	44,500 jetons d'argent.

En 1726, la dépense des jetons du premier jour de l'an de la maison du Roi (Chambre aux deniers, menus plaisirs, argenterie, écurie, vénerie, bâtiments, etc.), montait à *soixante-quinze mille livres*. (Mémoires du duc de Richelieu, t. IV.)

Les jetons alors n'avaient plus qu'une utilité très-secondaire pour les comptes ; mais il y avait déjà plus de deux siècles qu'ils étaient devenus de petites médailles d'une exécution soignée, confiée aux meilleurs graveurs. Ils satisfaisaient, par leurs devises, la vanité des uns, la curiosité des autres, et, par leur valeur matérielle, l'avidité de tous ceux qui pouvaient avoir une part dans leur distribution.

(1) Manuscrits Colbert; collection de 182, à la Bibliothèque Impériale.

tée de mille manières ; les armoiries et autres symboles héraldiques ; des emblèmes d'offices ; des types de monnaies, telles que le gros tournois, l'agnel, la masse, le royal, la couronne, les grands blancs et les blancs ; des têtes humaines ; des hommes sauvages, dont la représentation était si fréquente chez nos pères ; des animaux de toute sorte, réels ou fantastiques ; le monogramme du Christ et celui de la Vierge. Dans les dernières années du XVe siècle apparaissent quelques portraits ; les premiers sont ceux de l'archiduc Maximilien d'Autriche, depuis empereur, et de son fils Philippe le Beau. Les têtes des Rois ou des Reines que l'on trouve sur des jetons d'une époque plus ancienne peuvent moins passer pour leurs portraits que pour des hommages rendus à leur dignité.

Des légendes des anciens jetons, les unes, comme nous l'avons vu, rappellent les seigneurs, les provinces, les villes, les offices ou les officiers pour lesquels ou à l'occasion desquels les jetons ont été faits. Les autres peuvent être classées en diverses catégories, dont nous allons passer rapidement en revue les principales.

1° ALLUSIONS A L'EMPLOI DES JETONS POUR LES COMPTES. = *Comptés loiaument. — Contés seurement. —*

> *Au geter saurai*
> *Se le conte est vrai.*
>
> *Gettés, entendés au compte,*
> *Et guardés-vous de mescompte.*
>
> *Pour bien geter et degister,*
> *Fault bien entendre et pou parler.*

— *Getés, contés, somés bein. — Icy comptés et gectés bien, car la fin fera vostre compte. — Gardés de failir pour Deix ! — Je sui de laiton mériau à conte. — Pour le vrai savoir.* — Etc.

Les légendes se rapportant à l'usage des jetons sont des plus communes. On sait, au surplus, qu'il était assez dans les goûts du moyen âge d'indiquer sur les objets leur destination au moyen de devises plus ou moins recherchées. Sur des mouchettes du xv[e] siècle, de la collection de M. Albert Legrand, à Saint-Omer, on voit cette légende :

Jè sers de garder
Les dois d'escauder.

En cuer l'arai se lit sur une agrafe de toilette du même siècle et de la même collection. — Un ancien démêloir en buis, exposé dans les galeries du Musée du Louvre, porte l'inscription : *Pour vous servir*, que l'on retrouve également sur des jetons.

2° ALLUSIONS A L'USAGE D'OFFRIR LES JETONS EN CADEAUX. =

Par amours sui dounés,
Bien doi estre gardés.

Le grase de sen don estaint,
Ki son don donne et puis le plaint.

— *Je ne seré hui dounés*, *mès demain.* — *Merci de mi mercier.* — *Sans mal penser.* — *Sans nul mal penser.* — Etc.

Les industriels qui déclarent par leur enseigne, à demeure, vendre aujourd'hui pour donner demain, ne font pas, comme on le voit, une plaisanterie bien neuve, car le jeton où l'on retrouve son équivalent *Je ne seré hui dounés*, *mès demain*, date du règne de Philippe le Bel (*pl.*, fig. 50). La même pièce nous fait voir que l'usage d'offrir des jetons en cadeaux était déjà répandu à cette époque.

La légende *Par amours sui douné* est beaucoup plus souvent seule sur les jetons qu'accompagnée de son complément *Bien dois estre gardé.* On la retrouve, ajoutée dans le xv[e] siècle, sur le pied d'un calice que la tradition dit avoir

été donné par saint Louis au bienheureux Thomas-Hélie, de Biville (1), ce qui prouve suffisamment que cette légende n'a, dans le sens général, d'autre signification que *don d'amitié;* mais chacun lui donnait en particulier le sens privé qui allait à ses goûts ou à sa position, et la galanterie y a eu sa part. C'est ainsi que, sur une pièce qui porte la légende entière, le type principal est un M majuscule gothique qui ne peut être que le rébus du mot *Aime*, rébus dont la présence a déjà été signalée sur un autre jeton (2), et que quelques seigneurs ont également employé dans leurs devises.

La légende *Merci de mi mercier* respire un caractère de courtoisie sentimentale digne des cours d'amour, et la devise *Sans mal penser* convient plus particulièrement aux individus qui n'étaient pas bien certains de l'accueil qui serait fait à leurs dons, ou qui ne voulaient pas que l'on pût se méprendre sur leurs intentions. La locution *Sans mal penser* est fréquente dans les vieux récits où le cœur joue un rôle (3).

3° PLAISANTERIES SUR LA RESSEMBLANCE DES JETONS AVEC LES MONNAIES. =

Jetoirs de laton,
Faus sui comme limon.

— *Je ne suis pas vrai agneil d'or.* — *Je ne sui pas de fin or.* — *Je ne sui pas d'argent.* — *Corone suis d'or varmel.* — *Corone sui merau de laton.* — *Je suis faus et* (*de*) *mauvès* (*e*) *na* (*ture*).

La première légende, *jetoirs de laton*, etc., est sur une imi-

(1) *Bulletin monumental* de M. de Caumont, 12e vol., 1846, p. 44. L'inscription sur le pied du calice, où elle est répétée six fois, est littéralement : *Sui donné par amour.*

(2) *Manuel* de M. de Fontenay, p. 103.

(3) *Baliverneries* de Noël du Fail, 1548, chap. 1er.

tation du sou d'or de saint Louis ; les trois suivantes sur des imitations des agnels d'or de saint Louis et de ses successeurs ; la cinquième et la sixième sur des imitations des couronnes d'or de Philippe de Valois et de Jean le Bon, et la septième sur un jeton au type de la tête royale couronnée, assez semblable aux gros des rois d'Angleterre.

Nous avons déjà donné (1) l'explication, que l'on a répétée depuis, de l'origine du proverbe *Faux comme jeton* par la ressemblance des jetons avec les monnaies, et le plus souvent avec les monnaies d'or, dont ils n'avaient pas seulement la partie la plus saillante du type, mais encore presque la couleur ; le son même aurait pu compléter l'illusion :

..... « La bourse pleine de gettoers,
» Pour dire qu'ils ont de l'argent » (2).

On peut remarquer dans une des légendes rappelées ci-dessus l'expression *d'or varmel*, pour dire de l'or faux (*Cf.* Glossaire de M. de Laborde, p. 485, citation de 1460). Le jeton qui porte cette légende n'est pas même en *vermeil*, comme on l'entendrait aujourd'hui, c'est-à-dire en argent doré ; il est tout simplement en laiton.

4° SOUHAITS. = *Bien ait qui me porte.* — *Bien ait qui me tient.* — *Bien ait qui m'a nobris* (nombré). — *Beneoit soit qui me donna.* — *Beneoit soit qui me tenra* (tiendra).

Le premier de ces souhaits n'existe pas seulement sur les jetons ; il est reproduit sur une bague en argent du XIV[e] ou du XV[e] siècle, retrouvée dans la Seine, et que nous avons vue chez M. Arthur Forgeais, peintre à Paris, à qui elle a appartenu. Des souhaits analogues sont exprimés sur divers ustensiles du moyen âge, et notamment sur un chandelier en étain de la col-

(1) *Revue num.* de 1849, p. 459 et 460.

(2) Coquillart, *Monologue des perruques* (cité par Carpentier).

lection de M. Albert Legrand ; on lit autour du pied : *Dix gart tous chiaux qui séent à ceste table.*

5° PROVERBES ET SENTENCES MORALES. = *Qui trop en soi cuidiensche, deceus en est à la fie.* — *Barat, tu seras baratė* (trompeur, tu seras trompé). — *La fin couronne.* — *Le temps se passe.* —

On ne doit mie trop doloir
Ce de coi on fait sen voloir.

Oi, voi, tés,
Se tu veus vivre an pés.

— *O dives, fac bene don vivis.* — *Dives avarus nulius est casus.* — *Honores mutant mores.* — Etc.

Le dernier proverbe cité a été francisé ; on dit : *Les honneurs changent les mœurs*. Il faut reconnaître qu'il n'a pas gagné à changer de langue. Quoi qu'il en soit, on le retrouve sous sa forme française dans le *Dictionnaire des proverbes*, imprimé à Paris en 1758.

A part les invocations pieuses, les légendes latines sont très-rares sur les jetons du moyen âge. Nous ne nous appesantirons pas sur le défaut de correction de la plupart de ces légendes; nous les reproduisons telles qu'elles sont sur les monuments originaux.

6° PENSÉES RELIGIEUSES, INVOCATIONS. = *Amés Dieu et lo* (*és le*). — *Dieu nous doint pais.* — *Ihs, son gré soit fait ci.* — *Loenge à Dieu avant tout euvre.* — *Pater noster qui es in celis.* — *Ave Maria gracia plena.* — *Virgo mater, ecclesie eterne porta.* — *Ave maris Stella.* — *Domine, Dominus noster.* — *Juste Deus judex.* — Etc.

Les invocations et idées pieuses entrent pour près de moitié dans la totalité des légendes des jetons du moyen âge que nous avons eu l'occasion d'examiner. Nous n'en citons ici que quelques-unes ; les autres trouveront leur place dans la suite de

cet ouvrage ; nous nous bornerons pour le moment à constater que ce n'est pas sur les plus anciens jetons que paraissent les invocations pieuses, et que l'on ne commence guère à les y rencontrer que vers le milieu du XIVe siècle.

7° Légendes se rapportant au type. = *Arms à Rei noble et poi(ssant)*, (autour de l'écu du roi de Navarre Charles le Noble). —

En ceste crois est le seigne
De la chambre aus deneirs la Roinne,

(Autour d'une croix évidée ayant une clef en cœur). — *C'est la malle beste* (autour d'un ours). — *Le noble et fier pois (son)* (autour d'un dauphin). — *Sarazin sui vraie* (autour d'une tête de maure). — *Croix de par Deix sui nommé* (autour d'une croix). — Etc.

Ces légendes, pour la plupart, demandent peu d'explications.

8° Cris de guerre et devises politiques. = *Monjoie Saint-Denis.* — *Vive le Roi.* — *Vive le Roi et ses amis.* — *Vive le Roi et le Dofin.* — *Vive le Roi, vive Bourgongne.* — *Monjoie sans blame, vive Bourgogne.* — *Vive le gentil duc de Bourgogne.* — Etc.

Les jetons qui portent ces devises se rapportent à l'époque de Charles VI, de Charles VII et de Louis XI. Elles reflètent l'histoire du temps résumée dans les divisions et les réconciliations, de plus ou moins longue durée, entre les rois de France et les ducs de Bourgogne.

9° Devises personnelles. = *Aultre n'arai.* — *Je l'ai emprins.* — *Se bien avient.* — *Jamais plus.* — *Toudis en bien.*

Les quatre premières devises sont tirées des jetons des ducs de Bourgogne ; la cinquième est sur un jeton de Marie d'Anjou, femme de Charles VII.

10° Devises joyeuses ou plaisantes. = *Vive amant, vive amours.* — *Amours à vous jou sui.* — *Vive les lés, joie aux*

amans. — *Vive blan pain.* — *Toudis douse tarte mouse.* — *Mémore de boire.* — *Joie sans fin.* — Etc.

11° Allusion a l'emploi des jetons dans les jeux.

Se cé(a)ns esbatre vous volés
Doc(e)ment vous i maintenés.

Il est assez probable que l'on s'est longtemps servi dans les jeux, pour marquer les points, des jetons de compte ordinaires, et que ce n'est qu'à la longue qu'il en a été fait de spéciaux. Celui dont nous avons donné les légendes est de la fin du XVe siècle; on en connaît du siècle suivant, avec la légende *Brevis ludus jurgia negat*, qui ne peuvent guère non plus laisser de doute sur leur objet.

Nous ne pouvons reproduire ici toutes les légendes des jetons du moyen âge, mais nous pensons que les exemples que nous avons choisis suffiront pour donner une idée d'ensemble sur le genre d'esprit que l'on y remarque.

On a dit qu'« en France, quand le monnoyage fut enlevé aux » possesseurs de fiefs, quand l'ordonnance de 1315 les força » de fermer leurs ateliers monétaires ou de les vendre au Roi, » on se dédommagea d'une telle perte en faisant des jetons » sur lesquels on consignait ses titres et ses dignités (1). » Nos études ne nous ont rien démontré de semblable, et nous n'avons pu saisir aucun lien de corrélation entre la centralisation monétaire et le développement donné aux jetons. Les jetons frappés au coin particulier des seigneurs ou de leurs officiers étaient un signe de luxe, de vanité si l'on veut, mais non pas d'autorité. On ne voit pas que ce soient les petits seigneurs qui aient commencé à avoir des jetons à leurs noms ou à leurs armes; c'est tout le contraire. Les petits seigneurs ne firent en cela qu'imiter les grands; et, parmi ces derniers, ceux dont on a le plus de jetons sont justement ceux qui avaient

(1) M. Duchalais, *Revue num.* de 1847.

conservé le droit de monnaie, comme les ducs de Bourgogne et les ducs de Bretagne.

On a jusqu'ici peu de renseignements sur la fabrication des jetons au moyen âge. En France, pour les officiers du Roi et de la Reine, les jetons étaient quelquefois, sinon toujours, frappés dans les hôtels de monnaie, comme cela eut lieu à Lyon, en 1456, pour les jetons de la maison de Marie d'Anjou, femme de Charles VII (1). Constans (2) cite des titres desquels il résulte que la juridiction des généraux maîtres des monnaies s'étendait déjà en 1519, et sans doute depuis longtemps, sur la fabrication des jetons auxquels avaient droit les officiers du Roi. Dans les états des ducs de Bourgogne, les jetons de leurs officiers étaient généralement frappés dans les hôtels de monnaie de ces princes. Cela ne résulte pas seulement des titres déjà cités ci-dessus, mais encore de l'examen des jetons mêmes, sur lesquels on retrouve les marques monétaires de presque tous les ateliers de ces ducs. Quant aux jetons banaux, la frappe en appartenait, suivant toute apparence, aux orfèvres et aux corps de métiers qui avaient le plus spécialement dans leurs attributions le travail de la quincaillerie de cuivre. On peut citer, parmi les villes où cette industrie a plus particulièrement été exercée, d'abord Saint-Omer, dont les jetons étaient loin, sans doute, d'être toujours signés du nom de la ville, mais dont le nom se voit cependant sur plusieurs jetons du

(1) Comptes des dépenses de la reine Marie d'Anjou, 1456 :

« A L[illegible]uré pour troys cents autres gectouers faiz et monnoyés à Lyon-» sur-l[illegible]osne, aux armes de ladite dame (la Reine), et à la clef, 35 s. t.

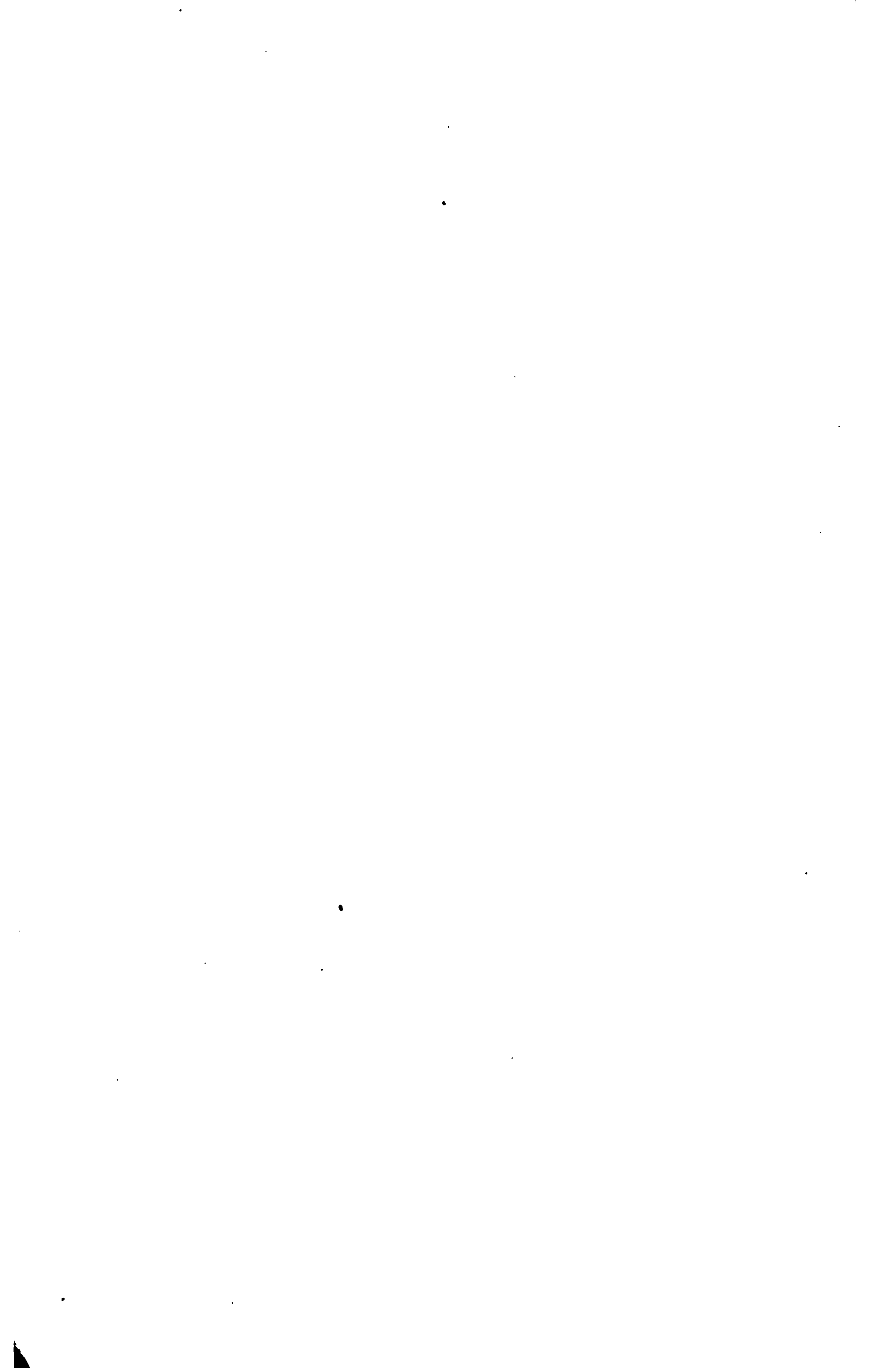
» Au mesme pour une pile et deux trouseaulz de mesmes, qui ont été » gravés par le tailleur de la monnoye de Lyon; c'est assavoir, la pile aux » armes de ladite dame, et lesdicts trouseaulz à la clef dedans un cercle » dentelé de triffolets, pour monnoyer lesdits gectouers, 40 s. t. » — (*Moniteur* du 5 octobre 1854, article de M. Vallet de Viriville sur les documents inédits retrouvés dans les magasins de l'Artillerie.)

(2) *Traité de la Cour des monnoies*, p. 237.

XIVe siècle, accouplé à des types banaux ou à des armoiries qui ne rappellent en rien les emblèmes de la ville, ce qui ne permet guère de les considérer comme des jetons communaux ; puis Tournay, dont les produits avaient au XVe siècle un grand développement ; enfin Nuremberg, dont les jetons ne paraissent pas remonter au delà de la fin du XVe siècle, mais où la fabrication prit une extension, pour ainsi dire, incroyable. Ces pièces, dont la plupart sont des imitations, faites sans intelligence et sans art, de jetons existants, offrent les assemblages les plus bizarres de types qui n'ont aucun rapport entre eux, et qui se contrarient souvent les uns les autres. On ne peut y voir que le caprice désordonné d'artisans ignorants, qui mettaient sur les jetons des types parce que c'était l'habitude, et qui, pour légendes, plaçaient des lettres les unes à la suite des autres, au hasard, quelquefois répétées dans un ordre symétrique, mais sans s'inquiéter si ces réunions de lettres formaient des mots ou un sens quelconque en aucune langue, pas même dans la leur. Des légendes allemandes auraient, du reste, assez peu servi, attendu qu'ils ne fabriquaient pas leurs jetons pour être vendus en Allemagne seulement, mais bien pour être disséminés par toute l'Europe, où il n'est pas de pays dans lesquels on ne les rencontre encore aujourd'hui en grand nombre. Sur les jetons de Nuremberg qui succédèrent à la période gothique, si le travail n'en est pas toujours irréprochable, du moins le sens commun y est moins offensé. Mais pour ceux de la période gothique, c'est en vain que l'on chercherait à en tirer le moindre parti pour l'étude des usages anciens, si ce n'est à ce point de vue qu'il était parfaitement inutile de savoir lire pour compter avec des jetons, et que, pour la classe illettrée, si nombreuse encore aux XVe et XVIe siècles, peu importait que les jetons eussent des légendes réelles ou simulées, ou même qu'ils n'en eussent pas du tout. Ce que beaucoup recherchaient, c'était le bon marché, et il est certain que sous ce rapport les

jetons de pacotille de Nuremberg ne pouvaient manquer de faire en France une concurrence désastreuse aux jetons indigènes, d'un travail plus soigné et infiniment mieux entendu.

Nous terminons ici nos remarques générales sur les jetons au moyen âge. Ces jetons sont plus intéressants par eux-mêmes que par les circonstances de leur fabrication ; et comme les observations qui nous restent à faire ressortent de l'examen de ces pièces, elles trouveront une place plus naturelle que partout ailleurs dans les descriptions et les explications qui vont suivre.



DESCRIPTION

DES

JETONS DU MOYEN AGE

ET EXPLICATION DES PLANCHES.

Nota. — Tous les jetons dont le métal n'est pas indiqué sont en cuivre jaune. Les jetons marqués d'un astérisque précédant le numéro de la description font partie des suites des auteurs.

I.

JETONS DES COURS

ET ADMINISTRATIONS SUPÉRIEURES DES FINANCES DU ROI.

CHAMBRE DES COMPTES DU ROI, A PARIS.

La Chambre des comptes des rois de France, suivant quelques auteurs, serait *aussi ancienne que la Monarchie* (1). D'abord ambulatoire et allant à la suite du Roi, elle aurait été rendue sédentaire à Paris, sous saint Louis. Quoi qu'il en soit de ces assertions, il ne parait pas que la compagnie qui tenait du Roi la mission de juger souverainement les comptes de son domaine et de sa maison ait reçu le nom de Chambre des comptes avant le règne de Philippe le Bel.

Dans une notice publiée au XVIIIe siècle, sur la Chambre des comptes (2), il est rappelé qu'un grand nombre d'édits et de déclarations, notamment aux dates des 13 août 1375,

(1) *Tablettes de Thémis*. Paris, 1755, 3e partie.

(2) *Armorial de la Chambre des comptes*, par Mlle Denys, armoriste de la chambre. Paris, 1769.

7 décembre 1460, 23 novembre 1461, 26 février 1464 et 20 mars 1500, ont confirmé à la Chambre ses droits, « comme étant *Cour souveraine, principale, première, seule et singulière du dernier ressort en tout le fait des comptes et des finances; l'arche et répositoire des titres et enseignements de la Couronne et du secret de l'État, gardienne de la Régale, et conservatrice des droits et domaines du Roi.* »

En 1316, la Chambre des comptes avait pour principal président, sous la dénomination de *souverain*, le sieur de Sully, qui avait lui-même au-dessous de lui deux autres *souverains*, le doyen de Bourges et le sire de Lor (1). Depuis cette époque, et durant le reste du moyen âge, la Chambre a presque toujours eu simultanément plusieurs présidents, le plus souvent deux, l'un *clerc*, l'autre *lai*, et dont l'un des deux était premier président. La même distinction en clercs et en lais avait lieu pour les maîtres des comptes, qui jugeaient avec les présidents. La Chambre était complétée par les *clercs* ou *petits clercs*, autrement dits encore *clercs en bas*, qui reçurent par la suite le nom d'auditeurs. En 1350, outre quelques officiers hors cadre, le nombre des maîtres des comptes était de huit, dont quatre clercs et quatre lais : celui des petits clercs, qui était de quinze en 1350, fut réduit à douze en 1359. La même organisation subsiste dans une ordonnance de Charles VI, de 1388 (2).

Les présidents de la Chambre des comptes ont presque tous été des personnages d'un rang élevé. On remarque parmi eux beaucoup d'évêques, des connétables, des maréchaux de France, et presque tous les grands-boutilliers (3).

Si les jetons devaient être utiles quelque part, et surtout être employés en assez grande quantité pour motiver la gra-

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. I.
(2) *Ordonnances des rois de France*, t. II et VII.
(3) *Armorial de la Chambre*. — *Tablettes de Thémis*.

vure de coins spéciaux, c'était assurément à la Chambre des comptes, et il n'est pas, en effet, de corps dont on ait retrouvé plus de jetons particuliers. Voici la description des principales variétés que nous avons pu rassembler.

* 1. Écusson renfermant deux fasces et entouré de quatre arcs de cercle perlés. Bordure de points dans un double grènetis. — Le même type est répété des deux côtés de la pièce. (*Pl.*, fig. 1.)

L'attribution à la Chambre des comptes de ce jeton muet, dont il existe de nombreuses variétés, ne laisse guère de doute, si l'on fait attention aux armoiries, que nous allons retrouver tout à l'heure sur des jetons à légendes explicites.

La répétition de type sur les jetons est, en général, un caractère d'ancienneté. Il en sera produit d'autres exemples dans les chapitres suivants.

2. Tête royale, de face, ceinte d'une couronne à trois fleurons et entourée d'une bordure de cintres.

℟. Écusson renfermant deux fasces, entouré de quatre arcs de cercle perlés. Bordure formée de points disposés en triangles dans un double grènetis. (*Pl.* fig. 2.)

(*Cabinet des Médailles.*)

Les auteurs possèdent un jeton où l'avers du n° 2 est accouplé au revers du n° 3 qui suit.

* 3. + GETOIRS DE LA CHAMBRE = + DES : COMPTES : LE : ROY.

Écu à deux fasces chargées de hachures croisées, dans un entourage de six arcs de cercles de grande et de petite dimension, alternés. — ℟. Croix à triple nervure, fleurdelisée et entourée de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 3.)

* 4. + GITOERS : DE : LA CHAMBRE = + DES : COMPTES : LE ROY.

Écu du n° 4 dans un entourage de trois arcs de cercle et de

trois angles alternés. — ℟. Croix à triple nervure, fleurdelisée et entourée de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 4.)

* 5. Variété des deux numéros précédents, présentant avec les légendes du n° 3 les types du n° 4, avec cette différence que les deux fasces de l'écu sont et ont toujours été pleines et lisses.

6. + ON NE DOIT : MIE : TROP DOLOIR = + CE : DE COI : ON FAIT : SEN VOLOIR. (*On ne doit pas trop se plaindre de ce dont on est cause.*)

Croix fleuronnée, dans un entourage de quatre arcs de cercle. — ℟. Écu à deux fasces chargées de trèfles, entouré de cinq arcs de cercle (1). (*Pl.*, fig. 5.)

(*Cabinet des Médailles.*)

* 7 + GETOIRS DE LA CHAMBRE DES 9TE.

℟. + OI VOI TES : SE TV VEVS. VIVRE : AN PES. (*Écoute, vois et tais-toi, si tu veux vivre en paix.*)

Types généraux des n°s 4 et 5, avec cette différence principale que les deux fasces de l'écu, ornées d'une double ligne de quatrefeuilles gravés en creux, reposent sur un champ de hachures croisées. (*Pl.*, fig. 6.)

* 8 + IETE : S BI : EN : DE SAVS.

℟. + IE : TES BIE : N DE : SAVS.

Types du n° 4. (*Pl.*, fig. 7.)

Sur un second exemplaire légèrement varié de ce jeton, les points qui coupent les mots ne sont groupés que deux par deux, au lieu de trois; et ne se trouvent pas exactement entre les mêmes lettres.

La légende *Jetés bien de saus* est sans doute l'équivalent de *Comptes dextrement ;* le sens paraît plus facile à saisir que le dernier mot ne l'est à expliquer.

(1) Publié par M. Rouyer, dans la *Revue numismatique* de 1849.

Les divers jetons de la Chambre des comptes qui viennent d'être décrits ont évidemment été frappés, ainsi que l'indique leur style, dans la période qui s'est écoulée du règne de Philippe le Bel à celui de Jean le Bon (1285-1364). On remarque sur toutes ces pièces un écu tantôt assez simple, et tantôt plus ou moins ouvragé, mais dont les meubles caractéristiques sont toujours deux fasces. Jean de Marigny, évêque de Beauvais, président à la Chambre des comptes en 1343, portait *d'azur à deux fasces d'argent* (1), et la demoiselle Denys a avancé, par erreur, dans son Armorial de la Chambre des comptes, qu'Henri de Sully, grand-boutillier de France, le plus ancien président connu (1316-1323), portait *d'argent à deux fasces de gueules*. Mais il n'est pas possible de voir dans les pièces qui nous occupent les armoiries d'un membre de la Chambre. Plusieurs des jetons qui portent cet écu se déclarent dans leur légende les *jetoirs de la Chambre des comptes ;* or, on ne retrouve cette légende autour d'aucun autre blason particulier, mais bien seulement, et depuis environ l'époque de Charles V, autour des armes de France. Il faut donc admettre que, pendant près d'un siècle, la Chambre des comptes a mis sur ses jetons des armoiries qui lui appartenaient en propre, mais qu'il a paru ensuite convenable de remplacer par les armoiries royales.

Nous avons dit qu'il y avait eu erreur de la part de la demoiselle Denys, en attribuant à Henri de Sully l'écu d'argent à deux fasces de gueules. Henri de Sully, en effet, ne portait nullement ces armes, mais bien *un lion d'or, sur un champ d'azur semé de molettes d'éperon d'or* (2). Il paraît facile, au surplus, de se rendre compte de l'erreur commise par Mlle Denys. L'Armorial qu'elle a publié ne commence qu'à

(1) Père Anselme, t. II.

(2) Père Anselme, t. II et VIII.

l'année 1506; mais elle l'a fait précéder d'une liste chronologique des officiers de la Chambre, depuis le règne de Philippe le Bel, et cette liste, dont elle avait trouvé l'original aux archives de la Chambre des comptes, commence par le sire de Sully. On doit supposer que la liste originale portait en tête, suivant un usage bien connu, le blason du corps auquel elle se rapportait, et que c'est ce blason que la demoiselle Denys a pris pour celui du président le premier en date, dont le nom, par conséquent, venait immédiatement après le blason.

Nous ne nous étendrons pas longuement sur la signification des armoiries de la Chambre des comptes, mais nous croyons toutefois devoir faire cette remarque, que les deux fasces forment, en définitive, deux traits =, et que ce signe = est dans les opérations de cacul l'expression de l'égalité des quantités comparées. Or, l'égalité entre les *recettes* et les *mises*, la balance, en un mot, était le résultat de tout compte, tel qu'il sortait des mains des officiers de la Chambre, après les apurements qu'ils avaient pu avoir à y faire. Les deux fasces, pour la Chambre des comptes, étaient donc, en résumé, les armes parlantes de l'objet de son institution.

* 9. + LES : GIETOIRS : AS : CLERS. Tête royale de face, ceinte d'une couronne fleurdelisée, dans un encadrement de trois arcs de cercle et de trois angles alternés.

℟. + DE LATON : SVI : NOVMES. Croix à triple nervure, fleurdelisée, évidée au centre en rosace, et entourée de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 8.)

Les clercs ou petits clercs de la Chambre des comptes, dont le nombre, comme on l'a vu, n'était pas moindre de douze, paraissent avoir assez de droits à ce jeton, pour motiver l'attribution que nous leur en faisons volontiers, mais non pas toutefois d'une manière absolue.

La légende : DE LATON SVI NOVMES (*Je suis une monnaie de laiton*), est une des plaisanteries que l'on rencontre le plus souvent sur les jetons du moyen âge (1). Comme il n'y avait pas en France, à cette époque, de monnaie en cuivre jaune, non plus qu'en cuivre rouge, c'était dire que les jetons n'étaient point des monnaies, et qu'ils n'en avaient que l'apparence.

* 10. + LES : GETOVERS : DE : LA : CAN = BRE — DES — CON — TES.

Écu au semé de France entouré de fleurons. — ℟. Croix à triple nervure, évidée au centre en rosace, et terminée par des fleurons. Quatre fleurs de lis dans les cantons de la croix. (*Pl.*, fig. 9.)

Ce jeton peut être rapporté à l'époque de Charles V ou de Charles VI. Il en existe une variété qui ne diffère de celui-ci que par l'absence des fleurons de l'avers, et des quatre fleurs de lis du revers.

11. + CE . SONT . LES . GETOERS . DE . LA . CANB'. Écu à trois fleurs de lis, entre trois quintefeuilles, et dans un encadrement de six arcs de cercle.

℟. CHANB' DES : CONTES LE . ROI. Croix fleuronnée, cantonnée de quatre quintefeuilles. (*Pl.*, fig. 10.)

(Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

* 12. + DES — COMP — TES : D — V : ROI. Croix à triple nervure, évidée au centre en rosace et fleuronnée aux extrémités, qui coupent la légende en quatre parties. Quatre trèfles dans les cantons de la croix.

℟. + LE COMPTE . TROVVERES. Écu à trois fleurs de lis entre trois petites couronnes, l'une au-dessus, les deux

(1) Le mot NOVME, NOVMES, a sur les anciens jetons deux significations bien différentes. Tantôt, comme ici, il vient du latin, *Nummus*, et signifie pièce de monnaie ; d'autres fois, il est le passé du verbe *Nommer* : CROIS DE PAR DEIX SVI NOVME ; BETE SVI NOVME CAVVAIGE, etc.

autres sur les côtés; le tout dans un encadrement de quatre cintres fleuronnés.

Les trois couronnes qui entourent l'écu donnent au jeton assez d'analogie avec le type des grands blancs de Charles VII.

* 13. + GETES : ENTENDES : AV : COPTE : SIGNE = + VRS : DE LA CHABRE : DES : CŌPTES. Quatre fleurs de lis dans un carré placé de coin. — ℟. Croix évidée au centre en quadrilatère arqué, fleuronnée et cantonnée de quatre fleurs de lis. (*Pl.*, fig. 11.)

Il existe de ce jeton de nombreuses variétés qui semblent indiquer qu'il en a été frappé pendant un assez long espace de temps, et sans doute depuis Louis XI jusque sous Louis XII.

Les derniers jetons de la Chambre des comptes, avec des légendes en caractères gothiques, sont du temps de François Ier. En voici la description :

* 14. + CAMERA : COMPVTORVM : REGIORVM. Écu à trois fleurs de lis, couronné et accosté de deux F. Chacune de ces lettres est entre deux quintefeuilles, l'un au-dessus, l'autre au-dessous.

℟. + NOSCENDA : EST : MENSVRA : SVI. Croix à triple nervure, fleurdelisée, et cantonnée de quatre étoiles flamboyantes.

Le type général de cette pièce est imité des écus d'or.

Nous faisons suivre les jetons frappés pour la Chambre des comptes, des jetons particuliers que nous avons retrouvés au nom ou aux armes de ses officiers.

* 15. + OI VOI TES ⁝ SE TV VEVS VIVRE AN PES. Dans un cercle à six lobes, l'écu de Châtillon-Saint-Pol, qui était : *de gueules à trois paux de vair, au chef d'or chargé d'un lambel à cinq pendants d'azur.*

℟. Écu à trois fleurs de lis, dans un encadrement semblable à celui de l'avers. Au lieu de légende, une bordure imitée

de celle des gros tournois, à l'exception des fleurs de lis, remplacées par des rosaces (1). (*Pl.*, fig. 12.)

Ce beau jeton ne laisse aucun doute sur son attribution à Guy IV, comte de Saint-Pol, grand-boutillier de France sous Philippe le Bel, désigné dans l'Armorial de la demoiselle Denys comme ayant été maître lai à la Chambre des comptes, de 1304 à 1309. Il est à remarquer qu'à cette époque le titre de président n'était pas encore connu à la Chambre, bien que ce soit celui qui réponde le mieux à l'idée que l'on se fait des fonctions que Guy IV y a exercées. On ne peut pas supposer qu'un grand-boutillier de France, et surtout un seigneur aussi puissant et aussi haut placé que l'était le comte de Saint-Pol dans la hiérarchie féodale, ait été simple maître ordinaire dans une cour de finances : ou la demoiselle Denys s'est trompée en donnant au comte de Saint-Pol le titre de maître des comptes, ou ce titre répondait alors à des fonctions tout autres qu'il ne le fit par la suite.

Guy IV est le seul comte de Saint-Pol, de la maison de Châtillon, qui ait été revêtu de charges importantes à la cour du roi de France ; et ces charges expliquent suffisamment la présence des armoiries royales sur notre jeton. Quant à la bordure qui entoure l'écu de France, elle est la même que celle des gros tournois que Guy IV faisait fabriquer à Elincourt en Cambrésis, avec sa qualité de comte de Saint-Pol (2).

Les armoiries de France représentées par trois fleurs de lis, antérieurement au règne de Charles VI, se rencontrent beaucoup plus communément que l'on n'est en général porté à le croire. Maint jeton en fournit la preuve tout aussi bien que celui du comte de Saint-Pol dont il s'agit ici (3). Si c'est

(1) Publié par M. Rouyer, dans la *Revue numismatique* de 1849.

(2) *Revue numismatique*, 1850 ; article de M. Rigollot.

(3) Voir notamment le jeton de la Chambre aux deniers du roi *Philippe* (*pl.*, fig. 31), qui ne peut, au plus bas, être postérieur à 1350.

sous Charles VI, comme cela paraît d'ailleurs acquis, que les fleurs de lis dans l'écu royal ont été définitivement réduites à trois, en remplacement du *semé de France* qui avait été conservé jusque-là, on ne peut perdre de vue que le nombre trois ne constituait pas moins le semé que tout autre chiffre, et que par conséquent, même sous l'empire du semé, lorsque trois fleurs de lis suffisaient pour remplir l'écu, rien n'exigeait qu'il en fût mis davantage. C'est ainsi que sur un noble d'or du roi d'Angleterre Édouard III, l'écu écartelé de France et d'Angleterre, que tient le roi, présente au premier quartier, qui est carré, quatre fleurs de lis avec des fragments sur les bords, tandis qu'il n'y a uniquement que trois fleurs de lis, sans aucun fragment, dans le quatrième quartier, qui se termine en pointe (1). Sur les monnaies dites anges d'or, de Philippe de Valois (1340), saint Michel soutient un écu à trois fleurs de lis. Un écu semblable, à trois fleurs de lis seulement, est sur le sceau que Philippe le Hardi laissa aux régents du royaume en partant pour l'Aragon, en 1285 (2), et sur d'autres sceaux de Philippe le Bel (1287), de Philippe de Valois, de Jean le Bon (1355), et de Charles V (3).

* 16. + IEHAN POLLEVILAIN . DE FOTNOI. Écu au lion, parti d'une demi-croix engrelée, accompagnée d'une étoile à cinq rais dans le deuxième canton. Trois fleurs de lis au pied posé, l'une au-dessus de l'écu, et les deux autres sur les côtés. Encadrement de six arcs de cercle.

℞. + PAR AMOVRS : SVI : DONE : S B. Croix à

(1) Recueil d'*empreintes* en creux de monnaies d'or et d'argent, relevées sur les pièces mêmes. Manuscrit de changeur, du XVIe siècle, de la bibliothèque de M. Rouyer.

(2) *Trésor de numismatique et de glyptique*. Sceaux des grands feudataires, *pl.* XXXII, fig. 5.

(3) Leblanc, *Traité des monnoies*, 1690, p. 243. — Le père Simplicien, *Etat de la France*, t. I, p. 25 de l'édition de 1748. — Mabillon, *Diplomatique*, livre II, chap. XVI. — Etc.

triple nervure, fleurdelisée, évidée au centre en rosace, et entourée de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 13.)

* 17. + IETES . CONTES . GARDES DE = + FALIR. FAITES . PAR . LOIRSIR.

Croix à triple nervure, évidée au centre en rosace, fleuronnée aux extrémités et cantonnée de quatre fleurs de lis. — ℟. Écu dont les éléments principaux sont les mêmes que sur le n° 16; mais le lion est traversé d'une cottice, et un oiseau remplace l'étoile dans le deuxième canton de la croix engrelée. (*Pl.*, fig. 14.)

Les jetons n[os] 16 et 17 appartiennent tous deux à la famille Poilevilain ou Poillevilain, mais sans doute à des membres différents, ainsi que semblent l'indiquer les variations du blason. Plusieurs membres de cette famille, et du prénom de Jean, ont été employés dans les administrations financières du Roi. L'un d'eux était général-maître des monnaies en 1340 (1), puis conseiller lai en la Chambre des comptes, de 1354 à 1356 (2); il figure avec les titres de maître des comptes et de général et souverain maître des monnaies dans les lettres du 28 mai 1359, par lesquelles le duc de Normandie, régent du royaume pendant la captivité du roi Jean le Bon, rétablit dans leurs offices, droits et bonne renommée, les magistrats qui avaient été privés de leurs offices par l'ordonnance du mois de mars 1357, rendue pendant les troubles qui agitaient la capitale (3).

Nous trouvons un Jean Poillevillain, maître des eaux et forêts à Paris en 1346. Nous ignorons si c'est le même que celui qui fut maître des eaux et forêts pour le Languedoc, en 1359 (4).

(1) Boizard, *Traité des monnoyes*, p. 338.
(2) *Armorial de la Chambre.*
(3) *Ordonnances des rois de France*, t. III.
(4) *Id.*, t. II et III.

Un Jean Poilevilain, nous ne savons lequel, est qualifié *de l'Escurse*, dans un titre de 1348 (1). La qualification *de Font-noi*, sur le jeton n° 16, n'a pu jusqu'ici nous aider pour arriver à une attribution définitive.

On rencontre encore, mais à une époque de beaucoup postérieure à nos jetons, un Jean Poilevilain, procureur général à la Cour des aides, à Paris, en 1494 (2).

* 18. + CLARIN · LE · PAVMIER. Écu au semé de France, entouré de six arcs de cercle.

℟. GETE—S : BEL — ET · — BIEN. Croix à triple nervure, fleuronnée, évidée au centre en rosace, et coupant la légende en quatre parties. Dans chacun des quatre cantons, une couronne entre trois fleurs de lis. (*Pl.*, fig. 15.)

Ce jeton est en argent et à fleur de coin. Il rivalise, pour la délicatesse du travail, avec le faire des monnaies d'or les plus soignées de l'époque de Philippe de Valois. Les auteurs en possèdent un second exemplaire en cuivre jaune, qui leur a été cédé par M. Leboucq de Ternas, de Douai. Sur cette dernière pièce, le coin du revers diffère un peu; il est moins soigné, et le mot ET de la légende est entre deux quatrefeuilles.

Clarin le Paumier, simple clerc à la Chambre des comptes, en 1322, devint maître clerc le 20 juin 1345, et y occupa cette nouvelle position jusqu'au 14 décembre 1346. L'Armorial de la demoiselle Denys, d'où nous tirons ces dates, l'appelle *Clarin Paulmier*; mais le nom de cette famille est le plus souvent écrit *le Paumier*, et quelquefois *le Paulmier*, ou *Paumier* tout simplement (3). Rien n'était moins fixe que l'orthographe des noms patronymiques au moyen âge. C'est une remarque que

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. II.

(2) *Tablettes de Thémis*, 3e partie.

(3) *Règlements sur les arts et métiers de Paris au* XIIIe *siècle*, publiés par M. Depping; p. 84 de l'Introduction. — *Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 803. — Duby, *Traité des monnaies des barons*, t. I, p. CXVIII.

nous aurions déjà pu faire tout à l'heure, à l'occasion de la famille Poilevilain.

Le maître des comptes le Paumier est le seul de sa famille auquel nous voyions le prénom de Clarin. Le jeton que nous publions est bien, par son style, de l'époque de Philippe de Valois.

* 19. + GETES .·. LE COMPTE ·.· AV .·. VRAI ·.· Écu aux armes de la famille Chanteprime, qui étaient *d'or, au chevron de sable accompagné de trois têtes de sanglier de même* (1).

℟. + AVE · MARIA · GRATIA · PLE. Petite croix pattée, entourée de quatre couronnes et de quatre fleurs de lis, alternées. (*Pl.*, fig. 16.)

François Chanteprime a été maître lai, puis maître extraordinaire à la Chambre des comptes, de 1381 à 1417, et Jean Chanteprime a été maître extraordinaire à la même Chambre, de 1399 à 1410. Plusieurs autres Chanteprime ont occupé, aux XIVe et XVe siècles, des emplois supérieurs dans les administrations financières du Roi, mais non pas à la Chambre des comptes.

20. + GETOVERS : SIMON : CHARLES : CHEVALIER = + PRÉSIDENT : DE : LA : CHAMBRE : DES : COMPTES.

Neuf fleurs de lis dans une bordure de quatre cintres. — ℟. Croix à triple nervure, fleuronnée, cantonnée de quatre K, et entourée de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 17.)

(*Collection de M. d'Affry.*)

Simon Charles, précédemment maître des requêtes, puis maître extraordinaire à la Chambre des comptes, devint président lai à la même Chambre en 1437, et il l'était encore en

(1) *Généalogie de la famille de Lhuillier*, de Paris, imprimée dans le XVIIe siècle.

1470 (1). La Chronique scandaleuse du règne de Louis XI fait remarquer qu'il était au nombre des officiers qui s'empressèrent, à la mort de Charles VII, de se rendre en Hainaut, auprès du nouveau roi, pour lui faire leur cour et obtenir d'être confirmés dans leurs emplois. « Messire Simon Charles » fut un de ceux qui se donnèrent le luxe de s'y faire transporter en litière. Par une faveur spéciale, il obtint de Louis XI ce qu'il désirait, tandis que la plupart des autres requérants furent renvoyés à Paris, « pour illec à attendre la venue du Roy. » (2).

Les quatre K placés dans les cantons de la croix, sur le jeton de Simon Charles, donnent lieu de penser que ce jeton a été fait sous Charles VII.

* 21. + IETES . SEVREMENT . IETES. Écu aux armes de la famille Juvenel des Ursins, qui étaient un *bandé d'or et de gueules de six pièces, au chef d'argent chargé d'une rose de gueules.*

℟. + AVE MARIA GRASIA PLENA. Croix évidée en quadrilatère arqué, fleuronnée aux extrémités et entourée de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 18.)

Ce jeton ne peut mieux convenir qu'à Jacques Juvenel des Ursins, archidiaire de Paris, nommé depuis à l'archevêché de Reims, et qui a été premier président à la Chambre des comptes, de 1443 à 1461. Jacques Juvenel des Ursins était frère de l'auteur de l'histoire de Charles VI.

22. RAOVL . DE REFVGE . MAITRE . DE = CŌPTES : DV : ROI : CHLES : SEPTIEME.

Écu à deux fasces, accompagnées en chef d'un quintefeuille, avec deux serpents affrontés brochant sur le tout. Bordure polylobée et ornée de trèfles. — ℟. Croix à triple nervure,

(1) *Armorial de la Chambre.*

(2) *Histoire de Loys XI, escrite par un greffier de l'hostel de ville de Paris, autrement dicte la Chronique scandaleuse*, p. 11 de l'édition de 1620.

fleuronnée et cantonnée de quatre fleurs de lis. — La légende est précédée, à l'avers, d'une petite couronne, et, au revers, d'une rosace. (*Pl.*, fig. 19.)

(Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

Raoul de Refuge, général sur le fait des aides, a été maître à la Chambre des comptes, de 1446 à 1461 (1).

L'attention étant maintenant appelée sur les jetons des anciens officiers de la Chambre des comptes, nous ne doutons pas que l'on n'en retrouve un grand nombre qui ont échappé à nos recherches. Nous ne croyons donc pas inutile de rappeler ici, pour la facilité des investigations des amateurs, que l'Armorial de la Chambre des comptes a donné des listes très-étendues des officiers de cette chambre, depuis les premières années du XIV[e] siècle, non-seulement pour ce qui concerne les présidents et les maîtres ordinaires, mais même pour les officiers extraordinaires ou surnuméraires, et jusque pour les simples clercs.

CHAMBRE DES MONNAIES ET HOTELS DES MONNAIES DU ROI.

Des officiers, chargés par le Roi de la surveillance supérieure de tout ce qui concernait les monnaies, existaient déjà, avec les titres de maîtres et de généraux-maîtres en cette matière, du temps de Philippe-Auguste. On retrouve plus tard ces officiers incorporés avec ceux de la Chambre des comptes et du Trésor, mais conservant cependant des fonctions spéciales correspondant à leur titre, et ils étaient au nombre de trois en 1315.

Les maîtres ou généraux-maîtres des monnaies formèrent, par la suite, une chambre à part, indépendante de la Chambre

(1) *Armorial de la Chambre.*

des comptes, ayant, comme celle-ci, son siége à Paris (1), et connaissant, privativement à tous autres juges, du fait et de la police des monnaies.

L'époque précise de l'institution de la Chambre des monnaies est inconnue ; elle existait en 1357. Le nombre des généraux-maîtres fut, en la même année, réduit de sept à quatre. Deux ans plus tard, en vertu de l'ordonnance du 27 janvier 1359, la Chambre des monnaies comptait huit généraux-maîtres et un clerc. Il résulte d'une ordonnance du 8 juin 1498 que le nombre des généraux-maîtres était encore de huit au commencement du règne de Louis XII. Charles VII avait créé, en 1436, un procureur du Roi en cette Chambre, et en 1448 un greffier (2).

Les premiers des jetons que nous publions, et qui paraissent bien convenir aux officiers des monnaies par le type des balances, peuvent, par leurs caractères d'ancienneté, remonter au XIIIe siècle. On ne peut guère douter, dans tous les cas, qu'ils ne soient antérieurs à l'époque où les généraux des monnaies ont été définitivement constitués en chambre.

* 1. Écu avec bordure à double filet, renfermant six fleurs de lis, et reposant sur un champ ponctué.

℟. Balance sur un champ ponctué. (*Pl.*, fig. 20.)

* 2. Variété du numéro précédent ; l'écu ne renferme que trois fleurs de lis. (*Pl.*, fig. 21.)

Les solutions de continuité que l'on remarque dans les filets de la bordure de l'écu, et qui ressemblent assez à des compons, ne sont, en réalité, que le résultat d'un accident de fabrication, causé par le peu d'épaisseur du flan, qui n'a pu prendre, au

(1) La Chambre des monnaies fut tranférée à Bourges en 1418, à cause des agitations politiques qui divisaient Paris, où elle fut rappelée en 1437.

(2) V., pour ce qui précède, les Ordonnances des rois de France, *passim* ; Boizard. *Traité des monnaies* ; M. Pardessus, *Organisation judiciaire sous la troisième race*, etc.

moment de la frappe, un relief suffisant, à l'avers, dans les parties qui correspondaient par superposition aux lignes de la balance du revers.

* 3. Autre variété, l'écu ne renferme qu'une seule fleur de lis. (*Pl.*, fig. 22.)

* 4. Autre variété; l'écu n'a pas de bordure et renferme des fleurs de lis renversées. Les points que l'on remarque dans le champ des numéros précédents sont remplacés par des fleurs de lis renversées et par des trèfles. (*Pl.*, fig. 23.)

* 5. Autre variété; l'écu, sans aucun accompagnement extérieur, et sans bordure, renferme trois fleurs de lis. La balance du revers est accompagnée de deux fleurs de lis posées en pal entre les plateaux. (*Pl.*, fig. 24.)

Les jetons à la balance se rencontrent fréquemment. Nous pourrions en citer beaucoup d'autres variétés que celles que nous avons dessinées; mais celles-ci suffisent pour donner la preuve qu'il en a été frappé pendant très-longtemps. La bordure que l'on rencontre presque toujours autour de l'écu a-t-elle ici une signification héraldique, ou ne faut-il y voir qu'un ornement sans portée? Nous l'ignorons. Quant au n° 4, où les fleurs de lis sont renversées, on en remarque le revers sorti identiquement du même coin sur un autre exemplaire, faisant également partie des collections des auteurs, mais où l'écu de l'avers est remplacé par la face armoriée du jeton de Jeanne d'Evreux, femme de Charles le Bel (1325-1370), décrit ci-après sous le n° 26, au chapitre des *Reines de France*, et dessiné dans les planches, fig. 64. Cet accouplement de deux coins hétérogènes n'a d'intérêt qu'en ce qu'il permet de déterminer, par synchronisme, l'époque de l'un de nos jetons à la balance, qui ne peut, il s'en faut de beaucoup, passer pour le plus ancien de la série.

6. + CE SONT LES GETOERS DE LA CAN = + AV MESTRES . DES MONAIES.

Écu à trois fleurs de lis, dans un entourage de trois arcs de cercle et de trois angles alternés. — ℟. Croix à triple nervure, évidée au centre et aux extrémités, en rosaces à quatre lobes, terminée par des fleurons et entourée de quatre arcs de cercle. Quatre fleurs de lis dans la partie extérieure du champ (1). (*Pl.*, fig. 25.) (*Cabinet des Médailles.*)

La croix du revers, jusque dans ses accompagnements à l'intérieur et à l'extérieur des quatre arcs de cercle, reproduit, à s'y méprendre, le type des agnels d'or de saint Louis et de ses successeurs jusqu'à Philippe le Long.

Le mot *Monaies*, écrit avec un *a* sur un jeton du xive siècle, est à remarquer pour ceux qui considéreraient comme absolument neufs certains principes de l'orthographe de Voltaire.

M. d'Affry a bien voulu nous communiquer les clichés de deux jetons, semblables pour le revers au numéro qui précède, et dont voici la description des avers :

7. + QVI DAVTRI DVE LA CIE COVRAGE. Tête d'homme sortant d'une coquille de limaçon.

8. + BENEDICITE . FILI . HOMINV' . DNO. Écu renfermant un chevron accompagné de trois têtes couronnées, 2 et 1. (*Collection de M. Duleau.*, à Paris.)

Ces deux jetons représentent sans doute les insignes personnels de deux généraux-maîtres des monnaies. Il est à désirer que des découvertes heureuses permettent de le préciser par la suite. Nous serions assez tentés de considérer le limaçon, figuré sur l'un d'eux, comme le rébus du nom de la famille *Le Maçon*, dont deux membres ont été généraux-maîtres des monnaies : l'un, Guillaume, en 1461, et l'autre, Germain, en 1486; mais le jeton au limaçon est au moins d'un siècle antérieur à ces dates. Les charges, au moyen âge, étaient souvent héréditaires, sinon de droit, du mois de fait,

(1) Publié par M. Rouyer dans la *Revue numismatique* de 1849.

et il ne serait pas impossible que Guillaume et Germain Le Maçon ne fussent pas les premiers de leur famille qui auraient rempli des fonctions importantes dans l'administration des monnaies. Nous devons toutefois faire remarquer que Constans (1), qui a donné une liste assez étendue, mais non pas complète, des anciens généraux-maîtres des monnaies, n'y cite aucun Le Maçon antérieur à ceux dont il vient d'être question.

9. + CE SONT : LES : GETOVERS : DE LA. Petite croix pattée, cantonnée des clous de la passion, et entourée de quatre quintefeuilles et de quatre fleurs de lis, alternés.

℟. + MAISTRE : DES : MONNOIES. Champ semé de fleurs de lis. (M. de Fontenay, *Fragments*, 1845, *pl.* 10.)

Jeton du temps de Charles VII ou de Louis XI.

Indépendamment des jetons des généraux-maîtres et de la Chambre des monnaies, il y en a eu qui étaient frappés pour l'usage des officiers attachés à l'exploitation directe des hôtels des monnaies du Roi, comme les maîtres particuliers, les gardes et contre-gardes, etc. Les deux jetons suivants en sont la preuve.

* 10. + DE LA : MOVNOIE : DV ROI. Écu à trois fleurs de lis, dans un entourage de six arcs de cercle.

℟. MA — NAI — MOV — FOL. Croix évidée en quadrilatère arqué, fleurdelisé aux extrémités, ayant en outre une fleur de lis au centre, et coupant en quatre parties la légende, dont nous ne saisissons pas le sens. (*Pl.*, fig. 26.)

Ce jeton appartient au XIVᵉ siècle, et, par conséquent, à une époque où le Roi avait de nombreux hôtels de monnaie ; il serait donc difficile de dire pour quel hôtel il a pu être particulièrement frappé.

(1) *Traité de la Cour des monnaies.*

11. + APRES . DEVL . IOYE . ATTENDONS. Deux guerriers nus, combattant avec des glaives, et se disputant un objet qu'ils tiennent.

℟. + IETT . EI . LA MOIE . DE . TOVRNAI . 1491. (*Jettoir de la monnoie de Tournay.*) La ville de Tournay, sous la figure d'une femme, assise dans une haie et soutenant ses armoiries. (*Van-Miéris*, T. I.)

A l'époque où ce jeton a été fait, Tournay appartenait encore à la France, et l'hôtel des monnaies était un atelier royal. Le type et la légende de l'avers font allusion à la guerre qui existait entre Charles VIII et le Roi des Romains, Maximilien, et dont les Pays-Bas étaient le théâtre, ainsi qu'à l'espoir d'une paix prochaine, qui ne fut réellement conclue que deux ans plus tard, par le traité de Senlis, qui assurait le Tournaisis à la France. Le jeton de la monnaie de Tournay est assurément un des plus anciens *jetons historiques*, dans toute l'acception du mot.

Suivant M. de Fontenay, « dans l'*Appendice au règlement fait en* 1354 par les ouvriers et monnayeurs du serment de France, il était dit que, lors de leur réception, ils seraient obligés de distribuer, à chaque membre de la compagnie, un certain nombre de jetons d'argent, du poids de deux gros (1). » On pourrait nous reprocher de n'avoir pas au moins consacré quelques mots à ces jetons; mais il nous suffira de faire remarquer que l'*Appendice* dont il s'agit, loin de remonter au moyen âge, est au contraire tout récent. C'est d'après un acte de 1756 seulement, publié par Abot de Bazinghem, que M. Cartier, auteur de l'appendice, y parle des jetons d'argent dus par les monnayeurs à leur réception (2). Le plus ancien jeton des monnayeurs connu est celui qui a été frappé à

(1) *Manuel*, p. 51.

(2) *Revue numismatique*, 1846, p. 390.

Bourges en 1567, et que M. le marquis de la Grange a publié dans la *Revue numismatique* (1).

TRÉSOR DU ROI.

« La comptabilité du revenu du domaine du Roi, disent MM. de Vilevault et de Brequigny (2), regardait la Chambre des comptes ; mais l'administration du revenu du domaine regardait particulièrement les trésoriers. On nommait *Trésor* le domaine de la couronne, parce que ce domaine était, en effet, le vrai trésor, et dans les temps anciens l'unique trésor de l'État. On nommait *trésoriers* ceux qui étaient chargés de veiller sur la conservation, la rentrée et la distribution des revenus de ce trésor. » Le titre complet de ces officiers était celui de *trésoriers de France,* ou *du Roi.*

Il n'y avait d'abord eu qu'un seul trésorier, et il en était encore ainsi en 1300. En 1316, il y en avait au moins deux, puisque dans l'ordonnance du 3 janvier il est question du souverain établi par-dessus *les trésoriers.* Il y en avait trois en 1359, quatre en 1384. Leur nombre fut réduit à trois en 1388, et à deux en 1407 ; il a ensuite varié de deux à sept; il était de quatre en 1508. Il y avait en outre, dès 1316, un clerc et un changeur du Trésor. En 1388, il fut accordé aux trésoriers une juridiction par rapport aux débats touchant le domaine (3). Ainsi prit naissance la Chambre du trésor, mentionnée au nombre des juridictions royales souveraines, par M. Pardessus, dans son Mémoire sur l'organisation judiciaire en France, sous la troisième race (4).

(1) 1847, pl. IX.
(2) Préface du tome XII des *Ordonnances des rois de France.*
(3) De Vilevault et de Brequigny, *loc. cit.*
(4) T. XXI des *Ordonnances des Rois de France.*

D'après une ordonnance de Philippe le Long, du 8 juillet 1318, la situation du Trésor devait être présentée au roi tous les mois, et les trésoriers devaient rendre leurs comptes deux fois par an. Une ordonnance de Charles VII, du 25 septembre 1443, rappelle que tous les revenus du domaine devaient être reçus en la Chambre du trésor, à Paris, selon la forme usitée de *toute ancienneté*, et que les trésoriers étaient chargés d'acquitter tout ce qui devait être payé sur les revenus du domaine (1).

Au résumé, et comme l'indiquait assez le nom de l'institution, il n'y en avait aucune autre qui eût autant que le Trésor le maniement des deniers royaux.

L'attribut symbolique de cette institution était la clef, en nombre plus ou moins multiplié, et l'on pourrait dire qu'elle l'est encore; car, malgré tous les changements que le Trésor a subis dans sa forme, les gardiens de caisse de cet établissement portent encore une clef estampée sur les boutons de leur livrée, et une autre clef brodée en or au collet de leur vêtement.

On retrouve assez communément deux jetons muets dont voici la description :

* 1. Clef en pal, avec le panneton tourné à gauche, et accostée à droite d'une fleur de lis.

℟. Croix à triple nervure, cantonnée de trois points dans chaque quartier. (*Pl.*, fig. 27.)

* 2. Variété; le panneton de la clef est tourné à droite, et la fleur de lis est à gauche.

Ces jetons ne nous paraissent pouvoir mieux convenir qu'aux trésoriers de France et à l'époque où les officiers des deux autres grandes institutions financières, les gens des comptes et les généraux des monnaies, avaient également leurs

(1) De Vilevault et de Brequigny, *loc. cit.*

jetons emblématiques et sans légende, c'est-à-dire au XIIIe et à la première moitié du XIVe siècle. Nous devons d'ailleurs faire remarquer que la clef n'a pas été exclusivement l'attribut symbolique du Trésor. Comme elle était un emblème de garantie et en même temps de responsabilité pour ceux que le Roi investissait de sa confiance, en ce qui concernait la garde de ses richesses, elle a naturellement été adoptée par d'autres institutions, notamment par les Chambres aux deniers du Roi et de la Reine, dont les officiers participaient également, dans une certaine mesure, et ainsi que nous le verrons plus bas, au maniement des deniers royaux.

* 3. Une femme debout, tenant à la main un disque qui pourrait bien n'être autre chose qu'une monnaie. Cet objet a malheureusement disparu en partie, par l'effet d'une mutilation qu'a subie l'exemplaire unique que nous avons sous les yeux. Dans le champ, des fleurs de lis.

℟. + AVS . TRESORIERS . LE . PERD. Croix à triple nervure, avec les mêmes ornements et accompagnements que sur le jeton des maîtres des monnaies décrit au paragraphe précédent, sous le n° 6 (*Pl.*, fig. 28.) (1).

L'explication qui paraît se présenter le plus naturellement de la légende est : *Aux trésoriers la perte.* C'était en quelque sorte un avertissement qui leur était donné de faire les recouvrements avec soin, en les stimulant du côté de leurs intérêts.

* 4. GETO — IRS ⁝ DE — S CO — NTES = + AS : TRESORIERS LE ROY.

Quatre clefs à double panneton, réunies par un anneau commun formant une rosace à quatre lobes, et disposées en croix. Une fleur de lis dans chacun des quatre cantons. — ℟. Écu semé de France, dans un entourage de six arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 29.)

(1) Publié par M. Hucher dans la *Revue numismatique* de 1847.

Ce jeton peut remonter à l'époque de Philippe de Valois, et l'on y voit quatre clefs. On trouve, au plus tard dès la même époque, deux clefs sur les jetons de la Chambre aux deniers du Roi, et une seule clef sur ceux de la Chambre aux deniers de la Reine. Sur quatre jetons connus de la Chambre aux deniers des Reines de France, dans la période de 1328 à 1463, trois ne présentent dans leurs types qu'une seule clef; ils sont de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois; de Jeanne d'Auvergne, femme de Jean le Bon, et de Marie d'Anjou, femme de Charles VII; le quatrième, qui est de Jeanne d'Auvergne, présente la croix à quatre clefs; mais ce dernier type n'est que le résultat d'un caprice passager, après lequel on est revenu à la clef unique, comme le prouve le jeton de Marie d'Anjou. Sur les jetons de la Chambre aux deniers du Roi, on ne trouve jamais que deux clefs. Il paraît donc assez bien établi qu'à partir au moins de la seconde moitié du XIV[e] siècle, le nombre des clefs qui paraissent sur divers jetons, évidemment royaux, peut, jusqu'à un certain point, servir de moyen de classement pour ceux de ces jetons qui n'indiquent rien de bien précis par leurs légendes. En partant de ces données, et si l'on remarque qu'après le jeton n° 4, qui précède, on n'en trouve plus avec des légendes indiquant spécialement le service du Trésor, bien qu'il soit hors de doute qu'il ait continué à avoir ses jetons comme les autres grandes institutions financières, nous ne croyons rien hasarder de trop en attribuant au Trésor les jetons suivants :

* 5. + GETES. SEVREMENT = + LE COMPTE TROVVERES.

Quatre clefs, réunies par un anneau commun formant une rosace à quatre lobes, et disposées en croix, dans un entourage de quatre arcs de cercle. — ℟. Écu en losange, semé de France, et entouré de quatre arcs de cercle. — Des fleurs de

lis séparent les mots de la légende à l'avers et au revers. Du côté de la croix, la légende est suivie d'un dragon sans ailes et dont la queue se termine en rinceau. (*Pl.*, fig. 30).

Ce jeton paraît être de la seconde moitié du XIVe siècle.

L'écu en losange, qui devint au XVIe siècle l'attribut précis du blason des femmes, n'avait pas au moyen âge cette signification tranchée. On ne le retrouve que deux fois sur les jetons des Reines, tandis qu'il figure sur plusieurs autres jetons avec les armes pleines de France, et où il n'a rien de féminin.

Quant au dragon qui termine la légende du côté du revers, il est, comme les clefs, un signe de garde et de sécurité, et l'on ne doit assurément pas être plus surpris de le voir sur un jeton du Trésor que sur mainte aubronière de coffre-fort du moyen âge, où il joue le même rôle. On sait que l'aubronière était la pièce qu'il fallait directement forcer pour ouvrir le coffre.

* 6. Jeton semblable au n° précédent pour les types principaux et les légendes, mais plus large, plus mince ; sans dragon dans la légende du revers ; ayant des fleurons, des trèfles et des étoiles à la place des fleurs de lis qui séparent les mots sur le n° 5, et des annelets au lieu de trèfles aux points de réunion des quatre cintres qui entourent la croix clavigère ; accusant enfin par la forme des lettres et par son aspect général la seconde moitié du XVe siècle.

Les jetons nos 5 et 6 sont peu rares, et nous passons sous silence bon nombre d'exemplaires variés, qui diffèrent trop peu les uns des autres pour faire l'objet de descriptions spéciales, mais qui établissent cependant à la vue une transition entre ceux que nous considérons comme les plus anciens et les plus modernes de la série. Il n'est pas douteux qu'il n'en ait été frappé pendant près d'un siècle. Les jetons de cette série ne doivent pas d'ailleurs être confondus avec quelques autres, qui leur ont emprunté la croix clavigère, mais qui ne sont, pour la plupart, que le résultat d'une imitation banale, qui a trop

souvent fait perdre aux types originaux leur signification propre.

Nous ne connaissons pas de jetons personnels de trésoriers de France antérieurs au règne de Louis XII. On a, sous ce règne, celui de Jacques Hurault, publié par M. Duchalais (1), et celui de Pierre Legendre, cité par Mahudel, publié par M. de Fontenay (2), et dont il existe un fort beau pied-fort en potin dans la collection de M. Legras, à Paris.

(1) *Revue Numismatique* de 1847, pl. III.

(2) Manuel, p. 132.

II.

JETONS DU SERVICE DE LA MAISON DU ROI.

Il ne s'agit pas, dans ce chapitre, des grands officiers de la Couronne ; nos jetons ne nous amènent à considérer la maison du Roi que dans un ordre de choses plus modeste, et presque au point de vue de la domesticité pratique.

Le service de l'hôtel du Roi, placé sous la direction et la surveillance des Maîtres d'hôtel, était divisé en six grandes sections que l'on appelait les *six offices*, et qui étaient : la Paneterie, l'Échansonnerie, la Cuisine, la Fruiterie, l'Écurie et la Fourrière. L'office de la fourrière avait pour objet le chauffage et les approvisionnements en conséquence ; la dénomination des autres offices peut suffire pour donner une idée de leurs attributions en général ; quant à leurs attributions en détail, le lecteur les trouvera dans une pièce fort curieuse, insérée dans le recueil de Camusat (1), où elle se trouve entre deux actes du règne de Charles VI, et que tout fait supposer devoir être du même règne. Charles VI a en outre rendu le 17 mars 1390 (v. s.), sur le gouvernement de son hôtel, une ordonnance très-étendue, également à consulter (2). Il est d'ailleurs

(1) Meslanges historiques. Troyes, 1619, f° 23. « *Estat et nombre des officiers qui doibvent estre à la cour du Roy et en toute maison de prince du sang royal, lesquels doibvent servir selon l'ordre qui s'ensuyt.....* »

(2) *Ordonnances des Rois de France*, t. XII.

constaté que la plupart des offices de l'hôtel sont infiniment plus anciens que cette ordonnance. Il est question de l'écurie du Roi dans des titres du temps de Philippe le Bel ; et Philippe le Long parle de son échansonnerie et de sa cuisine, dans une ordonnance du 16 novembre 1318 (1), où il explique qu'après avoir chaque jour entendu la messe, et avoir ainsi pris soin de son âme, *il ne doit mie estre négligent de son cors*, et prend en conséquence des mesures de prudence pour se tenir à l'abri des attentats qui pourraient être faits contre sa personne, par le poison ou autrement.

Dans les six offices de l'hôtel n'étaient pas compris, bien qu'intéressant très-directement la personne du Roi et sa maison, le service de l'Argenterie, celui de la Chambre, celui de la Vénerie, etc. ; c'étaient en quelque sorte des services à part. Quant aux dépenses des six offices, elles étaient payées par la *Chambre aux deniers du Roi*, qui tirait pour cela des fonds du Trésor.

Ces deux institutions du Trésor et de la Chambre aux deniers sont déjà parfaitement distinctes l'une de l'autre dans une ordonnance du 18 juillet 1318 (2), où il en est parlé comme de choses bien établies et qui ne présentaient plus rien de nouveau. Le personnel de la Chambre aux deniers ne comprenait, au moyen âge, que deux officiers en titre : le maître de la Chambre et le contrôleur ; mais le maître avait *ses gens* qui agissaient sous lui, et sous sa responsabilité.

Une organisation semblable à celle que nous venons de retracer existait pour le service de la personne de la Reine, de même que pour la personne des princes du sang royal, qui avaient leurs maisons et leurs officiers particuliers.

On peut juger de l'importance des six offices de l'hôtel du Roi par le nombre de clercs ou secrétaires qui était attaché à

(1) *Ordonnances des Rois de France*, T. I.

(2) *Ibid.* T. I.

chacun d'eux. Dans le plus ancien compte de l'hôtel qui ait été conservé, et qui comprend les dépenses faites depuis le 1er octobre 1380, jour où Charles VI « commença à tenir son hostel comme roy, pour la succession de son père », jusqu'au 1er juillet 1381 (1), on voit qu'il y avait trois clercs pour la paneterie, trois pour l'échansonnerie, trois pour la cuisine, un pour la fruiterie, trois pour l'écurie et un pour la fourrière.

Dans ce même compte paraît, à l'article de la paneterie, une dépense de 12 sols parisis pour *un papier neuf*, de 35 sols parisis pour *deux douzaines et demie de parchemin*, et de 4 sols parisis pour *un cent de gestouers*, le tout acheté par les trois clercs de la paneterie « pour gister, registrer et transcripre les parties dudit office en tout ce terme ». Une dépense semblable de papier et de *gestouers* est couchée à l'article de chacun des cinq autres offices; il n'y a de variante que dans le nombre de la consommation des douzaines de parchemins, qui est de 2 1/2 pour l'échansonnerie, de 5 pour la cuisine, de 2 1/2 pour la fruiterie, de 4 pour l'écurie, et de 4 1/2 pour la fourrière. La cuisine était décidément l'office qui exigeait le plus d'écritures.

Les comptes subséquents de l'hôtel offrent des mises analogues, régulièrement renouvelées à chaque reddition, qui avait généralement lieu de six mois en six mois. De plus, dans le compte de décembre 1422 à juin 1423, le premier du règne de Charles VII, il est fait mention de deux cents jetons achetés au prix de huit sols le cent, pour l'usage de la *Chambre aux deniers*, cent le 6 janvier, et les cent autres le 6 mai, le Roi étant alors à Bourges, ainsi que le fait remarquer le compte. Deux sols huit deniers sont portés en dépense dans le même compte, « pour deux bourses de cuir à mettre lesdits gestouers » (2).

(1) Archives de l'Empire.

(2) *Ibid.*

Il est bien incertain que les jetons achetés en 1423 pour la Chambre aux deniers du nécessiteux *roi de Bourges* fussent autre chose que des jetons à des types banaux : mais, à part l'époque de calamité publique et royale à laquelle se rapporte le compte dont il s'agit, il est établi que la Chambre aux deniers du Roi avait des jetons frappés particulièrement pour son usage, et nous pouvons en publier plusieurs.

* 1. + GETOIRS : DE : LA CANBRE = + A DENIERS : LE : ROI : PHI.

Écu à trois fleurs de lys, accosté de deux clefs en pal, surmonté d'une fleur de lis, et entouré de quatre arcs de cercle et de quatre angles alternés. — ℟. Croix à triple nervure, fleurdelisée, cantonnée de quatre points, et entourée de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 31.)

Un jeton avec les mêmes types et les mêmes légendes, mais d'un coin un peu varié, a été publié par M. Desains dans la *Revue numismatique* de 1842, pl. v.

Nous sommes plus portés à attribuer ces jetons à Philippe V (1316-1322) qu'à Philippe VI (1328-1350), si toutefois ils ne sont pas encore d'un Philippe antérieur. La forme des lettres est ancienne, et il n'est pas de monnaie avec laquelle la croix du revers ait plus de rapport que le royal de Philippe III (1).

* 2. + HVRTE : BIEN : MOVTON. L'agneau de Dieu, avec le vexillum, marchant à gauche.

℟. + MONSEGNVR LE ROI KARLE. Croix à triple nervure, fleurdelisée, cantonnée de quatre croissants et entourée de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 32.)

Ce jeton est évidemment incomplet, et nous ne doutons pas que l'on n'en retrouve un jour le revers accouplé à un avers qui ne présentera pas la banalité de type et de légende du nôtre.

(1) *Revue numismatique* de 1838, article de M. Cartier, p. 102, et pl. IV, fig. 2.

Peut-être cette découverte ne confirmera-t-elle pas le classement que nous faisons de ce jeton à la Chambre aux deniers, en nous laissant entraîner par le nom de Roi, que l'on y retrouve comme sur le n° précédent; nous ne l'en accueillerons pas avec moins de plaisir. Nous ne croyons pas, dans tous les cas, qu'il y ait lieu de faire descendre plus bas que Charles le Bel (1322-1328) le jeton dont il s'agit; le revers est encore d'un beau gothique et d'une pureté de style que l'on ne rencontre guère sur les monuments numismatiques du temps de Charles V.

3. + GIETOVOIRS . DE . LA . CANBRE = + AV DENIES . NOST . SIRE . LE . ROY.

Croix fleurdelisée, cantonnée de quatre croissants et entourée de quatre arcs de cercle. — ℟. Écu au semé de France, dans un entourage de trois arcs de cercle et de trois angles, alternés. (*Pl.*, fig. 33.) (*Collection de M. d'Affry.*)

* 4 + AV : GETER : SAVRAI : SE : LE = CŌP-TE-EST-VRAI.

Écu au semé de France, entouré de trois fleurons. — ℟. Croix à triple nervure, fleuronnée, évidée au centre en rosace, et cantonnée de deux clefs à double panneton et de deux fleurs de lys. (*Pl.*, fig. 34.)

Jeton de l'époque de Charles V et de Charles VI, dont il existe plusieurs variétés de coin, accusant une longue fabrication.

Les deux clefs sont le symbole de la Chambre aux deniers du Roi, comme nous l'avons déjà vu par le n° 1, qui précède, et comme nous allons le voir encore par les jetons suivants, aux noms particuliers de deux maîtres de la Chambre.

* 5. + GIETOIRS . PIERRĖ . DE = BE-R-N-E.

Couronne royale entre deux clefs en pal, dans un entourage de quatre arcs de cercle. — ℟. Croix fleurdelisée, évidée

au centre en rosace à quatre lobes, dont sortent autant de têtes de fleurs de lis, le tout dans un entourage de huit arcs de cercles, de grande et de petite dimension, alternés. (*Pl.*, fig. 35.)

* 6. Avers du n° 5 précédent. Revers semblable pour le type à celui du même n°, mais dont les lettres de la légende sont remplacées par celles-ci : RT-RO-CE-NO.

Le jeton n° 6 est probablement incomplet. Quant au n° 5, il donne en toutes lettres le nom de Pierre de Berne, qui était maître de la Chambre aux deniers déjà, sans doute, du temps de Philippe de Valois, et qui, sous Jean le Bon, en 1351, fut remplacé dans cet emploi par Jean le Coq. Ces deux officiers sont cités dans un compte de 1351, rendu par Étienne de la Fontaine, argentier du Roi ; nous extrayons de ce compte le passage qui les concerne :

« Ledit Perceval (drapier), pour ung autre demi-marbré de » lad. moison de Broisselles, délivré par mandement du » Roy donné à Fontainebliaut le premier jour d'aoust, et » baillié à Maistre Jehan le Coq, *fait et institué de nouvel* » *maistre de la Chambre aux deniers,* pour lui faire une robe » semblable à celle que Maistre Pierre de Berne, son devan- » cier oudit office, ot de livrée *derrenierement* du Roy (1). »

Il est encore question de Pierre de Berne dans un compte de 1352, de l'argentier Étienne de la Fontaine, publié par M. Douët-d'Arcq, et où Pierre de Berne est qualifié : *naguaires maistre de la Chambre aux deniers de l'ostel du Roy* (2).

* 7 + MAISTRE : IEHAN : LE : CI.

℟. B—E—R—N.

(1) Archives de l'Empire.

(2) Comptes de l'Argenterie des Rois de France au XIVe siècle, publiés d'apres des manuscrits originaux, par M. Douët-d'Arcq. Paris, 1851, p. 153 et 163.

Mêmes types qu'aux nos 5 et 6 précédents. (*Pl.*, fig. 36.)

« Maistre Jehan le Coq », qui vient d'être cité comme étant maître de la Chambre aux deniers en 1351, est le seul, à notre connaissance, à qui le jeton n° 7 puisse convenir. Le jambage, en forme d'I, que l'on remarque après les lettresLE-C, et qui termine la légende, ne paraît être ici qu'un remplissage employé en désespoir de cause par le graveur, auquel il ne restait pas assez de place pour mettre le nom entier. Il est en outre à remarquer que l'on s'est servi, pour le revers du jeton de Jean le Coq, d'un coin fait pour Pierre de Berne, et cette circonstance ne permettrait guère de douter, alors même que l'on n'aurait pas les renseignements qui précèdent, que ces jetons ne soient à peu près du même temps.

Comme il n'est pas impossible que d'autres maîtres de la Chambre aux deniers du Roi aient eu au moyen âge des jetons à leurs noms particuliers, nous avons cru devoir, pour aider aux recherches, recomposer, autant que nous l'avons pu, et donner ci-dessous la liste encore inédite de ces officiers. La plupart des éléments qui nous ont servi sont tirés des Archives de l'Empire; nous les devons en grande partie à l'obligeance de l'un de nos savants les plus versés dans l'histoire de nos institutions nationales, et nous regrettons que sa modestie ne nous ait pas permis de lui en adresser ici nos remercîments. Voici cette liste :

Michel DE BORDENET, maître de la Chambre aux deniers avant 1307, année dans laquelle il fut reçu maître à la Chambre des comptes (1).

Pierre REMI, 1315 (2), 1316 (3), le même qui devint ministre, et qui fut pendu en 1328.

(1) *Armorial de la Chambre des comptes.*

(2) *Ordonnances des Rois de France*, t. I, p. 609.

(3) Compte général des bailliages de France (Mss. de la Bibliothèque impériale, fonds Gaignières, n° 567).

Raoul DE PARIS, 1321 (1).

Pierre DE BERNE, 1351 (2).

Jean LE COQ, 1351 (3).

Guillaume PERDRIER, 1380 (4), 1386 (5).

Jean PERDRIER, 1391 (6).

Raimond RAGUIER, de 1391 à 1405 (7).

Renaud DORIAC, 1421 (8).

André BRIÇONNET, de 1466 à 1470 (9).

Michau DE LA GRANCHE, 1471 (10), le même qui a été conseiller général des Monnaies, et que Constans appelle *Michel* DE LA GRANGE (11).

Martin BERTHELOT, 1471 (12).

François BRIÇONNET, 1511, (13).

Sébastien DE MAREAU, 1515, (14). — etc.

Nous continuons la publication des jetons de la maison du Roi par ceux des offices de l'hôtel. Nous n'en avons retrouvé aucun de la Paneterie, de l'Echansonnerie, de la Fruiterie ni de la Fourrière. Nous en connaissons deux de la Cuisine et un plus grand nombre de l'Écurie. Voici ceux de la Cuisine :

(1) *Journal du Trésor*, de 1321 à 1326 (Archives de l'Empire.)

(2) Comptes de l'Argenterie du Roi (Archives de l'Empire.)

(3) *Ibid.*

(4) Comptes de l'hôtel du Roi (Archives de l'Empire.)

(5) P. Anselme, t. VIII, p. 547.

(6) Comptes de l'hôtel.

(7) *Ibid.*

(8) *Ibid.*

(9) Lettres d'institution et comptes de l'hôtel.

(10) Lettres de Louis XI, du 11 octobre 1471, citées ci-dessous.

(11) *Traité de la Cour des monnoyes*. Paris, 1658.

(12) Lettres de Louis XI, qui nomment Me Martin Berthelot, son notaire et secrétaire, maître de la Chambre aux deniers, en remplacement de Michau de la Granche; Vendôme, 11 octobre 1471 (Archives de l'Empire.)

(13) P. Anselme, t. VI, p. 427.

(14) Comptes de l'hôtel.

* 8. Fleur de lis épanouie ; au lieu de légende, une bordure dentelée et ponctuée.

℞. Un chaudron, avec ses oreilles et son anse, et sur les contours duquel sont dessinées jusqu'aux soudures des lames de métal dont il est formé. (*Pl.*, fig. 147.)

* 9. + IETOIRS : PIERRE : DE M = ATE PR QVEVS : LE ROI. I.

Croix à triple nervure, fleurdelisée aux extrémités et entourée de quatre arcs de cercle. — ℞. Une marmite à trois pieds. (*Pl.*, fig. 148.)

Ce jeton a été frappé par un premier queux de Jean le Bon, ainsi que l'indique l'initiale I du nom de ce roi. Quant au nom même du premier queux, à cheval sur les deux légendes, et dont le dernier jambage de la lettre M se confond avec le bras gauche de la croix qui précède la première légende, il peut être lu de diverses manières : *Pierre de Mate*, *de Mante,* ou *Dématé.* Comme nous n'avons pu retrouver ce personnage cité dans aucun titre, nous nous abstiendrons de donner la préférence à l'une ou à l'autre de ces leçons.

L'office de la Cuisine du Roi comprenait, outre la *cuisine* proprement dite, le *garde-manger* et la *saucerie.* « *En cui-* » *sine doibt avoir,* est-il dit dans un ancien état (1), *deux,* » *trois ou plusieurs queux, deux aydes, deux potagiers, quatre* » *galopins, deux porteurs..... En garde-manger doibt avoir* » *deux escuyers de cuisine et un clerc ou deux..... En saul-* » *serie doit avoir deux saulsiers et deux aydes*, etc. (2) » On voit par là que le premier queux avait sous ses ordres un assez nombreux personnel. Il ne faut pas d'ailleurs confondre le premier queux avec le grand queux, pas plus que le premier panetier avec le grand panetier, etc. Les titres de grand

(1) V. Camusat, *loc. cit.*

(2) P. Anselme, t. I et VII, etc.

queux, de grand panetier, étaient des distinctions honorifiques accordées à de hauts seigneurs, qui auraient été fort embarrassés de s'occuper de cuisine ou de boulangerie, tandis que le premier queux et le premier panetier étaient tout simplement les premiers de leur office ou *métier*, en activité dans la maison du Roi.

Les jetons de l'Écurie sont ceux de l'office de l'hôtel dont il existe le plus grand nombre.

10. Une clef avec le panneton en bas et un râteau ; champ ponctué.

℟. Un objet que nous ne savons définir ; nous désirons que le lecteur, que nous renvoyons à nos planches, soit plus heureux que nous. (*Pl.*, fig. 37.) (*Cabinet des Médailles.*)

Le râteau est un des symboles les plus ordinaires de l'Écurie ; la clef s'explique par le grand maniement de fonds inséparable de cet important office de l'hôtel du Roi.

11. Une clef avec l'anneau en bas, et un râteau.

℟. Un lion rampant, sur un champ semé de fleur de lis. (*Pl.*, fig. 38.) (*Cabinet des Médailles.*)

Les armoiries du revers sont sans doute celles de quelque officier supérieur de l'Écurie. Plusieurs familles ont porté pour armoiries un lion sur un champ semé de fleurs de lis, notamment celles de Beaumont au Maine, de Chambes-Montsoreau, de Holland, etc.

* 12. Une clef avec l'anneau en bas, et une épée.

℟. Une crosse. (*Pl.*, fig. 44.)

L'épée n'est pas moins que le râteau un symbole de l'Écurie. On peut voir à ce sujet le jeton n° 17 ci-après (*pl.*, fig. 43). Quant à la crosse, elle ne peut être bien embarrassante, si l'on veut se souvenir que plus d'un haut dignitaire ecclésiastique a occupé des charges importantes dans la maison du Roi. M. de Fontenay, qui a attribué le jeton n° 12 au monastère de Cluny, qui avait pour patrons saint Pierre et saint Paul

auxquels pourrait convenir le type de la clef et de l'épée, déclare qu'il en a été trouvé un exemplaire à Cluny même (1). Ce fait ne constituerait pas une preuve d'origine, car nous connaissons deux exemplaires du même jeton qui ont été trouvés partout ailleurs, et dont l'un a été ramassé par nous-même sur le sol de Térouane, ancienne ville ruinée de l'Artois. On citerait peu d'exemples de méreaux religieux ayant ainsi voyagé avant d'entrer dans les collections, tandis que rien n'est plus commun pour les jetons. Il nous paraît d'ailleurs tout à fait impossible de séparer le jeton à la clef et à l'épée des jetons à la clef et au râteau, qui ont tout à fait le même faire et le même aspect, et sur lesquels le monastère de Cluny, pas plus qu'aucun monastère, ne peut élever de prétentions.

* 13. Fleur de lis vidée.

℟. Râteau accompagné en chef de deux molettes d'éperon, et accosté de deux fleurs de lis. (*Pl.*, fig. 39.)

* 14. Fleur de lis vidée.

℟. Cheval galopant à gauche, accompagné de deux molettes d'éperon, l'une en chef et l'autre en pointe. (*Pl.*, fig. 40.)

* 15. COVTES ⁝ POVR ⁝ LE ⁝ ROY. Cheval sellé et bridé, marchant à gauche, et surmonté d'une fleur de lis.

℟. Râteau à sept dents aigües accosté de deux fleurs de lis (2). (*Pl.*, fig. 41)

Ce dernier râteau a tout à fait la même conformité et la même apparence que celui qui figure sur un jeton de Jeanne d'Evreux (1325-1370) décrit au chapitre des *Reines de France*, sous le n° 24. (*Pl.*, fig. 63.)

On retrouve le type du cheval sellé et bridé sur un jeton, beaucoup moins ancien, de l'écurie de la reine Anne de Bretagne, dont nous donnerons la description à son ordre.

(1) *Manuel*, p. 366.

(2) Publié par M. Hucher dans la *Revue numismatique* de 1848.

* 16. Fleur de lis entourée de quatre arcs de cercle.

℞. Une faux et une fleur de lis, dans un entourage de trois arcs de cercle et de trois angles, alternés. (*Pl.*, fig. 42.)

Plusieurs des jetons de l'Écurie dont la description précède peuvent remonter au XIIIe siècle, et il n'en est aucun qui descende au-dessous du XIVe ; nous n'avons pu trouver à combler la lacune qui les sépare de celui-ci, qui est du règne de Charles VII, ou de celui de Charles VIII.

17. (*Couronne*) CHARLES : ROY : DE : FRANCE : neuf fleurs de lis massées en losange.

℞. + GECTONS : POVR : LESCVIERIE. Épée dans un fourreau fleurdelisé et garni d'un ceinturon. (*Pl.*, fig. 43.)

(Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

Les quatre jetons suivants se rapportent à l'office de la Vénerie et au XIIIe ou au XIVe siècle.

* 18. Fleur de lis vidée.

℞. Loup courant à droite ; au-dessus, trois quintefeuilles. (*Pl.*, fig. 45.)

19. Sanglier courant à gauche.

℞. Main tenant une clef. (*Collection de M. Duleau.*)

20. Fleur de lis remplie de hachures croisées.

℞. Tête de sanglier tournée à gauche. (*Pl.*, fig. 46.)

(M. de Fontenay, *Manuel*, p. 101.)

21. Fleur de lis remplie de hachures croisées.

℞. Tête de cerf, vue de face.

(*Collection de M. Duleau.*)

Nous ne pouvons mieux clore ce chapitre que par le jeton suivant, qu'on ne saurait à quel office donner en particulier, mais qui ne peut cependant avoir été frappé que pour la maison du Roi.

22. + CHARLES. ROI. DE. FRANCE. Ecu à trois fleurs de lis, surmonté d'une couronne ouverte et fleuronnée.

℟. + COMPTE. BIEN. ET. LOYALMENT. Neuf fleurs de lis massées en losange. — Les mots de la légende, à l'avers et au revers, sont séparés par des quatrefeuilles. (*Pl.*, fig. 47.)

(Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

Ce jeton, comme le n° 17, appartient à l'un des deux règnes de Charles VII ou de Charles VIII.

III.

JETONS DES REINES DE FRANCE.

Comme les Rois de France, les Reines avaient leur hôtel, avec l'attirail d'offices et d'officiers qui en était la conséquence. Les rois avaient eu soin d'entourer leurs *chières compaignes* d'un train de service digne d'elles. On voit par plusieurs ordonnances et notamment par celle de Philippe V, du 16 novembre 1318, que l'hôtel de la Reine était assimilé à celui du Roi, et que ses officiers jouissaient conséquemment des mêmes droits. Charles VI eut l'occasion de confirmer cette assimilation dans une ordonnance de juillet 1411, où il en fait reposer le principe sur ce, dit-il : « *Que les officiers, serviteurs et familiers d'icelle nostre compaigne sont principalement à Nous et par Nous retenuz et mis en son hostel et service, et que en la servant ils Nous servent, et doient pour ce estre tenuz, et aussi les tenons-Nous et reputons noz officiers, serviteurs et familliers de nostre hostel, comme se ils Nous servoient en nostre personne* (1). »

Les Reines ayant eu leur hôtel, on comprend facilement qu'il ait existé des jetons frappés pour leur service ; jetons d'autant plus intéressants qu'ils portent presque tous les armoiries de la Reine sous laquelle ils ont été faits, ce qui per-

(1) *Ordonnances des Rois de France*, t. IX.

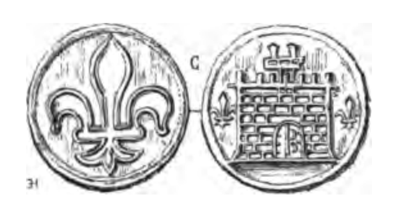
met, non-seulement de leur assigner une époque positive, mais encore de déterminer, au moyen des rapprochements et des comparaisons, l'époque de beaucoup d'autres jetons qui ne portent pas avec eux les mêmes éléments de classification chronologique.

Déjà en 1848, l'un des auteurs de ce Recueil, en appelant l'attention des archéologues sur cinq jetons des Reines Clémence de Hongrie (1315-1328), Jeanne de Bourgogne (1328-1348), Jeanne d'Auvergne (1350-1361), et Marie d'Anjou (1422-1463), dont trois avaient été précédemment publiés, mais sans que la véritable origine en eût été reconnue, émettait l'espoir que l'on parviendrait à établir une série non interrompue des jetons des Reines de France, depuis l'époque de saint Louis (1). Si nous ne sommes pas encore en mesure de remplir complétement ce programme, on reconnaîtra du moins, par les descriptions qui suivent, qu'il y en a déjà une bonne partie de réalisée. Nous pouvons aujourd'hui commencer la série à la Reine Blanche de Castille, mère de saint Louis, et nous ouvrirons un article à chacune des Reines qui l'ont suivie, jusqu'à l'époque de la Renaissance, même à celles dont nous ne connaissons pas de jetons; c'est en signalant les lacunes que l'on peut être plus certain d'arriver à les voir disparaître. Des deux dates dont nous faisons suivre le nom de chaque Reine, la première n'indique pas toujours la date du mariage, l'union ayant parfois précédé l'avénement du mari au trône; quant à la seconde date, elle indique invariablement l'année du décès de la Reine, parce que, alors même qu'elle survivait à son mari, elle n'en conservait pas moins durant son veuvage les mêmes armoiries et un train de maison assez important pour motiver la frappe de jetons particuliers.

(1) M. Hucher, 2e Supplément à l'essai sur les monnaies du Maine. *Revue numismatique* de 1848, p. 365.

BLANCHE,

Fille d'Alphonse IX, Roi de Castille, Femme de Louis VIII (1218-1252).



* 1. Fleur de lis vidée.

℟. Château sommé d'une tour et crénelé, accosté de deux fleurs de lis.

Sur son sceau, Blanche de Castille tient une fleur de lys; son contre-scel représente un château donjonné de trois pièces et crénelé, accosté de deux fleurs de lis comme sur notre jeton (1). Les armes de Castille étaient des gueules au château d'or, sommé le plus souvent de trois tours, mais quelquefois aussi d'une seule (2).

A l'époque de Blanche de Castille, la règle héraldique de l'écu parti, pour les armoiries des femmes, n'était pas encore bien déterminée, et l'on retrouve des jetons plus modernes de nos Reines, où l'écu du mari d'un côté, et celui de la femme au revers, remplacent, comme ici, l'écu parti proprement dit. Rien n'est plus commun sur les sceaux du moyen âge que de voir les femmes nobles représentées entre l'écu de leur mari et celui de leur propre famille, entièrement séparés l'un de l'autre.

(1) Olivier de Vrée, *Généalogie des comtes de Flandre*, p. 15. — *Revue archéologique*, 1856, article de M. Moutié.

(2) V. la monnaie de Jean dit *de Gand* (1372-1399), publiée par Duby, qui a voulu y voir les murs de Bayonne, alors que la légende *Castelle et Legionis* dit assez la signification du type (*Suppl.*, pl. III, fig. 6).

C'était en résumé l'ensemble des deux blasons qui constituait les armoiries des femmes, mais il n'était pas nécessaire qu'ils fussent réunis en un seul écu ; et la disposition même des jetons, avec leurs deux faces, se prêtait naturellement à la séparation.

Blanche de Castille n'étant décédée qu'en 1252, et ayant été en deux fois près de quatorze années régente du royaume sous saint Louis, il est fort possible que le jeton que nous publions d'elle n'ait été frappé que sous le règne de ce monarque.

MARGUERITE,

Fille de Raimond II, comte de Provence,
Femme de Louis IX (1234-1295).

Les jetons de cette princesse restent à découvrir.

Les armes de famille de Marguerite de Provence étaient *d'or à quatre paux de gueules.*

ISABELLE,

Fille de Jacques Ier, Roi d'Aragon ;
1re femme de Philippe III (1270-1271).

Nous ne connaissons pas de jetons de cette Reine, dont les armes de famille étaient aussi : *d'or à quatre paux de gueules.*

MARIE,

Fille de Henri III, duc de Brabant ;
2e femme de Philippe III (1274-1321).

* 2. Champ ponctué, divisé par moitié de haut en bas, et présentant dans la première partie un écu à trois fleurs de lis et dans la seconde un lion. Les armes de Brabant étaient : *de sable au lion d'or, lampassé de gueules.*

℟. Portail tournois, dans un champ ponctué. (*Pl.*, fig. 48.)

3. Avers semblable au n° précédent, sauf en ce qui concerne l'écu, qui renferme cinq fleurs de lis au lieu de trois.

℟. Croix légèrement pattée. Bordure dentelée, dans un double grènetis.

Ce jeton faisait partie du cabinet de feu M. Moore, à Paris; nous ignorons ce qu'il est devenu depuis le décès du possesseur.

* 4. Ecu à trois fleurs de lis, entouré de points.

℟. Écu entouré de points comme à l'avers, et renfermant un lion contourné. (*Pl.*, fig. 49.)

On trouve sur les jetons de nombreux exemples d'armoiries reproduites à rebours comme ici, par suite d'erreur dans la gravure des fers, qui a été faite dans le sens naturel, alors qn'elle aurait dû l'être dans le sens symétrique.

Fauris de Saint-Vincent, dans ses planches de monnaies et de jetons de Provence, a, le premier, publié le jeton n° 4, en l'attribuant, sans motif sérieux, à la maison de Sabran. Dans la série des Reines de France, au contraire, ce jeton se trouve, pour ainsi dire, en famille. Il y est précédé et suivi d'autres jetons analogues pour le principe d'après lequel les armoiries y sont représentées.

JEANNE,

Reine de Navarre et comtesse de Champagne.
Femme de Philippe IV (1285-1304).

Le mariage avait eu lieu un an environ avant l'avénement de Philippe le Bel au trône de France, et Jeanne possédait déjà à cette époque le royaume de Navarre et le comté de Champagne, du chef de son père Henri, décédé, dont elle était l'unique héritière. Ce sont donc tout à la fois, pour la Reine, ses propres armoiries de famille et de possession que l'on rencontre au revers des armes de France sur les trois jetons suivants :

* 5. + IE NE SERE : HVI : DOVNES : MES : D'MAĪ. (*Je ne serai donné aujourd'hui, mais demain.*)

Écu à six fleurs de lis, dans un entourage de six arcs de cercle ; type imité des francs d'or de saint Louis.

℟. + IETOIRS : DE : LATO' : FAVS : SVI : 9' : LIMO'. (*Jetoirs de laiton, faux suis comme limon*). Écu mi-parti de Navarre et de Champagne, dans un entourage de six arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 50.)

Navarre ; *de gueules aux rais d'escarboucle accollés et pommetés d'or.* — Champagne : *d'azur à la bande d'argent, accompagnée de deux cottices potencées et contre-potencées d'or.*

* 6. + O DIVES FAC BENE : DON VIVIS : Écu au semé de France, figuré par trois fleurs de lis entières et par trois mouchetures placées dans la partie supérieure de l'écu. Entourage de six arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 51.)

℟. + BARAT TV SERAS : BARATEZ. Ecu mi-parti de Navarre et de Champagne, dans un entourage de six arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 51.)

Les mots *barat* et *baraté* étaient les synonymes de *trompeur* et de *trompé.* La baraterie est encore aujourd'hui un genre de fraude, en terme de marine.

* 7. Écu à trois fleurs de lis, dans un entourage de six arcs de cercle.

℟. Écu mi-parti de Navarre et de Champagne, également dans un entourage de six arcs de cercle. — A l'avers et au revers, au lieu de légende, un cercle de gros points. (*Pl.*, fig. 52.)

8. + BENEOIT SOIT : QUI ME DONNA. Écu à six fleurs de lis, entouré de rinceaux.

℟. + BENEOIT SOIT. : QUI ME TERA. Écu aux armes pleines de Navarre. (*Collection de M. d'Affry.*)

9. Écu mi-parti de Navarre et de Champagne, reproduit dans le sens symétrique, sur un champ ponctué.

℟. Écu renfermant un râteau et surmonté d'une fleur de lis, Champ extérieur ponctué.

La fleur de lis du revers complète, avec l'écu mi-parti de Navarre et de Champagne, les insignes héraldiques de la Reine Jeanne.

On doit la connaissance de cette pièce à M. de Fontenay, qui l'a publiée dans son Manuel (1), mais en l'attribuant à la ville de Rethel. Or, les armes de Rethel sont généralement figurées sur les anciens monuments par deux ou trois *têtes de râteau* superposées (2), et non pas par un râteau avec son manche.

Le râteau qui figure sur le jeton n° 9, pour être enfermé dans un écusson, n'en est pas moins simplement le symbole de l'écurie de la reine Jeanne de Navarre. Nous ferons connaître deux autres jetons, l'un de l'écurie de Marguerite de Hainaut, femme de Robert II, comte d'Artois (1298-1342), et le second de l'écurie de la reine Jeanne d'Évreux, femme de Charles le Bel (1325-1370), sur lesquels il y a aussi un râteau enfermé dans un écusson, tandis que l'autre côté de ces pièces porte également le blason des princesses pour le service desquelles ils ont été frappés.

Des jetons de Jeanne de Navarre, nous avons cru devoir décrire d'abord, comme n'étant pas sans rapports avec les jetons des Reines précédentes, ceux où ses propres armes de famille sont séparées des armes de son mari. Mais, sur la série qui suit, la règle de l'écu parti, composé tout à la fois des armoiries du Roi et des armoiries de famille de la Reine, est décidément observée :

(1) P. 230.

(2) Olivier de Vrée, *Sigilla comitum Flandriæ*, pp. 60, 61, 65, 67, etc.; *Généalogie des comtes de Flandres*, p. 61.

* 10. + CE . SONT . LES . GETOVERS = + DE . LESQVIERIE.

Croix à triple nervure, fleurdelisée et entourée de quatre arcs de cercle. Des trèfles dans les cantons de la croix et dans la légende. — ℟. Écu au semé de France parti de Navarre, dans un entourage de six arcs de cercle. Trois molettes d'éperon séparent les mots de la légende (1). (*Pl.*, fig. 53.)

Si l'on voulait voir dans notre n° 10 un jeton frappé pour l'écurie de Philippe le Bel lui-même, ou bien encore de Louis X, de Philippe V, ou de Charles le Bel, qui ont tous été plus ou ou moins Rois de Navarre, et qui en prenaient le titre dans leurs diplômes, il suffirait pour démontrer que cette attribution n'est pas possible, et que le jeton est bien d'une Reine de France, de le rapprocher de celui que nous publions sous le n° 19, à l'article de Clémence de Hongrie, femme de Louis X, (*Pl.* fig. 60). Le même rapprochement établirait encore que ces deux jetons, qui ne diffèrent guère entre eux que par les armoiries des Reines, ont été frappés à fort peu de distance l'un de l'autre, et que par conséquent, bien que l'écu au semé de France parti de Navarre ait appartenu à deux Reines différentes, Jeanne de Navarre, dont il s'agit ici, et Blanche de Navarre, femme de Philippe de Valois (1349-1398), notre jeton n° 10, indépendamment de ses autres caractères archéologiques, qui commandent la même attribution, ne peut convenir qu'à Jeanne de Navarre, qui a immédiatement précédé, comme Reine de France, Clémence de Hongrie.

* 11. + LE GRASE ⋮ DE SEN DON ⋮ ESTAINT = + KI SON DON ⋮ DONNE ⋮ Z ⋮ PVIS LE PLAINT.

Types du n° 10, sauf quelques variantes insignifiantes dans les ornements de la croix.

Les deux vers que forment les légendes ne sont pas des

(1) Publié par M. Rouyer, dans la *Revue numismatique* de 1849.

chefs-d'œuvre de poésie ; mais ils expriment, au résumé, une idée qui ne manque ni de justesse ni d'à-propos, sur des jetons qu'il était d'usage d'offrir en cadeaux.

* 12. + GETOIRS : DE FRANSE . Z = + DE LATON : DE NAVARRE.

Écu au semé de France, parti de Navarre, surmonté et accosté de trois fleurs de lis. — ℟. Croix à triple nervure, fleurdelisée et entourée de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 54.)

Ce jeton offre une singulière confusion dans ses légendes ; la moitié de l'une se rapporte à la moitié de l'autre, et réciproquement. Il faut évidemment lire : *De France et de Navarre*, ce qui indique les éléments de l'écu ; et : *Getoirs de laton.*

13. Écu au semé de France, parti de Navarre, surmonté d'une petite croix pattée.

℟. Fleur de lis vidée, accostée des lettres E et D dans la partie supérieure, et de deux annelets dans la partie inférieure. (*Pl.*, fig. 55.) (*Musée de Saint-Omer.*)

* 14. Écu semblable à celui du n° 13, mais d'un travail grossier, et sur un champ ponctué.

℟. Monogramme qui paraît formé d'un G et d'un R. Champ ponctué. (*Pl.*, fig. 56.)

Nous croyons devoir donner encore à Jeanne de Navarre les deux jetons suivants, qui portent tous deux les insignes de l'Écurie.

* 15. Écu au semé de France, parti de Navarre, reproduit dans le sens symétrique. Champ ponctué.

℟. Deux râteaux, accompagnés de trois fleurs de lis au pied posé. Champ ponctué. (*Pl.*, fig. 57.)

* 16. Avers semblable à celui du n° 15.

℟. Un seul râteau, sur un champ ponctué.

Si nous posons en principe que les deux jetons nos 15 et 16 portent l'écu symétrique de France parti de Navarre, au lieu de le blasonner de Navarre parti de France, c'est que les

exemples de ces blasons retournés sont assez fréquents sur les jetons pour que nous nous croyions autorisés à le faire. (Voir les nos 4 et 9 ci-dessus, et aux *Planches*, fig. 49, 61, 88, 89, etc.) Nous savons que le blason de Navarre parti de France convient entièrement à Jeanne, fille de Jean le Bon, et femme de Charles le Mauvais, Roi de Navarre (1351—1373); mais les jetons nos 15 et 16 sont évidemment plus anciens, et nous ne pouvons, malgré tout le désir que nous en aurions, proposer cette attribution, que nous ne croyons pas fondée.

CLÉMENCE,

Fille de Charles Ier, Roi de Hongrie;
Femme de Louis X (1315—1328).

* 17. Écu renfermant trois fleurs de lis et entouré de points; l'écu est orné, en outre, d'une bordure à laquelle nous ignorons quelle signification peut être donnée ici, si elle en a une.

℟. Deux écus de front, réunis par le haut, et renfermant, le premier une fleur de lis, et le second trois fasces. Au-dessous une fleur de lis entre deux rosaces, et des points dans le champ. (*Pl.*, fig. 58.)

Les armes de Hongrie étaient un fascé d'argent et de gueules, ordinairement de huit pièces. Le jeton no 17 est gravé grossièrement, et l'on comprend, à la simple vue du travail, qu'il n'est pas sorti de mains bien habiles, et que l'écusson que nous y prenons pour celui de Hongrie ait pu être un peu estropié en ce qui concerne les principes héraldiques. Quoi qu'il en soit, et si l'attribution de ce jeton à Clémence de Hongrie peut être contestable, il n'en est pas de même des quatre jetons suivants :

* 18. + CE SONT : LES : GETOIRS = + DES : QTES : LA : ROINNE.

Croix à triple nervure, fleuronnée, cantonnée de croissants et entourée de quatre arcs de cercle. — ℟. Écu au semé de

France parti de Hongrie, dans un entourage de six arcs de cercle (1). (*Pl.*, fig. 59.)

* 19. + CE SONT . LES . GETOIRS = + DE . LES . QVIE . RIE.

Croix à triple nervure, fleurdelisée, cantonnée de trèfles et entourée de quatre arcs de cercle. Les mots de la légende sont séparés par des trèfles. — ℟. Écu au semé de France parti de Hongrie, entouré de six arcs de cercle. Les mots de la légende sont coupés par des quintefeuilles. (*Pl.*, fig. 60.)

20. + IETES : BIEN : SEVRE : MENT.

℟. + IETES : BIEN : SEVREMENT.

Types généraux du n° précédent.

(M. de Fontenay, *Fragments*, 1845, *pl.* x (2).)

* 21. + FARNCE . Z . HONGERIE (*France et Hongrie*). Écu au semé de France parti de Hongrie, reproduit dans le sens symétrique, surmonté et accosté de trois molettes d'éperon. Deux fleurs de lis séparent les mots de la légende.

℟. + CONTES : SEVREMENT. Croix à triple nervure, cantonnée de quatre fleurs de lis. (*Pl.*, fig. 61.)

JEANNE,

Comtesse de Bourgogne,
Femme de Philippe V (1316 — 1330).

Fille unique d'Othon IV, comte de Bourgogne, et de Mahaut, comtesse d'Artois, Jeanne avait obtenu en dot le comté de

(1) Publié par M. Hucher dans la *Revue numismatique* de 1848.

(2) Ce jeton, que M. de Fontenay a d'abord publié sans attribution, et qui a depuis été donné par M. Barthélemy à Jeanne de Naples (*Rev. num.* de 1847, p. 309), a été restitué pour la première fois à Clémence de Hongrie par M. Hucher (*Rev. num.* de 1848, p. 365). Ce ne peut donc être que par méprise que M. de Fontenay a imprimé dans son Manuel que le jeton dont il s'agit avait été attribué par M. Hucher à Jeanne d'Auvergne, femme de Jean le Bon.

Bourgogne ; elle devint comtesse d'Artois en 1329 par le décès de sa mère, à laquelle elle ne survécut que de quelques mois.

Nous ne connaissons encore qu'un jeton que l'on puisse attribuer à cette Reine, et il est sans légende.

22. Grande fleur de lis.

℞. Lion dans un champ semé de billettes.

(Cliché ; *Collection de M. d'Affry.*)

Les armes de Bourgogne-Comté étaient *d'azur au lion d'or, l'écu semé de billettes de même.*

MARIE DE LUXEMBOURG,

Fille de l'empereur Henri VII,
2e femme de Charles le Bel (1) (1322—1323).

On ne connaît pas de jetons de cette princesse, qui n'a guère survécu qu'un an à l'époque de son mariage.

Les armoiries du duché de Luxembourg étaient *d'argent* (ou *burelé d'argent et d'azur*), *au lion de gueules, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir, armé et couronné d'or, lampassé d'azur.*

JEANNE,

Fille de Louis, comte d'Évreux,
3e femme de Charles le Bel (1325 — 1370).

Cette Reine avait des jetons d'argent, ainsi qu'il résulte d'un article du compte de son testament, cité ci-dessus, page 17 ; mais les jetons à ses armes que nous avons retrouvés jusqu'à présent sont tous en laiton.

*23.+PAR AMOVRS : SVI DOVNE : BEIN. Écu au semé de France parti d'Evreux, dans un entourage de trois arcs de

(1) Blanche de Bourgogne, première femme de Charles le Bel, n'a jamais été en position d'avoir de jetons comme Reine de France. Répudiée pour sa mauvaise conduite, elle était déjà religieuse à Maubuisson, lorsque Charles le Bel parvint au trône.

cercle et de trois angles, alternés. Les armes du comté d'Evreux étaient : *de France, à la bande componée d'argent et de gueules.*

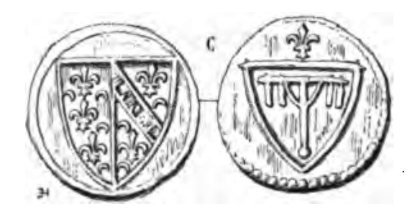
℟. PAR AMOVRS SVI DONES BE. Écusson fruste, entouré comme celui de l'avers, et sur lequel on croit reconnaître les traces d'un chef, mais en trop mauvais état pour pouvoir être décrit. (*Pl.*, fig. 62.)

Les lettres BE et BEIN, qui terminent les légendes sont le commencement de la phrase *Bein doi estre gardé*, qui existe sur quelques jetons, comme complément de la devise *Par amours sui donné.*

24. Fleur de lis partie par le milieu, et chargée à senestre d'une bande componée. Ce type ne manque pas d'élégance, et il n'était pas possible de représenter plus simplement, et sans y rien omettre, les armoiries de la Reine.

℟. Râteau en pal, accosté des lettres I et R, initiales de la Reine Jeanne. (*Pl.*, fig. 63.) (*Collection de M. d'Affry.*)

Le jeton qui précède a été frappé pour le service de l'écurie, de même que celui qui suit :



* 25. Écu au semé de France parti d'Evreux.

℟. Écu renfermant un râteau, et surmonté d'une fleur de lis.

(Voir ce qui a été dit de ce jeton à l'article de Jeanne de Navarre, *p.* 82.)

* 26. Buste de Reine, aux cheveux retombant jusqu'à la

naissance des épaules, et la tête ceinte d'une couronne fleurdelisée, le tout dans un entourage de six arcs de cercle.

℞. Écu au semé de France parti d'Évreux, entouré de rinceaux. (*Pl.*, fig. 64.)

Le jeton suivant présente également un buste de Reine de France; mais, comme il ne porte pas d'armoiries, il peut laisser des doutes sur l'attribution. Le costume et la coiffure paraissent cependant permettre de le rapporter aussi à l'époque de Jeanne d'Evreux.

* 27. + QVI . TROP . EN SOI CVIDIENSCHE = + DE . CEVS . EN . EST . A LA . FIE . A. (*Celui qui a trop de confiance en lui-même en est à la fin déçu.*)

Croix à triple nervure, ouverte au centre en rosace, fleuronnée aux extrémités, et entourée de quatre arcs de cercle. — ℞. Buste de Reine, couronné, et orné d'une guimpe qui encadre le menton et recouvre le cou. (*Pl.*, fig. 65.)

JEANNE,

Fille de Robert II, duc de Bourgogne,
1re femme de Philippe VI (1328 – 1348).

* 28. EN . CESTE CROIS . EST LE SEIGN. = + DE LA CHAMBRE . AVS DENEIRS LA ROINN.

Clef en pal, au centre d'une rosace fleurdelisée et disposée en forme de croix. — ℞. Écu en losange, au semé de France parti de Bourgogne ancien, dans un entourage de quatre arcs de cercle et de quatre angles, alternés (1). (*Pl.*, fig. 66.)

Les armes de Bourgogne ancien étaient un *bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules.*

Ce jeton de la Chambre aux deniers de Jeanne de Bourgogne est le premier que l'on connaisse d'une Reine de France où les armoiries sont disposées dans un losange. Une autre

(1) Publié par M. Rouyer dans la *Revue num.* de 1849.

remarque non moins importante, à laquelle il donne lieu, c'est que l'on y voit clairement, par les deux vers dont se compose la légende, que le *seigne*, ou signe, de la Chambre aux deniers de la Reine, était *une clef*. Cette remarque est à ne pas perdre de vue, parce qu'elle donne l'explication de deux jetons des Reines Jeanne d'Auvergne et Marie d'Anjou, sur lesquels la signification de la clef n'est pas indiquée par les légendes.

* 29. AMN — RIBVON — MOND. Ecu au semé de France parti de Bourgogne ancien.

℟. IET — ES. — CON — TES. Croix à triple nervure, fleurdelisée, évidée au centre en rosace, et cantonnée de quatre fleurs de lis (1). (*Pl.*, fig. 67.)

* 30. AVE — MAR — IAGRA· Écu à un semé de fleurs de lis et de points, entremêlés, parti de Bourgogne ancien.

℟. MER — OV.. — EDO — ITL. Croix à triple nervure, fleuronnée, évidée en rosace au centre, et cantonnée de quatre fleurs de lis, le tout dans un entourage de quatre arcs de cercle et de quatre angles, alternés.

* 31. CSEL — AORSRV — OMA. Écu au semé de France parti de Bourgogne ancien, reproduit dans le sens symétrique.

Lue en rétrogradant, la légende donne les mots AMOVRS RO(Y)ALES C, qui trouvent leur explication dans le type, formé du blason de la Reine. On remarque que ce blason est lui-même gravé à rebours.

℟. BOC — OTC — BVO — TIO. Croix semblable à celle du revers du n° 30, et accompagnée de même. (*Pl.*, fig. 68.)

* 32. TVP — VTPCO — ERAV.

℟. V . G — V . G — I . V — G . C.

Mêmes types qu'au n° 31.

(1) Publié par M. Hucher dans la *Rev. num.* de 1848.

A part *Jetes contes, Ave Maria gra*, et *Amours roales*, nous avouons que nous ne savons que dire des légendes qui figurent sur la série des jetons nos 29 à 32, et nous ne pouvons qu'exprimer le vœu que l'on parvienne à en élucider le sens par la suite.

* 33. FRAN — CE . E . BO — RGONE (*France et Bourgogne*). Écu au semé de France parti d'un bandé de six pièces, sans bordure.

℟. + DOMINE : DOMINVS : NOSTER. Croix à triple nervure, évidée en rosace au centre, fleurdelisée aux extrémités, et entourée de quatre arcs de cercle.

* 34. + ES — CVDE — BOVR (*Escu de Bourgogne*). Écu au semé de France parti d'un bandé de six pièces, sans bordure.

℟. REM — VES — VID — EROV. Croix à triple nervure, fleuronnée, évidée en rosaces au centre et aux extrémités, cantonnée de quatre molettes, et entourée de quatre arcs de cercle et de quatre angles, alternés. (*Pl.*, fig. 69.)

BLANCHE DE NAVARRE,

Fille de Philippe, comte d'Évreux et Roi de Navarre,
2e femme de Philippe VI (1349—1398).

* 35. + AVE . MARIA . GRACIA . PLE. Écu au semé de France, parti de Navarre.

℟. + AVE . MARIA . GRATIA . PLE. Croix fleurdelisée, évidée en quadrilatère arqué, et renfermant une fleur de lis. (*Pl.*, fig. 70.)

La forme de la croix du revers, qu'on ne rencontre sur aucun jeton antérieur à la deuxième moitié du XIVe siècle, la forme des lettres, tout indique que ce jeton est de beaucoup postérieur à ceux que nous avons décrits à l'article de Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, et qu'il ne peut appar-

tenir qu'à la deuxième femme de Philippe de Valois, Blanche de Navarre. Cette Reine est représentée sur son sceau (1) entre deux écussons, l'un au semé de France, et le second aux armes d'Evreux, avec le franc-quartier de Navarre.

On peut encore donner à la même princesse, mais peut-être avec moins de certitude, les deux jetons suivants :

* 36. CET LE — CV . DE N — AVARE (*c'est l'écu de Navarre*). Écu parti, présentant à dextre un semé de France, et à senestre trois bandes lisses, sur un champ de hachures croisées.

℟. + DE . LATTON : SVI . NOMES SI. Croix à triple nervure, évidée en rosace au centre, fleurdelisée aux extrémités, et entourée de quatre arcs de cercles.

Ce jeton a tout à fait le même aspect que celui de la première femme de Philippe de Valois, décrit ci-dessus, sous le n° 33 ; mais les *trois bandes*, substituées au *bandé de six pièces*, semblent indiquer que l'on a voulu remplacer les armes de Bourgogne par celles de Champagne ; celles-ci n'étaient pas tout à fait composées de trois bandes, mais d'une bande entre deux cottices, ce qui revenait bien à peu près au même. On se demande toutefois comment l'auteur du jeton a pu trouver que les armes de Champagne, jointes à celles de France, pouvaient être prises pour l'*écu de Navarre*. Les ancêtres de Blanche, rois de Navarre, étaient en même temps comtes de Champagne ; les armes de Champagne étaient donc, pour la Reine, des armes de famille comme celles de Navarre, et de là peut provenir l'espèce de quiproquo qui existe entre la légende et le type du jeton.

37. Un jeton semblable, pour l'avers, au n° 36, mais portant au revers la légende PAR AMOVR . SIT . DONEI . B., a été publié sans attribution, par M. de Fontenay, dans ses *Fra-*

(1) *Trésor de numismatique et de glyptique.*

gments, 1845, *pl.* v, et attribué, par M. Barthélémy, à Charles le Mauvais, Roi de Navarre (1). M. Barthélémy interprète ainsi la légende de l'avers : GET*ouer* LE CV*mpte* DE NAVARE ; mais la première lettre est incontestablement un C, et la légende entière nous paraît se prêter difficilement aux abréviations qu'il s'agit d'y reconnaître ; elle est d'ailleurs à rapprocher des légendes que nous avons déjà vues sur d'autres jetons aux armes de Reines de France, telles que FARNCE . Z . HONGERIE ; — FRANCE . E . BORGONE ; — ESCV DE BOVR. ; etc.

Blanche de Navarre a survécu quarante-huit ans à Philippe de Valois, et leur mariage n'a guère duré qu'un an. On se trouve donc conduit à supposer que la plupart des jetons frappés pour le service de cette Reine ont dû l'être pendant son veuvage.

JEANNE,

Comtesse d'Auvergne et de Boulogne,
Femme de Jean le Bon (1350—1361).

38. + DE LA CHAMBRE . AVX . DENIERS = + LA REINE ⁝ o ⁝ DE FRANCE.

Quatre clefs réunies par un anneau commun et disposées en croix, dans un entourage de quatre arcs de cercle. — ℞. Écusson hexagone aux contours arqués, renfermant un semé de France parti d'Auvergne, et entouré de six arcs de cercle. Les armes d'Auvergne étaient *d'or*, *au gonfanon de gueules*, *frangé de sinople*. (*Pl.*, fig. 71.)

(*Collection de M. d'Affry.*)

Ce jeton est le seul de la Chambre aux deniers d'une Reine de France où l'on voie quatre clefs, au lieu d'une. Tout en constatant le fait, nous ne croyons devoir le considérer que comme une exception sans portée.

(1) *Revue numismatique*, 1847, p. 309.

* 39. Écu au semé de France parti d'Auvergne, dans un entourage de quatre arcs de cercle, orné de rosaces et de fleurons.

℟. Clef en pal, au centre d'un double cercle dentelé et fleuronné (1). (*Pl.*, fig. 72.)

La clef en pal, dont nous avons déjà donné la signification à l'article de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, fait connaître clairement que ce jeton a appartenu, aussi bien que le précédent, au service de la Chambre aux deniers de la Reine Jeanne d'Auvergne.

JEANNE,

Fille de Pierre Ier, duc de Bourbon,
Femme de Charles V (1364 — 1377).

On ne connaît pas de jetons de cette Reine, dont les armes de famille étaient : *de France, au bâton de gueules mis en bande.*

ISABEAU,

Fille d'Etienne II, duc de Bavière,
Femme de Charles VI (1385 — 1435).

Il existe plusieurs jetons de cette Reine, tristement célèbre dans les annales de la France. Les titres qu'elle y prend font supposer qu'ils ont été frappés à l'époque de la démence de Charles VI, où Isabeau de Bavière exerçait tout pouvoir, et s'intitulait dans les diplômes : *Par la grâce de Dieu, Reine de France, ayant, pour l'occupation de Monsieur le Roi, le gouvernement et administration du royaume ;* c'est-à-dire en 1419 et années suivantes.

(1) Ce jeton, publié pour la première fois en 1845, par M. de Fontenay, qui l'attribuait à Jean le Bon, a été restitué à Jeanne d'Auvergne par M. Hucher, dans la *Revue numismatique* de 1848.

* 40. + YSABEL . DE : BAVIERE : PAR . LA = + GRACE . DE . DIEV . ROYNE : DE . FRANCE.

Des deux côtés du jeton, un écu en losange entouré de quatre arcs de cercle ; celui de l'avers, au semé de France parti de Bavière ; celui du revers, aux armes de Bavière-Palatin. (Bavière : *losangé d'argent et d'azur*. Bavière-Palatin : *écartelé, au 1 et au 4, de sable au lion couronné d'or, qui est du Palatinat ; au 2 et au 3, de Bavière*). (*Pl.*, fig. 73.)

41. + YSABEL . DE : BAVIERE : PAR . LA = + GRACE . DE DIEV . ROYNE . FRANCE.

Type de l'avers du numéro précédent. — ℟. Armes de Bavière-Palatin, dans un écusson de forme ordinaire, couronné, et côtoyé de deux branches feuillues. (*Pl.*, fig. 74.)

Quelquefois, sur un même jeton, se trouvent accouplés les deux revers des nos 40 et 41 ; quelquefois aussi l'un ou l'autre des coins des jetons d'Isabeau de Bavière se trouve accouplé à des revers de type banal. Ces bizarreries, que l'on rencontre sur beaucoup d'autres jetons, ne constituent pas de véritables variétés ; ce ne sont, en réalité, que des jetons incomplets.

MARIE,

Fille de Louis II, duc d'Anjou, Roi de Naples, etc.,
Femme de Charles VII (1422—1463).

* 42. + TOVS . DIS . EN . BIEN (*Toujours en bien*). Champ au semé de France parti du blason de famille de Marie d'Anjou, qui est un tiercé en pal, aux armes, 1° de Jérusalem (*d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même*) ; 2° d'Anjou ancien (*semé de France, au lambel de trois pendants de gueules*) ; 3° d'Anjou moderne (*de France, à la bordure de gueules*). La bordure caractéristique de ces dernières armoiries a été négligée.

℟. + SIT . NOMEN . DNI . BENEDICTUM. Clef en pal

au centre d'une bordure polybée et ornée de trèfles intérieurement (1). (*Pl.*, fig. 75.)

Ce jeton de la Chambre aux deniers de la Reine est un de ceux qui ont été frappés à Lyon en 1456, et dont une description presque complète est donnée dans un compte des dépenses de Marie d'Anjou, que M. Vallet de Viriville a fait connaître par un article inséré dans le *Moniteur Universel*, n° du 5 octobre 1854 (2).

Charles VII dut en grande partie à Marie d'Anjou le rétablissement de ses affaires, et, comme le fait remarquer Hénault, ne l'en aima pas davantage. La devise *Toudis en bien*, qui était sans doute celle que Marie d'Anjou avait adoptée, peint assez bien la position de cette femme de mérite, qui avait besoin de philosophie pour supporter l'indifférence, on pourrait dire l'ingratitude de son royal époux.

CHARLOTTE,

Fille de Louis II, duc de Savoie,
Femme de Louis XI (1461 — 1483).

Nous n'avons retrouvé aucun jeton de cette Reine, dont les armes de famille étaient *de gueules à la croix d'argent.*

ANNE,

Duchesse de Bretagne,
Femme de Charles VIII, puis de Louis XII (1491—1514).

On connait deux jetons de cette Reine, mais comme ils paraissent avoir été frappés tous les deux pour la Bretagne, nous les publierons ci-après, à l'article de cette province.

(1) Jeton publié en 1845, par M. de Fontenay, avec attribution à Charles VII; restitué par M. Hucher à Marie d'Anjou, dans la *Revue numismatique* de 1848.

(2) V. ci dessus, p. 33.

IV.

JETONS DES PRINCES DU SANG ROYAL DE FRANCE

ET DE QUELQUES AUTRES SEIGNEURS D'ORIGINE FRANÇAISE.

Dans ce chapitre sont réunis les jetons que nous connaissons des princes issus de la Maison royale de France, et ceux de quelques grandes maisons féodales.

Si avec les jetons que nous sommes parvenus à rassembler, et dont la majeure partie n'avait pas été signalée, on ne peut encore accompagner d'une manière suivie le père Anselme dans le cours de son histoire généalogique de la Maison de France, nous croyons du moins en publier assez pour que l'on puisse espérer d'y arriver un jour en continuant les recherches. Il est, en effet, peu de branches importantes que nous ne soyons déjà en mesure de représenter par quelques jetons ; il ne s'agit plus que de compléter les séries.

Nous verrons bientôt, dans la suite même de ce chapitre, que les femmes de plusieurs grands feudataires, de même que les Reines de France, eurent des jetons frappés pour leur propre service. Nous devons, à ce propos, faire une remarque, qui découle de l'examen des sceaux aussi bien que de l'examen des jetons : c'est que le mari ne comprenait au nombre de ses insignes héraldiques les armoiries de famille de sa femme, qu'autant que celle-ci lui apportât la possession des terres, ou tout au moins des prétentions sur les terres auxquelles ces armoiries étaient afférentes. Les armoiries de famille de la femme devenaient dans ce cas, pour le mari, des armes de

possession ou de *prétention*, et ce n'était qu'à ce titre qu'il les prenait. La femme, au contraire, conservait dans tous les cas ses armes de famille, en adoptant en même temps celles de son mari. Lors donc que l'on rencontre, sur un jeton du moyen âge, deux blasons appartenant l'un au mari et l'autre à la femme, et que l'on ne peut les expliquer comme armes de possession ou de prétention, on peut admettre comme principe général que le jeton a été frappé pour le service de la dame bien plutôt que pour le service du mari; à moins toutefois que ce ne soient des jetons frappés à l'occasion même du mariage, comme l'usage s'en répandit d'assez bonne heure dans les états des ducs de Bourgogne de la race de Valois.

Lorsque des femmes nobles, au lieu de laisser dans deux écus séparés les armes de leurs maris et leurs propres armes de famille, voulaient les réunir en un seul écu, c'était uniquement à l'aide du *parti* que l'assemblage avait lieu. Quant aux hommes, s'ils avaient à composer leur blason de plusieurs armes, ils partageaient leur écu de diverses manières, ayant même recours au *parti*, si bon leur semblait, lorsqu'ils n'avaient à y faire entrer que les armoiries de deux terres, mais préférant assez généralement, dans ce cas, l'*écartelé*. Quoi qu'il en soit, on rencontre sur les jetons du moyen âge, comme sur les sceaux et les monnaies, quelques blasons masculins à l'écu parti ; mais c'est moins la règle que l'exception, et l'on peut dire que la présence de l'écu parti sur les jetons indique presque généralement des jetons de dames.

Nous aurions désiré pouvoir suivre dès à présent, pour l'ordre de nos descriptions, le plan même de l'ouvrage du père Anselme; mais nous aurions eu trop souvent à entrer dans des détails de généalogie au milieu desquels nos jetons auraient en quelque sorte été comme perdus, à cause de leur nombre relativement encore trop restreint, eu égard à la quantité de personnages que nous aurions eu à citer. A défaut de ce cadre,

nous aurions volontiers adopté la description dans l'ordre géographique des provinces; mais ici nous nous sommes trouvés arrêtés par une autre considération : souvent, un même prince avait ses possessions dans des provinces très-éloignées les unes des autres, et comme les jetons du moyen âge, à la différence des monnaies, font assez rarement connaître s'ils ont été frappés pour une possession ou pour une autre du même seigneur, nous aurions été continuellement exposés à des méprises contre lesquelles les moyens de nous tenir en garde nous auraient manqué. L'ordre alphabétique par familles n'aurait non plus été que fort peu satisfaisant, et aurait fait double emploi avec la table la plus simple.

Ces considérations nous ont portés à adopter un quatrième mode de classement : la description par branches de la famille royale, en commençant autant que possible par les plus anciennes, mais en tenant compte en même temps du plus ou moins d'ancienneté des premiers jetons connus de chaque branche. Nous terminons le chapitre par les jetons de quelques familles seigneuriales qui ont eu leur importance, mais qui n'appartenaient pas, ou qui n'appartenaient que de loin, à la Maison de France.

Nous ne nous dissimulons pas que ce classement peut paraître arbitraire; qu'il peut à chaque instant se trouver modifié par des découvertes nouvelles; mais il nous paraît pouvoir suffire dans l'état des connaissances actuel, et nous ne le proposons pas comme un modèle à suivre pour les publications ultérieures où pourront être mis en œuvre des matériaux plus complets.

COMTES D'ARTOIS.

La série des comtes d'Artois commence à Robert, fils du roi Louis VIII. Il fut tué en 1249 à la bataille de la Massoure, et

son fils, Robert II, qui lui succéda, perdit la vie à la bataille de Courtray (1302). Ce dernier avait épousé en troisièmes noces, en 1298, Marguerite de Hainaut, qui mourut en 1342, et dont on a un jeton.

1. Écu d'Artois, parti de Hainaut. Les armes d'Artois sont figurées par trois fleurs de lis surmontées d'un lambel dont on ne voit que deux pendants; les armes de Hainaut sont figurées par un lion rampant (1).

℟. Écu orné d'une bordure et renfermant un râteau en pal (2). (*Collection de M. Hermand, à Saint-Omer.*)

Le type de l'avers imite presque à s'y méprendre le contre-scel de la comtesse d'Artois, Marguerite de Hainaut (3). Quant au râteau du revers, il indique le service de l'écurie, et l'on ne doit pas plus, nonobstant la présence de l'écusson, y chercher des armoiries proprement dites que sur les jetons des Reines Jeanne de Navarre (1285 — 1304) et Jeanne d'Évreux (1325 — 1370), sur lesquels le râteau figure, enfermé dans un encadrement semblable (4).

Les armes d'Artois sont ordinairement blasonnées : *de France, au lambel de gueules à trois pendants, chargés chacun de trois châteaux d'or.* Ces châteaux avaient été tirés par Robert Ier des armes de sa mère, Blanche de Castille. Mais on

(1) Mahaut de Brabant, femme de Robert Ier, comte d'Artois, avait également pour armes de famille un lion rampant; mais il ne paraît guère possible d'attribuer à cette princesse le jeton que nous donnons à Marguerite de Hainaut, femme de Robert II; ce serait, pensons-nous, faire remonter bien haut la règle de l'écu parti pour les blasons de femmes. Mahaut de Brabant, dont l'union avec Robert Ier avait eu lieu en 1237, était remariée à Guy III, comte de Saint-Pol, fort peu de temps après la mort de son premier époux (1249).

(2) Ce jeton sera publié dans l'intéressant recueil des méreaux et des jetons de l'Artois, que M. Hermand nous promet, pour faire suite à son Histoire monétaire de la même province.

(3) Olivier de Vrée, *Généalogie des Comtes de Flandre*, page 48.

(4) Voir ci-dessus, pages 82 et 88.

rencontre souvent les armes d'Artois figurées sans châteaux sur le lambel, et quelquefois les pendants sont au nombre de quatre et même de cinq. Les châteaux du lambel manquent sur le jeton ainsi que sur le contre-scel de Marguerite de Hainaut, où ils sont remplacés par des espèces de compons. Quant aux armes de Hainaut, elles ont varié plusieurs fois. A l'époque de Jean II, d'Avesnes, comte de Hainaut, père de Marguerite, dont il vient d'être question, elles étaient *d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.*

Nous devons décrire ici un jeton dont l'attribution n'est pas pour nous sans embarras.

* 2. Écu renfermant trois fleurs de lis au pied posé, surmontées d'un lambel à trois pendants, chargés chacun de trois châteaux. Entourage de trois arcs de cercle, accompagnés de quintefeuilles et de trèfles.

℞. Écu billeté, renfermant trois fleurs de lis au pied posé; mêmes accompagnements qu'à l'avers. (Cuivre rouge; *Pl.*, fig. 78.)

Les châteaux du lambel déterminent d'une manière non équivoque les armes d'Artois, nonobstant la forme un peu insolite des fleurs de lis. Les armes du revers nous sont malheureusement demeurées inconnues.

Nous pensons que ce jeton, s'il n'est pas du temps de Robert II (1250—1302), est au moins du temps de la comtesse Mahaut, qui lui succéda en Artois (1302—1329).

Mahaut était fille de Robert II. Elle avait eu un frère, Philippe d'Artois, qui était mort avant son père, laissant un fils du nom de Robert. Elle avait obtenu sur celui-ci le comté d'Artois, en vertu du droit coutumier de la province, qui excluait la représentation, mais contrairement à la coutume féodale, qui n'admettait les femmes à la succession des fiefs qu'à défaut de mâles. Ainsi privé de l'héritage paternel, Robert d'Artois ne tarda pas à le réclamer par voie de procès à la

cour du Roi de France, et même par la voie des armes; mais après avoir échoué deux fois dans sa demande, en 1309 sous Philippe le Bel, et en 1318 sous Philippe V, il dut renoncer, au moins momentanément, à ses prétentions. Il lui restait d'ailleurs des propriétés assez importantes, au nombre desquelles les seigneuries de Conches et de Meun-sur-Yèvre, qu'il tenait de sa mère, Amicie de Courtenay, et le comté de Beaumont-le-Roger, qui lui avait été donné par Philippe le Bel. On sait que Robert, lorsque Philippe de Valois, dont il était le beau-frère, fut parvenu à la couronne en 1328, essaya encore de revendiquer le comté d'Artois, et qu'après avoir épuisé cette fois tous les moyens, jusqu'au crime de faux, il finit, en 1331, par être banni du royaume, en vertu d'un jugement de la cour des Pairs, et par se mettre au service du roi d'Angleterre, guerroyant ainsi contre la France. Le dernier procès et la félonie de Robert d'Artois sont au nombre des faits les plus saillants du règne de Philippe de Valois. Robert mourut en 1343. Nous croyons que l'on ne peut attribuer qu'à ce prince le jeton suivant :

3. + MONSEIGNEVR . ROBERT . DARTOIS. Écu semé de France, au lambel à trois pendants, chargés chacun de trois châteaux. Entourage de trois arcs de cercle et de trois angles alternés.

℟. + IE SVI : DE : LATON... ON. Croix à triple nervure, fleurdelisée et entourée de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 79.)

(*Collection de M. Louis Deschamps de Pas, à Saint-Omer.*)

La légende *Monseigneur Robert d'Artois*, bien différente de *Monseigneur d'Artois*, tout simplement, ne peut convenir à un comte d'Artois, et ne désigne qu'un titre de famille. Notre Robert d'Artois portait bien, en sa qualité d'aîné des mâles de la famille, les armes pleines d'Artois (1), et il n'est pas douteux

(1) Olivier de Vrée, *Généalogie des Comtes de Flandre*, page 48.

que des jetons n'aient été frappés pour son service, puisqu'il en a même été frappé pour le service de sa femme, Jeanne de Valois, plus connue sous le nom de comtesse de Beaumont.

* 4. Ecu à trois fleurs de lis surmontées d'un lambel à trois pendants chargés chacun de trois points. Ces points remplacent les châteaux, que le travail peu soigné du jeton n'aura pas permis de représenter. Champ extérieur ponctué.

℟. Ecu avec bordure, renfermant trois fleurs de lis. Champ extérieur ponctué. (*Pl.*, fig. 80.)

Les armes de Valois étaient *de France, à la bordure de gueules*.

Jeanne de Valois, fille de Charles de France, comte de Valois, avait été mariée à Robert d'Artois en 1318; elle mourut en 1363.

Nous revenons à la suite des comtes et des comtesses d'Artois, dont nous avons dû momentanément nous écarter. Après Mahaut, le comté d'Artois fut successivement transmis de descendant en descendant direct: en 1329, à Jeanne de Bourgogne, Reine de France, femme de Philippe le Long; en 1330, à Jeanne de France, femme d'Eudes IV, duc de Bourgogne, et en 1347 à Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, petit-fils de Jeanne de France. Ce dernier mourut sans postérité en 1361, et eut pour successeur dans le comté d'Artois sa grand'tante, Marguerite de France, fille de Philippe le Long et de Jeanne de Bourgogne, et veuve de Louis de Crécy, comte de Flandre. Il a été retrouvé plusieurs jetons de Marguerite de France.

* 5. + GAR. DE FAIR (*Gardez de faillir*). RAETSIA. Ecu au lion de Flandre, parti d'un semé de France. Dans la légende, deux fleurs de lis au pied posé.

℟. + AMIS : AMES : AMIE : AVES : AVES (*Amis, aimez, amie avez*). Croix fleuronnée, évidée en quadrilatère arqué, et renfermant une rosace à quatre lobes. (*Pl.*, fig. 81.)

Les armoiries qui sont représentées sur cette pièce ne suffi-

raient pas pour la donner à l'Artois, puisque ce sont celles que Marguerite, bien avant de posséder cette province, portait déjà en sa qualité de fille de France et de femme du comte de Flandre. Mais toute incertitude cesse lorsque l'on s'est rendu compte de la valeur des lettres RAETSIA qui terminent la légende de l'avers, et qui donnent intégralement, avec deux transpositions, le nom latin de la province : ARTESIA. Or, on sait que ces transpositions, par suite d'erreurs et de distractions des graveurs, n'étaient pas sans exemple ; c'est ainsi qu'on lit sur d'autres jetons FARNCE au lieu de FRANCE (1), DENEIRS au lieu de DENIERS (2), CETVM au lieu de TECVM, etc. (3).

Quant à la légende : *Amis, amés, amie avés,* qui se voit au revers du jeton de Marguerite, qui n'avait pas moins de cinquante ans quand elle devint comtesse d'Artois, on est autorisé à penser que cette légende fait partie d'un coin banal qui n'a rien de commun avec l'avers, auquel il ne se trouve accouplé que par hasard. La même légende, au surplus, existe, à notre connaissance, sur trois coins banaux différents, et toujours le mot *amie* y est au singulier, tandis que les autres mots sont au pluriel ; c'est à demi l'expression d'une pensée plus complétement et plus élégamment rendue par un ancien trouvère artésien :

> Qui ame sans tricherie
> Ne panse n'à troiz n'à doz;
> D'une seule est desireux
> Cil que loyals amorz lie (4).

Nous connaissons deux autres jetons de Marguerite de France avec l'écu parti également, mais sur lesquels rien n'in-

(1) Voir aux planches, *fig.* 61.
(2) *Ibid., fig.* 66.
(3) *Ibid., fig.* 141.
(4) Jehan Moniot, d'Arras.

dique qu'ils aient plutôt été frappés pour l'Artois que pour la Flandre; en voici la description :

* 6. + GARDES DE FAILR FƎTS P' (*Gardez de faillir, faites par loisir*) (1). Ecu de Flandre, parti d'un semé de France.

℟. DOM — INV — SVO — BICE. Croix évidée en quadrilatère arqué, fleurdelisée aux extrémités, renfermant une fleur de lis, et coupant la légende en quatre parties. Quatre fleurs de lis dans les cantons de la croix.

* 7. + AVE : MARIA : GRACIA : PLEA. Même type qu'à l'avers du numéro précédent.

℟. + PATER : NOSTER : QVI ES : IN. Croix évidée en quadrilatère arqué, renfermant une fleur de lis, et fleurdelisée aux extrémités.

Nous donnons sur nos planches le dessin d'un quatrième jeton de la comtesse Marguerite :

* 8. + FANCE (*France*). FLANDRES. ARTOIS. BOVRGOIGNE. Ecusson écartelé, au 1 de Flandre, au 2 de France, au 3 d'Artois et au 4 de Bourgogne-comté.

℟. Même légende qu'à l'avers. Croix à triple nervure, fleuronnée, évidée au centre en rosace à quatre lobes, et cantonnée de quatre fleurs de lis. (*Pl.*, fig. 82.)

Dans l'écu de ce jeton, les quartiers du chef, qui forment le parti entre eux, sont comme l'état civil de Marguerite, tandis que les quartiers de la pointe donnent ses armoiries de possessions, cette princesse ayant été de son chef comtesse de Bourgogne en même temps que comtesse d'Artois. Ces terres, à sa mort (1382), passèrent à son fils, le comte de Flandre Louis de Male.

Nous décrirons plus loin un jeton de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui avait épousé la fille unique de Louis de

(1) Nous croyons pouvoir rétablir et continuer ainsi la légende, en la rapprochant de celle du jeton de la famille Poilevilain, figuré sur nos planches, n° 14.

Male, et sur lequel il prend, entre autres titres, celui de comte d'Artois; il ne paraît pas que le jeton dont il s'agit ait été frappé particulièrement pour cette province.

PRINCES DES DEUX MAISONS

D'ANJOU-SICILE ET D'ANJOU-VALOIS,

COMTES DE PROVENCE, DU MAINE, ETC.

En 1246, Charles de France, troisième fils de Louis VIII, eut en apanage, de son frère saint Louis, les comtés d'Anjou et du Maine. Il avait épousé, l'année précédente, Béatrix de Provence, fille et principale héritière de Raimond-Bérenger II, comte de Provence et de Forcalquier. Le pape Urbain IV le fit roi de Naples et de Sicile, et le couronna en cette qualité en 1265. Ayant acheté les droits de Marie d'Antioche sur Jérusalem, Charles s'en fit également couronner roi à Rome, en 1277. A sa mort (1285), son fils Charles II, dit le Boiteux, déjà comte de Provence, hérita de ses états et de ses titres.

De tous les princes de la maison d'Anjou-Sicile, Charles II est celui qui réunit les possessions les plus considérables. Il avait épousé en 1270 Marie, fille du roi de Hongrie, et ce mariage eut pour résultat de faire passer le royaume de Hongrie dans la maison d'Anjou, en 1290, par la mort de Ladislas IV, frère de Marie. Charles II décéda en 1309; il n'avait pas eu moins de huit enfants, parmi lesquels Charles *Martel*, tige des rois de Hongrie de la maison d'Anjou, mort avant son père, et Robert, dit le Bon, qui fut roi de Naples et de Sicile, roi titulaire de Jérusalem, comte de Provence, de Piémont, etc. Quant aux comtés d'Anjou et du Maine, ils avaient été donnés en dot en 1290 à Marguerite, fille de Charles II, lors de son mariage avec Charles de France, comte de Valois, et ils se

trouvèrent réunis à la couronne par l'avénement de Philippe de Valois au trône en 1328.

On peut attribuer aux comtes d'Anjou Charles Ier ou Charles II les deux jetons dont voici la description :

* 9. Champ semé de fleurs de lis et entouré d'une bordure de fleurs de lis plus petites.

℞. Croix potencée, cantonnée de croisettes sans nombre, posées en sautoirs, entourée d'une bordure de petites croix pattées. (*Pl.* fig. 114.)

* 10. Champ semé de fleurs de lis dans une bordure de quintefeuilles.

℞. Croix potencée, cantonnée de croisettes sans nombre. Les armes de Jérusalem sont représentées d'une manière à peu près identique sur un sceau de la cour d'Angers dont on usait sous Charles Ier, et qui est notamment apposé à des lettres de 1284, de la collection de M. Hucher. Bordure de fleurs de lis (*Pl.*, fig. 115) (1).

Nous devons décrire ici un jeton dont le type principal est imité servilement des coronats du Mans, et qui paraît, par son travail, remonter à l'époque de Philippe de Valois, qui possédait l'Anjou et le Maine.

* 11. APENNACOMINE. Couronne semblable à celle des coronats du Mans ; au-dessous, une fleur de lis.

℞. IAIA · M · O · OAIOI · AI. Croix pattée, cantonnée de trèfles. (*Rev. Num.*, 1848, pl. xv). (2).

Il est douteux que l'on parvienne à expliquer ces légendes d'une manière complétement satisfaisante, et nous ne nous livrerons pas ici à de nouveaux commentaires à leur sujet. Nous renvoyons les lecteurs à ce qui en a déjà été écrit par l'un des auteurs dans un travail plus spécial au Maine (3).

(1) Publié par M. de Fontenay, *Fragments* (1845, pl. III).
(2) M. Hucher, 2e *Supplément à l'Essai sur les Monnaies du Maine.*
(3) *Id.*

Nous devons nous occuper des princes de la maison d'Anjou-Sicile qui n'avaient pas dans leurs possessions la province-mère, et dont quelques rares jetons ont été retrouvés.

Fauris de Saint-Vincent, dans son recueil de planches des monnaies et des jetons de la Provence, nous fait connaître le jeton suivant :

12. Buste tourné à gauche, couronné et orné d'un manteau semé de fleurs de lis surmontées d'un lambel, qui sont les armes d'Anjou-Sicile.

℟. Écusson renfermant une fasce surmontée d'un lambel à quatre pendants. — Des deux côtés, au lieu de légendes, une bordure festonnée analogue à celle que l'on remarque sur le jeton de Jeanne de Naples dessiné sur nos planches, *fig.* 83, et qui sera décrit ci-après.

Fauris de Saint-Vincent donne ce jeton à Robert, roi de Sicile et comte de Provence (1309-1343). Il existe des monnaies au même type quant à l'avers, frappées sous Charles II; mais il en existe aussi de Robert (1), et, au résumé, si l'attribution de Fauris de Saint-Vincent n'est pas incontestable, elle est du moins très-vraisemblable.

Cet antiquaire a été moins heureux lorsqu'il a voulu donner à Jeanne de Naples, petite-fille et héritière de Robert II (1343-1382), d'abord un jeton banal très-commun, au type de la couronne royale et à la légende AVE . MARIA . GR . PLNA, que l'on découvre chaque jour dans toutes les parties de la France; puis un jeton sans légende, de travail anglais, au type de la tête de face des esterlins, et à la croix ancrée, de la série de ceux que Snelling a publiés avec plus de raison comme appartenant à son pays. Voici, du reste, un jeton auquel Jeanne de Naples a des droits beaucoup plus évidents.

* 13. Écu fascé de six pièces. Au lieu de légende, une bordure festonnée.

(1) Duby, *Traité des Monnaies*, pl. XCVI, *fig.* 5 et 7.

℟. Écu mi-parti d'un fascé de six pièces à dextre et de deux paux à senestre. Même bordure qu'à l'avers. (*Pl.*, fig. 83.)

Pied-fort en potin ; épaisseur, 4 millimètres ; poids 16 grammes 20 centigrammes.

Les pieds-forts sont toujours rares, mais ils le sont infiniment plus encore pour les jetons que pour les monnaies. Il nous paraîtrait difficile de ne pas reconnaître dans celui-ci, d'un côté, les armes de Hongrie, et de l'autre côté les mêmes armes parties de Provence ; souvenir de l'union néfaste d'André de Hongrie et de Jeanne de Naples (1343), qui se terminait, après deux ans à peine, par la mort violente d'André.

Les armes de Hongrie étaient un *fascé d'argent et de gueules*, dont le nombre des pièces était le plus souvent de huit, et c'est bien ainsi qu'elles sont représentées sur les jetons que nous avons décrits de la Reine de France Clémence de Hongrie (1) ; mais la règle n'était pas établie d'une manière tellement invariable que l'on n'y trouve des exceptions. Suivant Bouche, Marie de Hongrie, femme de Charles II, roi de Naples, est représentée sur son sceau, accostée de deux écus, sur l'un desquels sont trois fasces. Or, cet écu est justement celui qui est à gauche de la Reine, et qui donne par conséquent ses armoiries de famille. Il ne serait pas impossible, d'ailleurs, qu'André de Hongrie, qui n'était qu'un puîné, eût différencié, par le nombre des pièces du fascé, ses armoiries de celles du royaume de Hongrie, qui étaient la propriété de son frère aîné. Quant aux armes de Provence, qui étaient *d'argent à quatre paux de gueules*, elles sont nettement indiquées sur le jeton ; si dans l'écu de Jeanne on ne voit que deux paux, au lieu de quatre, c'est par une conséquence naturelle du mi-parti, où l'on ne représentait souvent que la moitié des armes entières.

Notre jeton a dû être frappé pour la Provence ; nous ne

(1) Voir ci-dessus, page 85 et suivante.

nous expliquons pas autrement le motif qui aurait pu y faire préférer, pour la personnification héraldique de Jeanne, les armes de ce comté à celles autrement nobles des royaumes de Jérusalem et de Sicile, qu'elle portait le plus ordinairement.

Cet autre jeton de la maison d'Anjou-Sicile est, au contraire, d'origine évidemment italienne :

* 14. Homme velu, à la barbe longue et épaisse, marchant en s'appuyant sur un bâton noueux. Bordure de quintefeuilles.

℟. Champ armorié, tiercé en pal de Hongrie, d'Anjou-Sicile et de Jérusalem. Par une omission dont on a plusieurs exemples, le quartier d'Anjou-Sicile n'est pas pourvu du lambel qui doit accompagner le semé de fleurs de lis. Bordure formée d'annelets et de points. (*Pl.*, fig. 84.)

Pour se convaincre que ce jeton est bien de façon italienne, il suffit de le rapprocher de ceux de Florence, de Venise et de Véronne, que l'on trouvera plus loin. (*Pl.*, fig. 143, 144, et 145.) Or, les armoiries sont celles qu'ont portées successivement Charles III, de Duras, proclamé roi de Naples et de Sicile après Jeanne, dont il avait hâté la mort (1382), couronné roi de Hongrie en la même année, et Ladislas, fils de Charles III (1386-1414). (1). Ces princes avaient bien leurs possessions en Italie. Quant à la Provence, cette dernière portion de la succession de Jeanne de Naples était passée sans difficulté au pouvoir de Louis Ier, duc d'Anjou, que Jeanne avait institué l'héritier universel de ses biens.

Louis Ier, duc d'Anjou, en même temps comte du Maine (1361-1384), chef de la seconde maison d'Anjou du sang royal de France, était le deuxième fils du roi Jean le Bon. Il portait *de France à la bordure de gueules*; mais, lorsque

(1) Les mêmes armes sont données, par le père Anselme, à Charles dit *Martel*, et à Charobert, rois de Hongrie (1290-1342); mais ces deux princes n'avaient leurs possessions qu'en Hongrie, et notre jeton est évidemment de façon italienne.

Jeanne l'eut reconnu pour son héritier, il chercha à faire valoir ses droits sur la Sicile, s'intitula roi de Jérusalem et de Naples, et ajouta à son blason les armes de Jérusalem et d'Anjou-Sicile, qu'il porta même quelquefois à l'exclusion de ses armoiries propres. Louis II, son fils (1384-1417), et ses autres successeurs, Louis III (1417-1434), René (1434-1480) et Charles (1480-1481), prenaient également les titres de rois de Jérusalem et de Naples, et portaient les armoiries en conséquence.

Quelques jetons, d'origine française, rappellent la grandeur des ducs d'Anjou issus du roi Jean. Ceux que nous connaissons paraissent tous avoir appartenu à la Chambre des comptes que ces princes avaient à Angers.

* 15. + POVR. LE VRAI. SAVOIR. Champ armorié, parti de Jérusalem et d'Anjou-Sicile. Trois fleurs de lis dans la légende.

℞. Croix à triple nervure, fleurdelisée, évidée au centre en rosace, et entourée de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 116.)

La légende *Pour le vrai savoir* peut être comprise de deux manières bien différentes, suivant que l'on prend le mot *vrai* pour un adjectif ou pour un substantif, et le mot *savoir* pour un substantif ou pour un verbe. Nous croyons qu'elle n'a d'autre objet que de rappeler que les jetons étaient faits *pour savoir le vrai* dans les comptes.

* 16. + GETOVERS : DES : COPTES : DAGIERS. Écu en losange, parti de Jérusalem et d'Anjou-Sicile.

℞. + QVI : BIEN : GITERA : LE : COPTE. TROVA (*trouvera*). Croix pleine, terminée par des fleurons. (*Pl.*, fig. 117) (1).

17. (*Couronne.*) CRVCEM : TVAM : ADORAMVS : DOMINE. Croix à double traverse, accostée de deux R.

(1) Publié par M. de Fontenay, dans ses *Fragments d'histoire métallique.*

℟. (*Couronne.*) POVR : DES : COMPTES : DANGIERS. Les armes d'Anjou moderne, composées d'un semé de France avec bordure, prenant tout le champ. (*Pl.*, fig. 118.)

(Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

Ce jeton est du temps du roi René (1434-1480) ; on voit sur deux de ses sceaux, dans un écu opposé à celui de ses armes, le symbole de la croix à double traverse. La même croix est figurée sur plusieurs monnaies provençales de René (1), où elle est également accostée, comme sur notre jeton, des lettres R. R., qui sont sans doute les initiales de *Renatus Rex*.

Après Charles, successeur de René dans le duché d'Anjou, lorsque cette province eut de nouveau été réunie à la couronne, on continua, sous l'administration des Rois de France, à frapper des jetons pour la Chambre des comptes d'Angers et avec le type de la double croix, qui s'y était pour ainsi dire localisée.

18. + NVMER... CĀ : HI : CALCVLI : CVSSI : FV = + IVSSV.....DOVICI : XII : FRANCOR : REGIS. (*Numerandi causâ hi calculi cusi fuerunt jussu Ludovici XII, Francorum regis*).

Croix à double traverse. Bordure polylobée et fleuronnée. — ℟. Champ semé de fleurs de lis; bordure semblable à celle de l'avers. (*Pl.*, fig. 119.)

(Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

Indépendamment de Louis III et de René, dont il a été question ci-dessus comme ayant été successivement ducs d'Anjou, Louis II avait eu un troisième fils, qui fut comte du Maine sous le nom de Charles III. Charles III décéda en 1472, et son fils, Charles IV, lui succéda dans le comté du Maine. Ce dernier hérita en 1480, de son oncle René, des royaumes de Sicile et de Jérusalem, du duché d'Anjou, du comté de Pro-

(1) Duby, *Traité des Monnaies*, pl. XCIX, *fig.* 3 et 4.

vence, etc., et laissa par testament toutes ses seigneuries à Louis XI, roi de France. Il mourut en 1481.

Charles III, comme puîné d'Anjou, avait dû ajouter dans son écu une nouvelle brisure à celle d'Anjou moderne, et nous verrons bientôt en quoi cette nouvelle brisure consistait. Quant à Charles IV, il est dit d'une manière très-explicite dans le testament du roi René, de 1474 (1), qu'il portait déjà à cette date *le nom et les armes d'Anjou*, comme principal héritier présomptif de René. Le jeton qui suit ne peut donc guère convenir qu'à Charles III.

* 19. GETTES . ET : AV : COMPTE . ENTENDES = AFIN· QVE· VOVS· NE· MESCOMPTES.

Cartouche formé de trois arcs de cercle et de trois angles, alternés, renfermant les armes d'Anjou moderne brisées d'un petit lion à dextre dans le haut de la bordure. — ℟. Croix fleuronnée et évidée en quadrilatère arqué. Une petite couronne au commencement de chaque légende. (*Pl.*, fig. 120.)

Les armes de Charles III d'Anjou. comte du Maine, sont ainsi blasonnées par le père Anselme : *Semé de France au lion d'argent au franc canton, à la bordure de gueules.* Dans le dessin que cet auteur donne des mêmes armes, le lion est représenté dans l'angle dextre supérieur du semé de France, mais ne portant nullement sur la bordure de gueules.

En dehors de notre jeton, nous n'avons pu retrouver sur aucun monument contemporain le blason de Charles III en sa qualité de comte du Maine; nous ne pouvons donc pas dire si la raison est du côté du père Anselme (2), ou du côté de notre

(1) Dumont, *Corps diplomatique du droit des gens.*

(2) Les armes de Charles III, comte du Maine, sont blasonnées dans l'*État de la France*, du père Simplicien, et dans l'*Armorial du Maine*, de M. Cauvin, de la même manière que l'a fait le père Anselme; mais il est évident que ces auteurs se sont répétés les uns les autres, et ils ne font, par conséquent, qu'une seule autorité.

jeton, pour ce qui concerne la véritable place que le lion doit occuper dans ce blason. Nous ferons toutefois remarquer que le lion étant ici une *brisure de brisure*, que Charles III avait prise comme puîné d'Anjou, sa place la plus naturelle paraît être dans la brisure primitive, c'est-à-dire dans la bordure d'Anjou moderne, comme le jeton la donne. C'est ainsi que les comtes d'Angoulême issus des ducs d'Orléans ajoutaient des croissants sur les pendants du lambel d'Orléans, et que les comtes d'Alençon issus des comtes de Valois chargeaient de besants la bordure de Valois, ne différenciant leurs armes d'avec celles des aînés de la branche dont ils descendaient qu'au moyen d'additions faites à la brisure de cette branche, sans toucher au fond même de l'écu.

COMTES DE VALOIS,

COMTES ET DUCS D'ALENÇON.

Charles de France, deuxième fils du roi Philippe le Hardi, eut en apanage les comtés de Valois et d'Alençon. Il épousa en premières noces, en 1290, Marguerite d'Anjou; en secondes noces, en 1300, Catherine de Courtenay; et en troisièmes noces, en 1308, Mahaut de Châtillon. Il eut de son premier mariage plusieurs enfants, dont l'aîné, Philippe, lui succéda en 1325 dans le comté de Valois, et devint, en 1328, roi de France sous le nom de Philippe VI; le second, Charles de Valois, eut le comté d'Alençon, qu'il transmit à ses descendants.

Nous ne connaissons, pour représenter la branche aînée des Valois avant son avénement à la couronne, que le rare jeton suivant, de la seconde femme de Charles de France :

* 20. Écu de Valois, parti de Constantinople (Valois : *semé*

de France à la bordure de gueules ; Constantinople : *de gueules à la croix d'or cantonnée de quatre besants de même, chargés d'une croix et accompagnés de quatre croisettes d'or*). Le semé de France des armes de Valois est représenté ici par la moitié d'une grande fleur de lis.

℟. Épée en pal, la pointe en haut, sur un champ ponctué. (*Pl.*, fig. 76) (1).

Catherine de Courtenay était fille unique et héritière de Philippe de Courtenay, empereur titulaire de Constantinople ; elle mourut en 1307. A l'époque de son mariage avec le comte de Valois, elle avait cédé à celui-ci ses droits à l'Empire grec ; Mais ce qui prouve que le blason représenté sur le jeton est bien celui de Catherine de Courtenay, et non pas celui de son mari, c'est que le parti de Constantinople est à senestre, et n'indique par conséquent que des armes de famille ; tandis que dans le blason de Charles, où il ne pourrait indiquer que des armes de prétention, il serait nécessairement à dextre : les armoiries des empires ayant toujours eu, d'après les règles héraldiques, le pas sur celles des comtés.

L'épée en pal, qui figure au revers du jeton, peut indiquer le service de l'écurie ; mais il n'y aurait non plus rien de surprenant qu'elle eût ici pour mission de rappeler la puissance souveraine de la comtesse de Valois, bien que cette puissance fût plus imaginaire que réelle, Catherine de Courtenay n'ayant jamais été impératrice que de nom.

A la mort de Charles de France, le comté d'Alençon passa, comme nous l'avons vu, au deuxième de ses fils, Charles II, qui différencia ses armoiries de celles de la branche aînée des Valois par l'addition de besants d'argent sans nombre sur la bordure des gueules. Charles II épousa, en 1314, Jeanne de Joigny, fille unique et héritière de Jean II, comte de Joigny ;

(1) Publié par M. Rouyer, dans la *Revue numismatique* de 1849.

celle-ci mourut en 1336. Le jeton dont la description suit rappelle cette union.

21. Écu à trois fleurs de lis, avec une bordure chargée de six besants.

℟. Écu renfermant un aigle éployé.

(*Collection de M. d'Affry.*)

Les armes de Joigny étaient *d'azur à l'aigle éployé d'or.*

En 1414, sous Jean Ier, comte d'Alençon, le roi Charles VI érigea le comté en duché. Jean Ier eut pour successeurs dans le duché d'Alençon Jean II (1415—1476) et René (1476—1492). C'est évidemment pour Jean II ou pour René qu'a été frappé le jeton dont voici la description, et qui ne peut, par ses caractères archéologiques, convenir qu'à leur époque :

* 22. (*Couronne.*) GETTES : ENTENDE : AV : COMPTE. Quatre fleurs de lis dans un carré placé en losange, orné d'une bordure chargée de seize besants; fleurons dans le champ.

℟. (*Couronne.*) GARDES : VOVS : DE : MESCOMPTES. Croix fleuronnée, évidée en quadrilatère arqué, et cantonnée de quatre fleurs de lis. (*Pl.*, fig. 77.)

COMTES DE POITOU.

Le Comté de Poitou fut possédé de 1240 à 1271 par Alphonse de France, fils de Louis VIII et de Blanche de Castille. Quelques-unes des monnaies de ce prince offrent pour type principal la moitié d'une fleur de lis et un demi-château (1), formant le mi-parti de France et de Castille, et qui rappellent tout à la fois l'origine paternelle et l'origine maternelle d'Al-

(1) *Revue numismatique* de 1855, pl. XIII, fig. 15. (Article de M. Cartier.)

phonse (1). Cet emploi du mi-parti est remarquable, en ce que, contrairement à la règle la plus ordinaire, il n'indique pas ici des armoiries de femme.

Plus tard, lorsque le Poitou eut été donné en 1311 à Philippe de France, dit le Long, fils de Philippe le Bel, et depuis Roi de France, le nouveau comte reproduisit sur ses monnaies (2) le mi-parti de France et de Castille, qui était décidément entré dans la composition des armes du Poitou. On voit le même emblème sur un jeton.

* 23. Une demi-fleur de lis et un demi-château, partagés dans le sens vertical et adossés. Champ ponctué.

℟. Fleur de lis dans un carré placé en losange et orné de rinceaux à l'extérieur. (*Pl.*, fig. 85.)

Nous n'attribuerons pas ce jeton à Alphonse, et bien moins encore à sa mère, Blanche de Castille ; nous ne le croyons pas assez ancien pour cela. Mais rien ne paraît s'opposer à ce qu'il soit donné à Philippe le Long. La fleur de lis pleine qui est au revers semble même indiquer qu'il aurait été frappé lorsque Philippe le Long était déjà parvenu au trône (1316—1322).

CHARLES DE FRANCE, COMTE DE LA MARCHE.

Ce prince était fils de Philippe le Bel ; il fut fait comte de la Marche en 1316, et devint Roi de France, après son frère Phi-

(1) Le père Anselme blasonne ainsi les armes d'Alfonse, comte de Poitou : *Semé de France, parti de gueules à six châteaux d'or, posés* 3, 2 *et* 1 ; et celles du Poitou (comté-pairie) : *Parti, au* 1 *semé de France, au* 2 *échiqueté de gueules et d'or, les échiquiers de gueules chargés de châteaux d'or.*

(2) Duby, *Traité des Monnaies,* pl. XCII, fig. 9 et 10. Duby donne ces monnaies à Philippe-Auguste ; mais c'est de sa part une erreur évidente, qui a déjà, au surplus, été relevée par M. Cartier. (*Rev. Num.* de 1841, page 239.)

lippe le Long, en 1322. Nous avons de lui deux jetons antérieurs à son avénement au trône, dont l'un a été frappé pour le service de sa Chambre aux deniers, et l'autre pour le service de son Écurie.

24. + GETOVERT : DE LA : CHAMBRE = AVS DENS : MONS : DE LA : MARCHE.

Croix fleurdelisée, dans un entourage de quatre arcs de cercle. — ℟. Écu à trois fleurs de lis, avec bordure componée. Les compons sont alternativement formés au moyen de quadrilatères oblongs gravés en creux dans l'épaisseur de la bordure. L'écu est accosté de deux clefs renversées, le panneton tourné à droite. Entourage de six arcs de cercle.

(*Collection de M. Duleau.*)

* **25.** Écu à bordure componée, renfermant une grande fleur de lis, et accompagné de fleurons extérieurement. Les compons de la bordure sont formés alternativement de larges hachures croisées.

℟. Deux fers de cheval, accompagnés de trois rosaces, deux en chef et la troisième en pointe. (*Pl.*, fig. 95.)

On peut voir, par la place que nous avons donnée à ce dernier jeton sur nos planches, que nous avions d'abord songé à l'attribuer à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne en 1363. Mais ce n'était, nous devons le dire, qu'à contre-cœur, et parce que nos recherches n'avaient pu nous amener à découvrir un prince du sang plus ancien qui eût brisé les armes de France d'une bordure componée. Nous ne connaissions pas encore alors l'intéressant jeton de M. Duleau, décrit sous le n° 24, qui permet de restituer le n° 25 à sa véritable époque.

COMTES D'ÉVREUX, ROIS DE NAVARRE.

Avant de décrire les jetons de la branche royale d'Évreux, nous devons, pour la clarté de notre sujet, donner la suite des principaux membres de cette branche.

Louis de France, qui eut en apanage les comtés d'Évreux, d'Étampes, de Beaumont-le-Roger, etc., était fils de Philippe le Hardi. Il était né en 1276, et il mourut en 1319. Il portait *de France, à la bande componée d'argent et de gueules.*

Philippe, fils de Louis, hérita des comtés d'Évreux et d'Étampes; il avait, en 1318, à l'âge de treize ans, été marié à la fille unique de Louis le Hutin, Jeanne de France, qui était encore de six ans plus jeune que Philippe. La loi salique avait fait exclure Jeanne de la succession à la couronne de France, mais elle tenait du chef de son père le royaume de Navarre, à la succession duquel les femmes étaient aptes. Toutefois, et à cause du jeune âge de Jeanne, ses oncles, les Rois de France Philippe le Long et Charles le Bel, conservèrent le gouvernement de la Navarre; ce ne fut qu'après la mort de Charles le Bel (1328), que le comte et la comtesse d'Évreux devinrent, de fait, Roi et Reine de Navarre. Les deux époux moururent, Philippe en 1343, et Jeanne en 1349.

Charles le Mauvais, issu de ce mariage, Roi de Navarre et comte d'Evreux, décéda en 1386. Il était veuf, depuis 1373 ou 1378, de Jeanne de France, fille de Jean le Bon, de laquelle il avait eu un fils, Charles le Noble, qui lui succéda.

Charles le Noble demeura Roi de Navarre; mais il se démit en 1404 du comté d'Évreux en faveur du Roi de France Charles VI, et en échange de diverses terres qui furent érigées en duché-pairie sous le nom de Nemours. Il mourut en 1425, veuf d'Éléonore de Castille, décédée à Pampelune en 1416, et eut en Navarre pour successeurs de sa race : Blanche

(1425 — 1441), mariée à Jean d'Aragon ; Éléonor (1441 — 1479), mariée à Gaston IV, comte de Foix; François-Phœbus (1479 — 1483) ; Catherine (1483 — 1516), mariée à Jean d'Albret.

Nous n'avons pas de jetons de Louis de France, comte d'Évreux. De ceux que nous connaissons de ses descendants, celui-ci est, croyons-nous, au nombre des plus anciens :

* 26. + GARDES DE FAILIR POVR · DEIX. Écu parti de Navarre et d'Évreux, entouré de croisettes en sautoir.

℟. + IE SVI · DE LETTON · POVR IETER. Croix à triple nervure, fleurdelisée et entourée de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 86.)

L'incertitude pour l'attribution de cette pièce peut exister entre le comte-roi Philippe (1319 — 1343) et la reine-comtesse Jeanne, sa femme (1319 — 1349); mais nous ne pensons pas que l'indécision puisse s'étendre plus loin. Le travail du jeton est d'un style correct, presque sévère, et de la belle époque de l'art gothique.

* 27. + POVR . LA . CONTOISSE DEVRES. Écu parti de Navarre et d'Évreux, dans un entourage de six arcs de cercle.

℟. + BENEDITUS : SI . NOMEN : DOMI. Croix à triple nervure, fleurdelisée, évidée au centre en rosace à quatre lobes, et entourée de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 87.)

Les armoiries de ce jeton, comme blason d'une *comtesse d'Évreux*, ne peuvent absolument appartenir qu'à Jeanne, dont il vient d'être question, femme du comte Philippe, Reine de Navarre de son chef, et qui portait par conséquent les insignes de Navarre comme armes de possession, ce qui explique pourquoi les armes de la femme ont pu être représentées ici avant celles du mari, qui n'étaient que celles d'un comté. Après cette princesse, il y eut encore deux Reines de Navarre comtesses d'Évreux, qui étaient les femmes de Charles le Mauvais et de Charles le Noble; mais l'écu mi-parti de Navarre et d'Évreux

ne peut leur convenir, puisque les éléments en appartenaient uniquement à leurs maris, et qu'elles n'avaient aucun titre à les porter sans y ajouter leurs armoiries propres.

* 28. + ARMS . A . REI . NOBL ET . POY (*Armes à roi noble et puissant*). Dans un entourage de six arcs de cercle, un écu mi-parti de Navarre-Évreux, reproduit dans le sens symétrique, de telle sorte que le quartier d'Évreux se trouve le premier, mais avec la bande transformée en barre.

℞. AVE — MA — RIA — GAS. Croix fleurdelisée aux extrémités, évidée en quadrilatère arqué, renfermant au centre une fleur de lis, et cantonnée de quatre lions. (*Pl.*, fig. 88.)

Ce jeton est de Charles le Mauvais ou de Charles le Noble, et plutôt, sans doute, du dernier que du premier, si l'on peut, pour l'attribution, faire entrer en ligne de compte l'épithète de *Noble* donnée au Roi de Navarre dans la légende de l'avers, et les lions qui cantonnent la croix du revers et qui entraient dans les armoiries de la femme de Charles le Noble, fille du Roi de Castille et de Léon.

Comme sur le nº 26 qui précède, et les nºs 29 à 33 qui suivent, le *parti* de l'écu n'a pas ici sa valeur la plus ordinaire ; il tient lieu de l'*écartelé*, qui est donné pour armoiries par le père Anselme aux Rois de Navarre de la maison d'Évreux, et que nous verrons bientôt sur quelques jetons.

* 29. + DE FRANCE : ET : DE NAVARRE SV. Même type de l'écu mi-parti de Navarre et d'Évreux, reproduit à contre-sens, dans un entourage de six arcs de cercle.

℞. + IETES . GARDES DE FALI. Croix fleurdelisée, évidée en quadrilatère arqué, et renfermant une fleur de lis au centre. (*Pl.*, fig. 89.)

* 30. Variété, qui ne diffère du nº 29 que par la légende du revers : + PATER NOSTER QVI ES IN.

On remarque que, dans la légende d'avers des nºs 29 et 30, les armes d'Évreux sont qualifiées *de France*, parce qu'en

effet, et nonobstant la brisure de la bande componée, ce n'en était pas moins, en résumé, un *semé de France*. Olivier de la Marche a dit dans le même sens, dans ses Mémoires, que Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, portait pour armoiries *un semé de fleurs de lis écartelé des armes des ducs ses prédécesseurs*, bien qu'en réalité les armoiries propres de Philippe le Hardi ne fussent pas un semé de fleurs de lis purement et simplement, et que ce semé fût accompagné d'une bordure componée d'argent et de gueules. C'est pour avoir donné aux expressions d'Olivier de la Marche une signification trop littérale, que le père Ménestrier a prétendu prouver dans une longue dissertation (1) que le duc Philippe le Hardi portait de France écartelé de Bourgogne ancien, sans aucune brisure dans les quartiers de France, dissertation que le savant jésuite se serait assurément épargnée s'il avait jeté les yeux sur les sceaux et les monnaies de Philippe le Hardi (2).

Trois jetons aux types des n[os] 29 et 30 portent des légendes uniquement pieuses :

* 31. + AVE MARIA GRACIA PLENA DOM.

℟. + PATER · NOSTER · QVI · ES · IN · CE.

* 32. + AVE · SALVS · MVNDI · VERBV.

℟. + AVE · MARIA · GRACIA · P.

* 33. + AVE · MARIA · GRASIA · PENA = + DOMINVS · TECVM · BENEDITA.

Il est curieux de remarquer que sur les sept jetons que nous avons pu rassembler avec le type de l'écu parti de Navarre et d'Évreux, il en est cinq sur lesquels ces armoiries ont été gravées à contre-sens. Sur les exemplaires qui suivent, et qui

(1) Ménestrier, *Méthode du Blason*.

(2) M. Rouyer, *Recherches sur la Numismatique de la Flandre, considérée dans les monnaies noires*. — *Rev. Num.* 1847, page 460.

sont les plus modernes, le parti a définitivement fait place à l'écartelé.

34. BONNE · FOY · BONNE · FOY. Écartelé de Navarre et d'Évreux, prenant tout le champ. Les mots de la légende sont séparés par des trèfles.

℞. + DV · CONTREROVLL : DE · NAVARRE. Banderole roulée à ses extrémités, chargée du mot AVE, et accompagnée de deux palmes. (*Pl.*, fig. 90.)

(*Cabinet des Médailles.*)

CONTREROVLL est l'abréviation de *contreroulle* ou de *contreroulleur*, d'où l'on a fait *contrôle* et *contrôleur*.

M. de Fontenay, qui a donné dans ses *Fragments* un dessin assez semblable à celui de notre n° 34, mais d'après un exemplaire dont la conservation laissait sans doute à désirer, lisait à l'avers : FON · BONNE · FOR · BONNE ; et au revers : DV CONT LE ROYNN : DE NAVARRE. M. Barthélémy a donné de cette dernière légende (1) une explication qui tombe d'elle-même devant une lecture plus correcte.

* 35. BONNE · FOI · BONNE · FOI. Écartelé de Navarre et d'Évreux, prenant tout le champ. Les mots sont séparés par des fleurons.

℞. Croix à triple nervure, fleurdelisée aux extrémités, évidée au centre en rosace à quatre lobes, et entourée de quatre arcs de cercle.

L'écartelé de Navarre et d'Évreux, que le père Anselme donne pour armes aux Rois de Navarre, à partir de Philippe d'Évreux (1319), a continué d'être porté par ces Souverains bien longtemps après que le comté d'Évreux eut cessé de leur appartenir. Il figurait encore sur les monnaies frappées du temps de Jean d'Albret et de Catherine de Foix (1484 — 1516).

(1) *Rev. Num.* 1847, page 309.

Duby a voulu voir sur ces monnaies un écartelé de Navarre et de Bourbon (1), et les dessins qu'il produit dans ses planches semblent faciliter cette opinion par la forme écourtée donnée à la bande dans les quartiers fleurdelisés (2). Mais nous avons sous les yeux un exemplaire d'un ducat de Jean et de Catherine, et nous pouvons affirmer que, si la bande qui s'y trouve dans les quartiers fleurdelisés n'est pas componée, elle traverse du moins ces quartiers dans toute leur étendue. Malgré l'absence des compons de la bande, qui s'explique par les imperfections de la gravure, il n'en est pas moins incontestable que les quartiers fleurdelisés sont ceux d'Évreux; et c'est commettre un véritable anachronisme que de vouloir trouver les armes de Bourbon sur une monnaie de Navarre, antérieurement au mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon, en 1548, époque avant laquelle les Bourbons n'avaient jamais régné sur la Navarre. Il y avait eu, à la vérité, des alliances de famille entre les ancêtres de Jean d'Albret et de Catherine de Foix et la maison de Bourbon; mais il ne peut être question de rechercher les alliances de ces ascendants éloignés pour expliquer sur les ducats de Navarre un blason qui est évidemment propre au pays, puisque les insignes de famille de Jean et de Catherine n'y figurent même pas.

DUCS D'ORLÉANS.

En 1344, avait lieu le mariage de Philippe de France, duc d'Orléans, fils de Philippe de Valois, âgé de huit ans, avec

(1) Tom. I, page 83.

(2) Pl. xix, *fig.* 4 et 5. La bande des quartiers fleurdelisés est changée en bâton raccourci, avec tout aussi peu de raison, sur d'autres monnaies de Navarre dessinées par Duby, pl. xviii, *fig.* 7, 8 et 9.

Blanche de France, fille posthume de Charles le Bel, âgée de seize ans.

Ces deux époux décédèrent sans postérité, Philippe en 1375, et Blanche en 1392.

Il nous reste quelques jetons de Blanche de France, avec son titre de duchesse d'Orléans.

* 36. + GETOIRS . DE . MADAME = + LA . DUCHESSE DORLIENS.

Croix à triple nervure, fleuronnée et fleurdelisée à ses extrémités, évidée au centre en rosace, et entourée de quatre arcs de cercle. — ℟. Écu parti : au 1, semé de France avec un lambel componé ; au 2, semé de France. (*Pl.*, fig. 91.)

Les armoiries ne laissent aucun doute sur l'attribution de ce jeton. Philippe, époux de Jeanne, étant le seul duc d'Orléans qui ait brisé les armes de France d'un lambel componé. Ce lambel était de trois pièces, et les compons, d'après le père Anselme, étaient d'argent et de gueules.

M. Duchalais a fait connaître, dans la *Revue Numimatique de* 1847, *Pl.* III, un jeton (1), dont les types généraux sont les mêmes que sur notre n° 36. Ces deux pièces ne présentent guère de différence que dans le faire de la gravure des coins. Le Cabinet des Médailles possède, du coin publié par M. Duchalais, un exemplaire en laiton et un exemplaire en argent ; mais ce dernier a évidemment été moulé, tandis que l'exemplaire en laiton a été frappé, de même que le nôtre.

Philippe étant décédé sans enfants, le duché d'Orléans fit retour à la couronne, pour en être détaché de nouveau en 1398. Ce duché fut alors donné en apanage, avec le comté de Blois, à Louis de France, frère du Roi Charles VI. Louis mourut en

(1) Le jeton dont il s'agit était attribué, par M. Duchalais, à Isabelle de France, femme de Charles, duc d'Orléans (1407-1409) ; il a été restitué à Blanche de France par M. d'Affry. (*Revue num.*, 1850, p. 161.)

1407, à Paris, assassiné par les ordres de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, et eut pour successeur, dans le duché d'Orléans et le comté de Blois, Charles, son fils aîné, qui eut lui-même pour successeur, en 1465, son fils Louis II, depuis Roi de France sous le titre de Louis XII (1498).

Les ducs d'Orléans issus du Roi Charles V portaient *de France, au lambel d'argent.* A partir de 1448, année de la mort du dernier duc de Milan de la maison de Visconti, Charles, duc d'Orléans, écartela ses armes de celles du duché de Milan, auquel il prétendait comme héritier de Valentine de Milan, sa mère. Louis II conserva les mêmes armoiries écartelées.

* 37. + GETOVERS . DE . CHANBRE . AUX (*deniers*) = + MONSENGVEVR . DORLEANS.

Clef en pal entourée d'une cordelière. — ℞. Écu renfermant trois fleurs de lis surmontées d'un lambel à trois pendants. Trois fleurons sur les côtés et au-dessus de l'écu. (*Pl.*, fig. 92.)

Ce jeton paraît être plutôt de l'époque du duc Charles que de celle de Louis Ier ; mais nous ne le croyons pas postérieur à 1448, les armes d'Orléans n'y étant pas écartelées de celles de Milan.

38. GECTONS : DE : LA : CHAMBRE : DES : COMPTES = DE : MONSEIGNEVR : LE : DVC : DORLEANS.

Écartelé d'Orléans et de Milan, prenant tout le champ. Les armes du duché de Milan étaient *d'argent*, *à la guivre d'azur, couronnée d'or*, *dévorant un enfant de gueules.* — ℞. Écu aux armes de la famille Hurault, qui étaient *d'or à la croix d'azur cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules.* La croix est ici chargée en chef d'une coquille, qui indique une branche cadette. Autour de l'écu, des croisettes sans nombre, et au-dessus un L gothique. (*Pl.*, fig. 93.)

(Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

M. Duchalais, qui a publié ce jeton (1), l'a donné, avec raison, suivant nous, comme étant de l'époque du duc Louis II (1475-1498), et a fait remarquer que le blason du revers, surmonté de la lettre L, sigle du nom de ce duc, doit être celui de Jacques Hurault, seigneur de Cheverny, dont le nom figure avec le titre de trésorier de France sur un jeton frappé quelques années plus tard.

La Chambre des comptes des ducs d'Orléans avait son siége à Blois. Lorsque Louis II, qui était né dans cette ville, fut devenu le Roi Louis XII, il y maintint, par lettres patentes du 26 mars 1498, la Chambre des comptes créée par ses prédécesseurs, « pour connaître de ses domaines de Blois, Ast et Couci, et autres terres de ses acquêts et conquêts qui n'étaient pas de la couronne (2). »

DUCS DE BOURGOGNE

ET PRINCES DE LEUR MAISON.

Nous ouvrons cet article par l'unique jeton que nous connaissions des ducs de Bourgogne antérieurs à ceux de la race de Valois ; des ducs, par conséquent, qui descendaient du Roi Robert.

* 39. + GETES : CONTES : SOMES : BEIN. Écu bandé de six pièces.

℟. + CONTES . GETES . ET . BEN . SONME. Croix à triple nervure, fleurdelisée et entourée de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 95).

(1) *Revue numismatique* de 1847, p. 53, et pl. III, fig. 2. Dans le dessin qui accompagne l'article de M. Duchalais, et qui a été fait sur le même exemplaire que le nôtre, la couronne de la guivre, dans les quartiers 2 et 3, a été omise, bien qu'elle soit d'ailleurs très-apparente sur le jeton.

(2) *Tablettes de Thémis.*

Ce jeton peut être de la première moitié du XIV[e] siècle.

Les armes du duché de Bourgogne étaient un *bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules*; mais on les voit cependant plusieurs fois, comme ici, représentées sans la bordure. On peut consulter à ce sujet les descriptions n[os] 33 et 34, au chapitre des Reines de France, de deux jetons de Jeanne, fille de Robert II, duc de Bourgogne, et femme de Philippe de Valois (1328-1348).

Le dernier duc de Bourgogne de la première race fut Philippe de Rouvres, qui mourut en 1361, et dont la succession revint au Roi de France Jean le Bon. Celui-ci donna le duché de Bourgogne en 1363 à Philippe le Hardi, son quatrième fils; et Philippe, dont les armes propres que l'on appela de *Bourgogne moderne*, étaient *de France à la bordure componée d'argent et de gueules*, les écartela des armes du duché de Bourgogne, que nous avons déjà blasonnées, et qui furent dites de *Bourgogne ancien*.

Nous ne pouvons tracer ici un historique bien complet des accroissements de puissance de la maison de Bourgogne de la race des Valois sous Philippe le Hardi et ses successeurs; nous ne ferons que rappeler, en donnant la liste des ducs, quelques faits qui ont plus particulièrement trait à nos recherches, et ceux entre autres qui ont eu de l'influence sur les transformations successives de leur blason.

Philippe le Hardi avait épousé en 1369 Marguerite, fille unique de Louis de Male, comte de Flandre et d'Artois; celui-ci mourut en 1384. Bien que, contre tout précédent, Philippe le Hardi ait exercé en Flandre, comme mari de la comtesse, une autorité aussi grande que s'il eût été le véritable propriétaire du comté, il ne changea cependant rien à l'écu de ses armes décrit ci-dessus.

Jean-sans-Peur, leur fils aîné, duc de Bourgogne en 1404 par la mort de Philippe le Hardi, comte de Flandre et d'Artois

en 1405 par le décès de Marguerite, tué en 1419 sur le pont de Montereau, ajouta aux armoiries qu'il tenait de Philippe le Hardi le sur-le-tout de Flandre, *de sable au lion d'or*.

Philippe le Bon, fils de Jean-sans-Peur, prit les mêmes armes que son père, lorsqu'il lui succéda. Mais ayant hérité, en 1430, des duchés de Brabant et de Limbourg, il partit les quartiers 2 et 3 de son blason, qui étaient de Bourgogne ancien simplement, le 2e du lion de Brabant (1), et le 3e du lion de Limbourg (2). Il réunit encore à ses vastes possessions, en 1433, les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande.

Charles le Téméraire, fils de Philippe le Bon, lui succéda en 1467, et porta les mêmes armoiries. A sa mort (1477), et à défaut d'héritier mâle, le duché de Bourgogne fut réuni à la couronne par Louis XI ; mais la fille unique de Charles le Téméraire, Marie, qui conservait les possessions de Charles dans les Pays-Bas, ne s'en intitula pas moins duchesse de Bourgogne (1477-1482), et les successeurs de celle-ci prirent aussi le titre de ducs de Bourgogne. Marie conserva les armoiries de son père et de son aïeul, quelquefois seules, et d'autres fois en les accouplant à celles de l'archiduc Maximilien d'Autriche, qu'elle avait épousé en 1477.

Philippe le Beau, fils de Maximilien et de Marie, archiduc d'Autriche par sa naissance, duc de Brabant, comte de Flandre, d'Artois, etc., en 1482, par suite du décès de sa mère, Roi d'Espagne en 1504 par son mariage avec Jeanne la Folle, porta plusieurs blasons différents, mais dans lesquels les armes d'Autriche, *de gueules à la fasce d'argent*, figurent toujours. Ces armoiries ne peuvent donc être confondues avee celles des ducs de Bourgogne, ses ancêtres maternels.

Nous renvoyons, pour les preuves des lignes qui précèdent,

(1) Brabant : *De sable au lion d'or, lampassé et armé de gueules.*

(2) Limbourg : *D'argent, au lion de gueules, couronné et armé d'or, lampassé d'azur, la queue fourchée et passée en sautoir.*

armes de Philippe, et un lion. Il n'est pas douteux pour nous que la couronne et le lion n'aient la même signification que les lettres P et M, c'est-à-dire que la couronne ne se rapporte à Philippe le Hardi, et le lion à Marguerite de Flandre, dont il était les armes de famille. Nous ajoutons subsidiairement que les lettres P et M sont répétées trois fois sur deux contre-sceaux différents de Philippe le Hardi (1), et que, sur l'un comme sur l'autre de ces contre-sceaux, l'écu de Philippe, *écartelé de Bourgogne moderne et de Bourgogne ancien,* est accosté d'un P et d'un M, absolument de la même manière que sur notre jeton. Sur un sceau du même prince, on voit, semés dans le champ, deux P et *deux pieds de marguerite en fleurs;* et sur le contre-scel de ce dernier sceau les lettres P et M, semées dans le champ, sont répétées la première quatre fois, et la seconde trois fois (2).

Afin de ne pas être exclusifs dans nos appréciations, nous devons rappeler que M. de Fontenay (3), attribuant notre jeton n° 42 à Philippe le Bon, voit dans la lettre P l'initiale du nom de ce duc, et dans la lettre M l'initiale de Michelle de France, première femme de Philippe le Bon, ou même, et de préférence, l'initiale de Marguerite de Bavière, veuve de Jean-sans-Peur et mère de Philippe le Bon. Nous renvoyons le lecteur aux arguments exposés par M. de Fontenay, et dont les principaux, si nous ne nous trompons, sont tirés de ce que Philippe le Bon ordonna que l'on mettrait sur ses monnaies de Bourgogne, en un écu, « *les plaines armes de mondit seigneur.* » Nous ne prolongerons pas un débat dont l'utilité et la portée sont, en définitive, assez faibles; mais nous devons cependant faire remarquer que la preuve alléguée par M. de Fontenay tourne entièrement contre son opinion, car les *pleines armes* de Phi-

(1) Olivier de Vrée, *Sigilla*, p. 65 et 66.

(2) *Id.*, page 69.

(3) *Nouvelles Études*, p. 109 et suiv. — *Manuel*, p. 248.

lippe le Bon n'ont jamais été l'écartelé pur et simple de Bourgogne moderne et de Bourgogne ancien, tel qu'il figure sur le jeton. Nous savons que sur quelques monnaies frappées en Bourgogne, même sous Philippe le Bon, on a conservé l'écu écartelé de Bourgogne moderne et de Bourgogne ancien, par l'habitude où l'on était de le voir sur ces monnaies, et peut-être aussi par déférence pour les susceptibilités de la province, déférence sur laquelle l'amour-propre de Philippe le Bon finit néanmoins par l'emporter. Mais les mêmes raisons ont-elles jamais existé pour ne pas mettre sur les jetons, qui n'avaient pas un caractère public, le blason complet du duc, c'est-à-dire avec le sur-le-tout de Flandre d'abord, et plus tard avec les lions de Brabant et de Limbourg? Nous le croyons d'autant moins, qu'il est peu de princes qui aient tenu autant que Philippe le Bon aux insignes de leur grandeur. L'ordonnance que cite M. de Fontenay est une nouvelle preuve des sentiments du bon duc sur ce point, puisqu'elle a pour objet de substituer sur les monnaies de Bourgogne les *armes pleines* du duc aux armes du duché, et l'on voit, par les monnaies qui nous restent, que l'ordonnance a été exécutée (1).

Philippe le Hardi ayant créé, en 1385, pour les pays de Flandre et d'Artois, une Chambre des comptes, dont il fixa le siége à Lille, il paraît assez naturel, si l'on fait attention aux titres de comte de Flandre et d'Artois donnés à Philippe sur le jeton n° 42, de penser qu'il a pu être frappé pour le service de cette Chambre. Quoi qu'il en soit, il est peu douteux qu'il n'ait été fait des jetons de différents coins pour cette même Chambre pendant l'administration de Philippe le Hardi, et celui qui suit nous paraît également devoir être du nombre.

* 43. + LES . GETOVERS . DE . LA CA (*mbre*). Écu au lion de Flandre, dans un entourage de six arcs de cercle.

(1) Duby, *Traité des Monnaies*, pl. LIII, fig. 5, 6 et 7.

℞. + DE—LET—ONS—VIA. Croix fleurdelisée aux extrémités, évidée en quadrilatère arqué, et renfermant une fleur de lis au centre. Quatre fleurs de lis dans les cantons. (*Pl.*, fig. 100.)

Un autre jeton de l'époque de Philippe le Hardi, et concernant Auxonne, rappelle, par les blasons qui y sont gravés, les droits respectifs que les ducs de Bourgogne et les archevêques de Besançon avaient dans cette localité. La légende, malheureusement, a souffert, et nous ne pouvons même pas garantir complétement la lecture du peu qui en reste. Les types sont de fort bonne conservation :

* 44. + IETT . BIEN..... Trois écussons disposés 2 et 1 et renfermant les armes de Bourgogne moderne, sans indication des compons de la bordure, de Bourgogne ancien, avec les bandes tranformées en barres, et de Vergy. Ces dernières étaient *de gueules, à trois roses d'or de cinq feuilles, percées au centre, deux en chef et une en pointe.*

℞. Croix à triple nervure, fleurdelisée aux extrémités, chargée en cœur d'un écu de Bourgogne ancien reproduit à contresens comme à l'avers, et entourée de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 99.)

Il est fait mention par Duby, d'après l'*Histoire de la république séquanoise*, de Gollut, de difficultés qui s'élevèrent entre Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et Guillaume de Vergy, archevêque de Besançon, au sujet de l'exercice des droits monétaires dans la ville d'Auxonne (1).

Il nous reste, pour faire suite à la série des jetons de Philippe le Hardi, à en décrire un de sa femme, Marguerite de Flandre (1369-1405) :

* 45. + AVE . MARIA . GRACI . P. Écu aux armes de Bourgogne moderne et de Bourgogne ancien, parties de Flandre. Les compons de la bordure de Bourgogne moderne

(1) Duby, *Traité des Monnaies*, t. II, p. 127.

ne sont pas indiqués, et les bandes de Bourgogne ancien sont transformées en barres. A part ces imperfections de gravure, qui n'existent que sur le jeton, les armes de Marguerite de Flandre sont exprimées de la même manière sur son sceau (1).

℟. A-V-E-M. Croix à triple nervure, fleuronnée et fleurdelisée aux extrémités, évidée au centre en rosace et entourée de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 98.)

Nous ne connaissons pas encore de jetons que l'on puisse attribuer particulièrement à l'administration de Jean-sans-Peur; mais il est d'ailleurs établi qu'il en a été forgé de son temps, en 1413, à la monnaie de Gand, pour la Chambre des comptes de Lille (2).

A partir de Philippe le Bon, les jetons frappés au xv[e] siècle dans les Pays-Bas, sous la maison de Bourgogne, puis sous celle d'Autriche, offrent cette particularité assez remarquable que, lorsqu'ils ne sont pas en argent, ils sont le plus ordinairement en cuivre rouge, bien qu'il en ait quelquefois aussi été fait en laiton (3). On y reconnaît en outre le même travail que sur les monnaies, et quelquefois jusqu'aux marques des ateliers monétaires dans lesquels ils étaient frappés. Sous Philippe le Bon et sous Charles le Téméraire, les jetons de la Chambre des comptes de Lille étaient le plus souvent frappés dans les ateliers monétaires de la Flandre, et ceux de la Chambre des comptes de Bruxelles l'étaient ordinairement à la monnaie de Louvain. Nous ne répéterons pas, à ce sujet, les citations que nous avons déjà produites au chapitre des Considérations générales (4); mais nous devons faire remarquer qu'il ressort de ces citations que, déjà même du temps de Philippe le Bon, on faisait presque chaque année, si ce n'était pas chaque année bien réguliè-

(1) Olivier de Vrée, *Sigilla*, p. 63.
(2) V. ci-dessus les notes de la page 21.
(3) Notes des pages 21 à 23.
(4) *Ibid.*

rement, une émission de jetons d'argent et de jetons de cuivre pour les gens de chacune des Chambres des comptes de Lille et de Bruxelles. On employait pour la gravure des matrices les tailleurs mêmes des coins des monnaies. Il eût été difficile d'en confier l'exécution à des artistes plus capables : aussi les jetons frappés dans les Pays-Bas, sous la domination des ducs de Bourgogne, sont-ils généralement d'une correction de travail qui ne laisse rien à désirer.

Pendant qu'à la cour et dans les administrations financières des Rois de France, les jetons en étaient presque encore à leur point de début, sous le rapport de leurs types et de leurs légendes, qui faisaient moins allusion à des faits venant de se passer qu'à un état de choses pour ainsi dire permanent, ceux des Pays-Bas commencèrent à prendre, sous les ducs de Bourgogne, un cachet plus prononcé d'actualité, en rappelant directement ou par allusion les événements les plus saillants intéressant le pays, comme les mariages des ducs et de leurs enfants, les traités de paix ou d'alliance. Les Pays-Bas bourguignons ont véritablement été le berceau des jetons historiques. C'est ainsi qu'en 1430, l'année qui suivit le mariage de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, les jetons de la Chambre des comptes de Bruxelles représentèrent les armes du duc et celles de la nouvelle duchesse (1). Van-Miéris a publié un autre jeton de Philippe le Bon, qui paraît avoir été frappé à la même occasion et que nous décrivons ici :

46. PHS . DEI . GRA . DVX . BVRG. Écu écartelé de Bourgogne moderne et de Bourgogne ancien, avec le sur-le-tout de Flandre. L'écu est surmonté d'un casque.

℟. IAMAIS . AVLTRE . IAMAIS . AVLTRE . Quatre briquets en croix, lançant des étincelles.

La légende du revers se rapproche, pour le sens, de la devise

(1) V. ci-dessus les notes de la page 21.

Autre n'aray, prise par Philippe le Bon lors de son mariage avec Isabelle de Portugal, qui était sa troisième femme. Quant aux briquets, ils faisaient partie des insignes de l'ordre de la Toison d'or, institué à Bruges par le bon duc en 1429.

Il existe de nombreux jetons, même parmi ceux des administrations financières, que l'on ne sait à qui attribuer de préférence, de Philippe le Bon ou de Charles le Téméraire; nous en citons quelques-uns.

47. (*Quintefeuille.*) IETTOIRS : POVR : LE : CAMBRE : DES : COPTES. Champ armorié de Bourgogne moderne, de Bourgogne ancien, de Brabant et de Limbourg, avec le sur-le-tout de Flandre. Type semblable à celui des doubles gros d'argent ou *vierlanders* frappés en Flandre et en Brabant sous Philippe le Bon et sous Charles le Téméraire.

℟. (*Quintefeuille.*) QVI : BIE' : IETTERA : LE : COMPTE : TROVVERA. Mouton marchant à gauche. Ce type paraît emprunté aux insignes de l'ordre de la Toison d'or.

(Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

* 48 : GETTOIRS : POVR : LE : CAMBRE : DES : COMPTES. Champ armorié comme sur le n° précédent.

℟. (*Quintefeuille.*) QVI : BIE : GETTERA : LE : COMPTE : TROVVERA. Briquet lançant des étincelles. Au bas, des branches mortes enflammées, et un demi-soleil. (Cuivre rouge.)

* 49 : GETTOIRS : DV : BVREAV : DE : MONS : LE : DVC.

℟ : QVI : BIE : GETTERA : LE : COMPTE TROVVERA.

Types du n° précédent. (Cuivre rouge.)

50. Variété aux mêmes types, mais dont les légendes, commençant par un quintefeuille, sont :

IETTOIRS : DV : BVRAV : DE : MO'SIGNEVR : LE : DVC.

℟. TEZ : TREVVE : LE : CO'TE : QVI : NA MIE : SEN : CO'TE. (*Manuel* de M. de Fontenay, p. 249.)

Les jetons nos 47 à 50 sont, sans doute, tous les quatre des Pays-Bas ; leur faire et leurs marques semblent l'indiquer.

51. + CHE SONT . DES . GETOVIERS . DE LA = + LA CHAMBRE . DES . CONTES . DE DIIO. (*Ce sont les getoirs de la Chambre des comptes de Dijon.*)

Types des nos 48 à 50, mais avec cette différence que, dans le champ armorié, la bordure des quartiers de Bourgogne moderne n'est pas indiquée.

52. + GECTS : POVR : LA : POVRTER = + DE : LA : SAVNERIE : DE : SALINS.

Briquet au-dessus de deux bâtons noueux enflammés. — ℞. Croix fleuronnée, cantonnée de quatre trèfles.

Nous ne savons de quel métal sont les jetons nos 51 et 52, que nous décrivons d'après les dessins donnés par M. de Fontenay, *Manuel*, p. 334 et 388.

Nous devons dire quelques mots de jetons que l'on rencontre très-communément, aux insignes des ducs de Bourgogne, de l'époque de Philippe le Bon ou de Charles le Téméraire, en laiton, d'un travail peu soigné, et qui n'a aucun rapport avec la façon de ceux que l'on sait avoir été frappés dans les ateliers monétaires des Pays-Bas, sous la domination de ces princes. On y voit, d'un côté, tantôt les armoiries pleines, comme sur le no 51, c'est-à-dire sans bordure componée dans les quartiers de Bourgogne moderne, tantôt un briquet accompagné comme sur les nos 48 à 50, ou encore trois briquets disposés en triangle ; et, de l'autre côté, une croix ornée de différentes manières. Les légendes sont : VIVE . BOVRGONGNE . VIVE . — VIVE . AMANT . VIVE AMOVRS . — JETTES . SEVREMENT. — Etc. Il paraît bien douteux que les pièces dont il s'agit soient pour la plupart autre chose que des jetons banaux, produits par l'industrie privée, pour être vendus dans les États ou aux partisans des ducs de Bourgogne. La légende : *Vive amant, Vive amours !* existe sur beaucoup d'autres jetons banaux du

même temps, au revers des armes de France accompagnées des mots : *Vive le Roi*, et où elle ne nous paraît pas devoir être prise plus au sérieux, sous le rapport de la portée historique, que la légende *Vive blan pain!* qui lui fait souvent concurrence sur les anciens jetons de même nature. Nous ne saurions, pour notre compte, y trouver qu'un souvenir de la jovialité proverbiale de nos pères.

Les jetons qui suivent ont directement rapport à Charles le Téméraire ou à son administration.

53. (*Fleur de lis.*) GETTOIRS : AV : NOBLE : CONTE : DE : CHARIOL. Lion assis. Entourage polylobé et fleuronné. Type imité des tiers de lion d'or frappés dans les provinces belgiques sous Philippe le Bon.

℞. + QVI : BIEN : IETRA : LE.: COMPTE : TROVERA. Écu aux armes de Bourgogne moderne, de Bourgogne ancien, de Brabant et de Limbourg, avec le sur-le-tout de Flandre. Entourage polylobé et fleuronné.

(Cuivre rouge. — *Communication de M. d'Affry.*)

Jeton frappé pour le service de Charles le Téméraire en sa qualité de comte de Charolois, et par conséquent du vivant de Philippe le Bon. Les armes du revers sont celles de Philippe le Bon, puisqu'elles sont sans aucune brisure, tandis que Charles le Téméraire, avant d'avoir succédé à son père, brisait ces armes d'un lambel dans les quartiers de Bourgogne moderne (1).

Charles le Téméraire avait été fait comte de Charolois en 1433, sinon à l'époque même de sa naissance, au moins à celle de son baptême.

54. (*Couronne.*) SE . GECTES . SEVRMENT = LE . COMTE . TROVVERES.

Deux C en caractères gothiques bourgeois, réunis par un

(1) Olivier de Vrée, *Sigilla*, p. 92.

lacs d'amour. — ℟. Croix fleuronnée ouverte au centre en quadrilatère arqué et renfermant une étoile. A l'avers et au revers, les mots de la légende sont séparés par des fleurons.

(Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

M. de Fontenay voit dans cette pièce, dont il a donné le dessin (*Manuel*, p. 104), un jeton frappé à l'occasion des fiançailles de Charles le Téméraire, alors comte de Charolois, et de Catherine de France, fille de Charles VII, qui eurent lieu en 1439. Catherine de France mourut à Bruxelles en 1446.

55. (*Briquet.*) GETTOIRS : DES : FINANCES : DV : DVC. Trois briquets entrelacés, accostés de trois C, le champ semé d'étincelles.

℟. (*Quintefeuille.*) IE : LAI : EMPRINS : AVTRE : NARAI. Le collier de l'ordre de la Toison d'or, passé dans les branches de la croix de saint André, formée de deux bâtons noueux, mis en sautoir. Champ semé d'étincelles (1).

(Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

La devise complète de Charles le Téméraire était : *Je l'ai emprins, bien en aviengne* (2). Ici, elle ne figure qu'à moitié, et elle est jointe à celle de Philippe le Bon, que nous avons déjà vue.

56. IE LAI : EMPRIS. Les lettres C et M, en caractères bourgeois, initiales de Charles et de Marguerite, réunies par un lacs d'amour.

℟. (*Quintefeuille.*) GECTORS . DE . LA CHAMBRE . DES . FINANCE. Ecu aux armes pleines de Charles le Téméraire. Entourage polylobé (3).

(Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

(1) Le dessin d'un jeton semblable a été donné par M. de Fontenay dans son *Manuel*, p. 249.

(2) *Revue numismatique*, 1843, p. 79; article de M. Dumersan.

(3) *Manuel* de M. de Fontenay, p. 104.

Ce jeton se rapporte au mariage de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York (1467), de même que les deux suivants :

57. + IE : LAY : EMPRINS : BIEN : EN : A : VIENNE. Écu aux mêmes armes que sur le n° précédent.

℟. + IETTOERS : DV : BVREAV : DES : MAIST'S : DOSTELZ. Pied de marguerite, chargé de cinq fleurs avec lesquelles sont enlacés deux C adossés.

(Argent. — *Van-Miéris*, t. I.)

* 58. IAMES . PLVS . IAMES . PLVS. Grand K gothique, initiale de *Karolus*, dans un champ fleuronné. Fleurons dans la légende.

℟. Même légende qu'à l'avers. Grand M gothique, initiale de *Margarita*, dans un champ fleuronné.

(Cuivre rouge, *Pl.*, fig. 102.)

La devise *Jamais plus* n'a été pour Charles le Téméraire qu'une devise de circonstance, qui ne nous est connue que par notre jeton ; il était temps d'ailleurs qu'il la prît, puisque son union avec Marguerite d'York n'était pas moins que son troisième mariage ; et ce fut, en effet, le dernier.

59. VIVE . BOVRG . AV . NOBLE . DVC. Briquet lançant des étincelles, chargé des armoiries pleines de Charles le Téméraire. Dans la légende, une fleur de lis après chaque mot.

℟. IECT . P . LES . MAIST . DE . LA . MO . A . BRVG. (*Jectoirs pour les maistres de la Monnoie à Bruges*). Saint André, patron de la Bourgogne et de l'ordre de la Toison d'or, soutenant sa croix. Dans le champ, et en chiffres arabes, la date 1468, écrite dans le sens vertical et répétée de chaque côté du Saint, à sa droite en montant, et à sa gauche en descendant.

(Cuivre rouge. — *Van-Miéris*, t. I.)

Ce jeton, dont le type principal est imité des florins d'or, dits de saint André, est particulièrement remarquable en ce qu'il est jusqu'ici le plus ancien sur lequel on trouve une

date. M. Hermand en possède un exemplaire varié, sur lequel le millésime 1468 n'est exprimé qu'une fois, et à la gauche du Saint.

* 60. + MONIOIE : SANS : BLAME : VIVE : BOVRG. Saint André soutenant sa croix.

℟. + VIVE : LE : GENTIL : DVC : DE : BOVRG : VIVE. Deux briquets auxquels est suspendu le bélier de la Toison d'or. (Cuivre rouge. — *Pl.*, fig. 101.)

Sans blâme était une devise des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, qui, d'après les statuts, devaient être « de bonne renommée, *sans blasme*, macule ou reproche » (1).

Quant aux cris de guerre que l'on trouve sur les jetons des ducs de Bourgogne, on remarque qu'ils ont varié :

Vive Bourgogne !
Vive Bourgogne au noble duc !
Monjoie sans blâme, vive Bourgogne !

Nous n'y avons pas encore rencontré le cri *Monjoie au noble duc*, que l'on s'accorde à donner assez généralement aux ducs de Bourgogne (2). On sait au surplus que le cri qui retentit le plus souvent dans les guerres du XVe siècle, comme dans les fêtes et les tournois, était *Vive Bourgogne* tout simplement.

* 61. (*Briquet.*) VIVE : LE : NOB : DC : CHARL . D . BG : Z : D : B (*Vive le noble duc Charles de Bourgogne et de Brabant*). Écu aux armes pleines de Charles le Téméraire, surmontées d'un briquet, entouré d'étincelles.

℟. (*Briquet.*) IECT : D : LA : MO : D : BRA : A : ANVERS. (*Jectoirs de la Monnoie de Brabant à Anvers*). Le château d'Anvers, ou mieux du marquisat du Saint-Empire, surmonté de deux mains, l'une en bande et l'autre en barre.

(Cuivre rouge.)

(1) Guicciardin, *Description des Pays-Bas*. Anvers, 1582, p. 114.
(2) Dupuy-Demportes, *Traité du Blason*, 1754, t. I, p. 176.

Van-Miéris a connu ce jeton, dont il a donné le dessin, t. I, p. 95.

62. + QVI : BIE : IETTRA : LE : COMPTE : TROVVERA. Écu aux armes pleines de Charles le Téméraire, dans un entourage polylobé.

℟. GETTOIRS . FAIS . A . MALINS (*Malines*). Lion assis. Entourage partiel formé de huit arcs de cercle. En exergue, un briquet étincelant. Un autre briquet à la fin de la légende. (Cuivre. — *Van-Miéris*, t. I.)

Van-Miéris assigne à ce jeton la date de 1473.

63. HIC : AQVILA : T : LEO : CO'CORDES : SVT . (*Hîc aquila et leo concordes sunt*). ISIIIVL . VSI. (1). Champ rempli par la moitié d'un aigle éployé et la moitié d'un lion, coupés en pal et adossés.

℟. (*Fleur de lis.*) NVMERVS : EST : DISCRETIO : RERVM : OMNIV. Écu aux armes pleines de Charles le Téméraire, posé sur une croix de Bourgogne ou de saint André, et entouré de quatre briquets étincelants. (Cuivre. — *Van-Miéris*, t. I.)

Ce jeton fait allusion à la réconciliation qui eut lieu entre Ferdinand III, empereur des Romains, et Charles le Téméraire, en 1474, à la suite du siége de Nuys, et au projet de mariage, arrêté à la même époque, de Maximilien d'Autriche, fils de l'Empereur, avec Marie, fille du duc de Bourgogne.

Nous avons déjà vu que Marie de Bourgogne succéda dans les Pays-Bas à Charles le Téméraire en 1477, et que son mariage avec l'archiduc d'Autriche Maximilien eut lieu en la même année. Voici deux jetons qui concernent cette union :

* 64. + GETTOIRS : POVR : LES : COMTES : EN : BR. Armes de Marie de Bourgogne, prenant tout le champ, figurées de la même manière que sur les vierlanders de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire.

(1) Van-Miéris interprète ainsi la fin de la légende : IDVS. II. JVLII. VISI

℟. + QVI : BIEN : IETT : LE : COPTE : TROVVERA. Deux M gothiques entrelacés, formant le chiffre de Maximilien et de Marie. Au-dessous de ce type, la lettre F, qui est peut-être l'initiale du nom du graveur, mais qui ne peut, dans tous les cas, indiquer la province de Flandre, puisque le jeton a été frappé pour le Brabant. (Cuivre rouge. — *Pl.*, fig. 103.)

* 65. + IETT . DV . BVREAV . DES . FINANCES = + DV . DVC . DAVSTRICHE . DE . BOVR (*gogne*).

Croix de Bourgogne, formée de deux bâtons noueux mis en sautoir, et accostée de deux M réunis par un lacs d'amour. — ℟. Champ rempli des armoiries prises par Maximilien à la suite de son mariage avec Marie de Bourgogne, et qui sont ainsi blasonnées par Chifflet, dans l'ouvrage d'Olivier de Vrée (1). *Ecartelé: au 1, d'Autriche ancien, parti d'Autriche moderne ; au 2, de Bourgogne moderne, parti de Bourgogne ancien, contre-parti de Brabant; au 3, de Styrie, parti de Carinthie, tiercé de Carniole ; au 4, de Bourgogne ancien, parti de Limbourg, tiercé de Bourgogne moderne; sur le tout, de Flandre, parti de Tyrol* (2). (Cuivre rouge.)

Ce blason ne peut être confondu avec celui que Marie de Bourgogne portait comme femme de Maximilien, bien qu'il en diffère, du reste, assez peu, et seulement par la manière dont est disposé le sur-le-tout (3).

(1) *Sigilla; index insignium.*

(2) Autriche ancien : *D'azur à cinq alouettes d'or, 2, 2 et 1.*

Autriche moderne : *De gueules à la fasce d'argent.*

Styrie : *De sinople à un griffon rampant, d'argent.*

Carinthie : *D'Autriche moderne, parti de Souabe, qui est d'or, à trois léopards de sable mis l'un sur l'autre.*

Carniole : *D'argent à l'aigle d'azur, chargé sur la poitrine d'un croissant échiqueté d'argent et de gueules, de deux traits.*

Tyrol : *D'argent à l'aigle de gueules, couronné d'or, chargé sur la poitrine d'un croissant fleuronné de même métal.*

Les armes des quartiers de la maison de Bourgogne ont déjà été décrites ci-dessus.

(3) V. les sceaux publiés par de Vrée.

Van-Miéris a publié d'autres jetons des Pays-Bas, de l'époque de Marie de Bourgogne (1477-1482), et un grand nombre de l'époque de Philippe le Beau (1482-1506). En voici un de cette dernière époque, que Van-Miéris n'a pas connu; les légendes sont en flamand :

* 66. REKEPENN : VOOR : DEN : MVTMEESTR = + VANDER : MVNTE : VAN : VLAENDREN. (*Jetons pour les maîtres des monnaies — de la monnaie de Flandre.*)

Écu aux armes de Philippe le Beau, entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or. Cet écu est écartelé, au 1 et au 4, d'Autriche moderne, parti de Bourgogne moderne (1); au 2, de Bourgogne ancien, parti de Brabant; et au 3, de Bourgogne ancien, parti de Limbourg; sur le tout, de Flandre. — ℟. Le lion de Flandre dans un écusson entouré de cinq arcs de cercle dentelés intérieurement. (Cuivre rouge.—*Pl.*, fig. 104.)

La forme des lettres indique, pour ceux qui ont étudié les monnaies de Flandre, l'époque de la minorité de Philippe le Beau; et le type du lion d'un côté, les armes de l'archiduc Philippe de l'autre, donnent au jeton une analogie frappante avec les doubles gros forgés à Gand (1488-1489) pendant la révolte des Flamands contre Maximilien, qu'ils ne voulaient pas reconnaître pour tuteur de leur jeune comte. Ils durent cependant finir par lui laisser la tutelle.

C'est sous la minorité de Philippe le Beau, qui se termina en 1494, que l'on trouve pour la première fois sur les jetons des portraits reconnaissables, et qui méritent réellement ce nom.

* 67. IETT . POVR . LA . CAMBRE . DES . COTES =

(1) Notre dessin a mal reproduit, et nous devons confesser notre distraction, les armes de Bourgogne moderne dans le parti du 1er quartier. C'est un semé de fleurs de lis, et non un lion, qu'il faut voir dans l'espace encadré d'une bordure componée.

DE : LARCHEDVC : PFLPE : DVC : DE : BVG. — Un petit lion au commencement de chaque légende.

Buste de Maximilien, la tête ceinte de la couronne de Roi des Romains. — ℟. Buste de Philippe le Beau, la tête ceinte de la couronne archiducale. (*Pl.*, fig. 105.) (Cuivre rouge.)

Nous ne pousserons pas plus loin l'examen des jetons frappés dans les provinces belgiques sous les descendants des ducs de Bourgogne. Nous renvoyons aux ouvrages de Van-Miéris et de Van-Orden les lecteurs curieux d'étudier ces monuments, qui ne rentrent pas rigoureusement dans notre cadre, et nous profitons pour cette fois, afin de ne pas prolonger cet article indéfiniment, de la faculté, que nous laisse notre titre, de ne pas trop nous écarter de l'époque même du moyen âge.

Nous devons encore décrire ici, pour terminer ce que nous avions à dire de la maison de Bourgogne, un jeton qui paraît devoir être attribué (1), ainsi que l'a fait remarquer M. Georges de Soultrait, à la branche des comtes de Nevers issus du duc de Bourgogne Philippe le Hardi.

68. SE BIEN — AN VIEN — SE BIEN — AN VIEN. Écu à trois fleurs de lis, orné d'une bordure componée. La légende est gravée sur quatre cartouches.

℟. Même légende. Croix formée de quatre bâtons noueux, arqués, et mis deux à deux.

Ce jeton, dont il existe plusieurs exemplaires en argent et en laiton, et de deux coins variés, au Cabinet des médailles, a d'abord été publié par Van-Miéris, qui l'attribuait à Charles le Téméraire. Pour le restituer à la branche des comtes de Nevers issus des ducs de Bourgogne, M. de Soultrait se fonde sur les bâtons noueux, arqués et mis deux à deux, qui sont au nombre des insignes de cette branche, qui est en outre la seule qui ait porté l'écu de Bourgogne moderne sans aucun écartelé.

(1) *Essai sur la Numismatique nivernaise.*

Philippe de Bourgogne, troisième fils de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, avait eu pour son lot le comté de Nevers dans le partage des biens patrimoniaux (1401 — 1415). Il eut, entre autres fils, Charles, comte de Nevers (1415—1464), mort sans enfants, et Jean, dit de Clamecy, comte de Nevers après Charles (1464—1491). C'est à Jean de Clamecy que M. de Soultrait attribue plus particulièrement le jeton que nous avons décrit. La devise *Se bien an vien* a quelque rapport avec la seconde partie de celle de Charles le Téméraire, *Bien en aviengne;* mais on ne peut cependant pas les confondre, et l'idée diffère essentiellement, puisque l'une exprime la condition, et l'autre le désir.

Jean de Clamecy mourut ne laissant que des filles, qui portèrent le comté de Nevers dans les maisons d'Albret-Orval et de Clèves. M. de Soultrait a fait connaître un jeton de Jean d'Albret, mari de la seconde fille de Jean de Clamecy, sur lequel Jean d'Albret prend le titre de comte de Nevers (1491 — 1504) (1).

JEAN DE FRANCE, DUC DE BERRY.

Ce prince, troisième fils de Jean le Bon, était né en 1340. Il joua un rôle d'une certaine importance dans les événements du règne de Charles VI, comme oncle de ce Roi, et mourut en 1416, ne laissant que des filles, dont l'une était mariée à Jean Ier, duc de Bourbon. Il portait *de France,* à *la bordure engrelée de gueules.* On trouve ses armoiries sur quelques jetons.

69. Écu à la bordure engrelée, renfermant quatre fleurs de lis, et entouré de quatre arcs de cercle. Au lieu de légende, une bordure fleurdelisée, semblable à celle des gros tournois.

(1) M. de Soultrait, *loc. cit.* — *Almanach général de la Nièvre,* 1847. — *Revue numismatique* de 1847, p. 226.

℞. + SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTV. Croix à triple nervure, fleurdelisée aux extrémités, évidée au centre en rosace, et entourée de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 106.)
(*Collection de M. d'Affry.*)

* 70. Variété. L'écu, à la bordure engrelée, au lieu de quatre fleurs de lis, n'en renferme que trois, disposées 2 et 1. Le surplus comme au numéro précédent.

DUCS DE BOURBON

ET PRINCES DE LEUR MAISON.

La branche royale de Bourbon, il est presque superflu de le rappeler, descendait de saint Louis; mais nous ne trouvons pas de jetons de cette branche avant l'époque du duc Jean Ier.

Jean Ier, né en 1380, était devenu duc de Bourbon en 1410, par la mort de son père, Louis II. Fait prisonnier en 1415, à la bataille d'Azincourt, il mourut en Angleterre, après dix-neuf ans de captivité. Il avait épousé, en 1400, Marie, fille du duc de Berry dont nous venons de nous occuper.

Voici trois jetons que nous croyons pouvoir attribuer à Jean Ier :

* 71. Écu à trois fleurs de lis, chargé d'une cottice mise en bande et entouré de quatre arcs de cercle. Au lieu de légende, une bordure fleurdelisée, semblable à celle des gros tournois.

℞. + LES : GETOVERS : DE : BONRBON. Croix à triple nervure, fleurdelisée aux extrémités, évidée au centre en rosace, et entourée de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 107.)

Les armes de Bourbon étaient *de France, à la bande de gueules*, mais le plus souvent la bande y est réduite à une simple cottice.

* 72. Mêmes types, mais avec la légende SIT : NOMEN : DOMINI · BENEDICTV, au revers (1).

* 73. + AVE MARIA · GRATIA · PLAIGNA. Écu renfermant un dauphin accompagné de deux couronnes rangées en chef. Quatre palmes de chaque côté de l'écu, et, au-dessus, trois rosaces à six feuilles.

℟. + LES : GETOVERS : DE : BONRBON. Même type qu'au revers du nº 71.

Les armes du dauphiné d'Auvergne étaient *d'or, au dauphin d'azur*; et celles du comté de Forez, *de gueules, au dauphin d'or*. Les ducs de Bourbon avaient droit aux unes comme aux autres de ces armes depuis le mariage de Louis II avec Anne, dauphine d'Auvergne et comtesse de Forez (1371). La présence d'un dauphin sur un jeton de Bourbon est donc pleinement justifiée, et l'on pourrait dire qu'elle l'est deux fois, au lieu d'une. Quant aux deux couronnes ajoutées dans l'écu de notre jeton nº 73, elles ne constituent, sans doute, qu'une addition de fantaisie; nous ne voudrions cependant rien affirmer à ce sujet.

L'aspect général des jetons nºs 71 à 73 suffit pour prouver qu'ils sont du même temps et qu'ils sont sortis de la même fabrique que ceux du duc de Berry que nous avons décrits ci-dessus.

Après Jean Ier, furent successivement ducs de Bourbon : son fils Charles Ier (1433 — 1456); Jean II, fils de Charles Ier (1456 — 1488); puis Pierre II, frère de Jean II (1488—1503). Les trois jetons suivants, que nous ne saurions à quel duc donner de préférence, nous paraissent toutefois antérieurs à Pierre II.

(1) Deux jetons semblables à nos nºs 71 et 72 ont été publiés par M. Mantellier, dans sa *Notice sur les monnaies de Trévoux et de Dombes*, pl. III, fig. 5 et 6. M. Mantellier attribue, de plus, aux ducs de Bourbon, un ancien jeton au type de l'astre flamboyant, et sur lequel il croit reconnaître des pots à feu, qui entraient, on le sait, dans les emblèmes de ces ducs. Il sera question de jetons analogues au chapitre des jetons banaux.

* 74. + AMOVRS · A VOVS · IOV SVI. Champ semé de fleurs de lis, chargé d'une cottice mise en bande, le tout dans un entourage polylobé. Deux fleurs de lis dans la légende.

℞. Croix à triple nervure, fleurdelisée aux extrémités, évidée au centre en rosace, dans une bordure de cintres. Quatre annelets dans la partie extérieure du champ. (*Pl.*, fig. 108.)

75. + BOVRBONNOIS : CLERMON. Écusson de Bourbon, accosté à dextre d'un dauphin, surmonté et accosté à senestre de deux fleurons, et reposant sur un chien courbé.

℞. + — B—O—R. Croix fleuronnée, évidée au centre en quadrilatère arqué, et renfermant une fleur de lis chargée d'une cottice. Entourage de quatre arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 109.)

(*Cabinet des Médailles.*)

76. + GECTEVRS : DE : BOVRBONNOIS. Trois fleurs de lis chargées d'une cottice terminée par le haut en tête de lion, le tout dans un cartouche formé de trois arcs de cercle et de trois angles, alternés.

℞. + SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM. Croix fleuronnée, évidée en quadrilatère arqué, renfermant au centre une étoile, et entourée de quatre arcs de cercle. D'autres étoiles dans les cantons de la croix et à l'extérieur des quatre angles formés par les arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 110.)

(Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

Jean II avait, en 1487, épousé en troisièmes noces Jeanne de Bourbon-Vendôme. Celle-ci, devenue veuve en 1488, contracta un second mariage en 1495 avec Jean III, comte d'Auvergne et de Boulogne, seigneur de La Tour, et conserva son douaire de Bourbon, comme on le voit par ce jeton :

77. (*Petite tour.*) IEHANE: DE: BOVRBO : DOVAIRIERE : DE : BOVRBO. Écusson parti : à dextre, de la Tour-d'Auvergne, coupé d'Auvergne-Comté ; à senestre, de Bourbon-Vendôme.

Au-dessus de l'écu, une couronne ; de chaque côté de l'écu, deux bâtons noueux arqués et croisés par les bouts.

Les armes de la Tour-d'Auvergne étaient *d'azur, à la tour d'argent, l'écu semé de fleurs de lis d'or* ; celles du comté d'Auvergne, *d'or, au gonfanon de gueules frangé de sinople ;* et celles de Bourbon-Vendôme, *de Bourbon, avec trois lionceaux d'argent sur la bande.*

℟. (*Petite tour.*) CONTESSE : DE : BOVLOIGNE : ET : DAVVERGNE. Les armes de la Tour-d'Auvergne prenant tout le champ, et figurées par un semé de fleurs de lis avec une petite tour sur la fleur de lis du milieu. (*Pl.*, fig. 113.)

(Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

Duby (1) a publié de ce jeton, dans lequel il a cru voir une monnaie, sur la foi de Baluze, un dessin qui a été reproduit par M. Louis Deschamps de Pas, dans ses recherches sur les monnaies des comtes de Boulogne (2).

La pièce qui suit est de Pierre II :

78. (*Fleur de lis chargée d'une bande.*) PRE · DVC · DE · BOVRBONN · ET · DAVVERGNE. Écu à trois fleurs de lis chargées d'une cottice mise en bande, surmonté d'une couronne et accosté des lettres P et A, sigles de Pierre II et d'Anne de France, sa femme, fille de Louis XI. La queue de la lettre P, qui commence la légende, est traversée par un signe d'abréviation.

℟. (*Fleur de lis chargée d'une bande.*) AVX · GENS · DES · COMPTES · A · MOLINS. Cerf ailé, volant à gauche, le col orné d'un écu de Bourbon. La ceinture de l'*Espérance*, que les ducs de Bourbon avaient prise pour devise, lui flotte sur les reins. (*Pl.*, fig. 111.)

(Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

(1) Supplément, pl. IX.

(2) *Revue numismatique* de 1838, pl. I.

La représentation du cerf ailé existe encore à Moulins parmi d'anciennes sculptures, dont le dessin accompagne un mémoire de M. Tudot, inséré dans le compte-rendu des séances de la Société Française pour la conservation des monuments, session de 1854, p. 327. Le même recueil contient, p. 100, une communication de M. G. de Soultrait, au sujet du jeton dont nous nous occupons.

L'ordre de la *Ceinture de l'Espérance* avait été fondé à Toulouse, par le roi Charles VI, en 1389. On sait que ce roi affectionnait également l'emblème du cerf ailé, dont il fit même le support des armes de France (1).

Indépendamment de Jean II et de Pierre II, successivement ducs de Bourbon, Charles Ier avait eu deux autres fils : Charles, archevêque de Lyon (1446—1488), qui prétendit, comme cadet, à la succession de Bourbon, à la mort de son frère aîné Jean II, et Louis, évêque de Liége (1456—1482), qui périt assassiné dans Liége même, par les gens de Guillaume de la Marck. Quelques jetons rappellent le souvenir de ces deux prélats. Le premier, qui suit, se rapporte à l'archevêque de Lyon :

* 79. + KAROLVS : DE BORBONIO : ARCHEPISCO. Écu de Bourbon, brochant sur une croix pastorale mise en pal, le tout dans un entourage de trois arcs de cercle.

℟. + SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM. Croix à triple nervure, fleuronnée aux extrémités et évidée en rosace au centre. (*Pl.*, fig. 112.)

Ce jeton, en cuivre rouge, a été fortement doré; la dorure subsiste encore dans presque toutes les parties non saillantes, qui étaient par conséquent les moins exposées au frottement. C'est le seul exemple que nous connaissions d'un jeton du moyen âge, doré, suivant toute apparence, à l'époque où il a été fait.

1) Dupuy-Demportes, *Traité historique et moral du Blason*. T. I, p. 141.

80. IETTES BIEN ET LE COMPTE TROV. Ecusson incliné, aux armes de Bourbon, avec casque, panache et deux crosses en pal pour cimier.

℟. SANCTVS . LVDOVICVS. Saint Louis debout, couronné, revêtu d'un manteau semé de fleurs de lis, et tenant un sceptre de la main droite. Cinq fleurs de lis dans le champ.

81. (*Fleur de lis.*) AVE : GRACIA : DOMINVS : TECVM. Les armes de Bourbon prenant tout le champ, et figurées par trois fleurs de lis chargées d'une cottice.

℟. Légende extérieure, commençant par une fleur de lis : O MATER : DEI : MEMENTO : MEI :...... Légende intérieure : PAX : NOBIS : SIT : SEMPER : DOM.... Dans le champ, une croix cantonnée de quatre fleurs de lis, et portant en cœur un lion.

Ces deux derniers jetons, en cuivre, sont de l'évêque de Liége, Louis de Bourbon. Ils ont été publiés par M. de Renesse, dans l'*Histoire numismatique de l'évêché de Liége*, et décrits par M. Petit de Rosen dans la *Revue de la numismatique belge* de 1851.

DAUPHINÉ.

Les jetons que nous connaissons, appartenant d'une manière certaine au Dauphiné, sont de beaucoup postérieurs à la donation que le Dauphin Humbert II fit de cette province, en 1343, aux Rois de France et à leurs hoirs. Ils sont du xve siècle.

* 82. + GECTOERS : DE : LA : CHAMBRE : = + DES COMPTES : DALPHINAL.

Champ écartelé en sautoir de France et de Dauphiné. — ℟. Croix fleuronnée, évidée en quadrilatère arqué, et renfermant une rosace à six feuilles. (*Pl.*, fig. 121.)

La Chambre des comptes du Dauphiné, autrement dite la Chambre des comptes delphinale, avait son siége à Grenoble. Ses attributions furent en partie réglées par une ordonnance de Charles V, du 26 mars 1367. Elle se composait alors de deux auditeurs et de deux clercs. Les clercs rapportaient les comptes, et les auditeurs jugeaient, remplissant ainsi les fonctions qui appartenaient aux maîtres dans la plupart des autres Chambres des comptes. En 1418, le Dauphin, depuis Charles VII, porta de deux à trois le nombre des auditeurs, de même que celui des clercs, et donna par la suite à l'un des trois auditeurs « nom, tiltre et auctorité de président. » Devenu Roi, il confirma cette organisation par une ordonnance du 14 juin 1439 (1).

* 83 (*Couronne.*) CHARLES . DAVLPHIN . DE . VIENOYS. Écartelé de France et de Dauphiné.

℟. (*Couronne.*) COMPTES . BIEN . ET . LOYAVLMENT. Neuf fleurs de lis massées en losange. (*Pl.*, fig. 122.)

Ce jeton est sans doute du fils de Louis XI, qui devint Roi sous le nom de Charles VIII, en 1483. Nous ne le croyons pas assez ancien pour remonter au temps où Charles VII n'était encore que dauphin, c'est-à-dire de 1417 à 1422.

Il existe beaucoup de jetons au type du dauphin ou de l'écartelé de France et de Dauphiné, mais sur lesquels rien n'indique qu'ils aient été frappés pour le Dauphiné même. Nous en parlerons au chapitre des jetons banaux.

Sur un jeton publié par M. de Fontenay (2), et qui paraît être de la fin du XVe siècle, on voit, prenant tout le champ, d'un côté, un écartelé de France et de Dauphiné avec la légende : GETTES . ENTENDES . AV. COMPTE ; et de l'autre côté, un semé de France avec la légende : ET . PREMIER . PRESIDENT.

(1) *Ordonnances des Rois de France*, t. V, VII et XIII.

(2) *Fragments*, 1845, pl. IX.

DES . COMPTES. Il est évident que ce jeton est incomplet, et que le revers, dont la légende commence par le mot ET, suppose un avers que nous n'avons pas, et qui est remplacé ici par un coin banal. Si le véritable avers était connu, on verrait sans doute que le jeton se rapporte à un premier président de la Chambre des comptes de Paris. Il paraît, au surplus, établi que le jeton dont il s'agit ne peut avoir été frappé pour un officier de la Chambre des comptes du Dauphiné. Cette Chambre, qui compta par la suite six présidents, n'en avait qu'un au xv[e] siècle, et nous ne voyons pas comment ce président unique se serait alors trouvé en position de prendre le titre de premier président.

DUCS DE BRETAGNE.

Les ducs de Bretagne, dont les possessions étaient considérables, ont dû avoir de bonne heure des jetons pour leur service et le service de leurs administrations; cependant, nous n'en avons pas encore rencontré d'antérieurs au xv[e] siècle.

84. Un grand I festonné, orné d'une couronne ducale qu'il traverse. Au lieu de légende, une bordure feuillue et fleuronnée.

℟. Hermine passant à gauche, le col orné de l'écharpe flottante. Même bordure qu'à l'avers.

(Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

Ce jeton ne paraît pas plus ancien que Jean VI dit le Bon (1399-1442). Le type du grand I couronné figure une des monnaies de Jean V, son prédécesseur immédiat.

Les trois numéros suivants sont aussi du xv[e] siècle; mais nous ne saurions à quel duc les donner de préférence.

85. + GES DE LA CHABRE DES CONTE. Quatre mouchetures d'hermines dans un losange. Entourage de quatre

arcs de cercle accompagnés de quatre mouchetures d'hermines aux points de jonction.

℟. Même légende et même type. (*Pl.*, fig. 123.)

(Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

Les lettres GES qui commencent la légende peuvent être l'abréviation de GETOIRS, de même que de GENS ; cette dernière interprétation est celle que nous préférons.

86. POVR : BIEN : GETER : ET : DESGITER = + FAVLT : BIEN : ENTENDRE : ET : PO : PARL (*er*).

Losange aux armes de Bretagne, qui sont *d'hermine,* accosté de trèfles. — ℟. Écusson brochant sur une croix fleuronnée, dont on ne voit que les extrémités, et renfermant un croissant d'hermine, surmonté d'une petite croix.

(Argent. — *Rev. Num.*, 1842, *pl.* XIV, fig. 2 (1).)

87. + POVR BIEN : GETER : ET : DESGITER = + FAVLT : BIEN : ENTENDRE : ET : POV : PARLER.

Bannière rectangulaire aux armes de Bretagne, surmontée d'une couronne ducale et accostée de deux cordelières. — ℟. Croix à triple nervure, fleuronnée aux extrémités, évidée au centre en rosace et cantonnée de quatre mouchetures d'hermines, dans un entourage de quatre arcs de cercle et de quatre angles, alternés. (*Pl.*, fig. 124.)

(Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

La croix du revers et ses accompagnements sont les mêmes que sur les francs d'or du duc François II, dont Duby a donné le dessin, *pl.* LXV, n° 10, et LXVI, n° 2.

On a remarqué que la duchesse Anne de Bretagne, devenue veuve du Roi Charles VIII (1498), avait mis une cordelière autour de ses armes. Mais l'usage des cordelières n'était pas nouveau, et la présence de deux cordelières sur le jeton n° 87 ne peut suffire pour le faire attribuer à Anne de Bretagne. On

(1) Article de M. Cartier.

a d'ailleurs des jetons au nom et aux armes de cette princesse, deux fois Reine de France par ses mariages avec Charles VIII et avec Louis XII (1491—1514).

88. + ANNA : DEI : GRA : FRANCORVM : REGINA. Champ armorié, parti à dextre d'un semé de fleurs de lis, et à senestre d'hermine.

℟. IE : SVIS : A : GILLES : CARE : RE : DE : S : MALO. Écusson écartelé d'un oiseau et de deux burèles, et entouré d'une cordelière. (*Pl.*, fig. 125.)

(Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

89. ANNE · DVCHESSE · DE · BRETAIGNE. Écu de France, parti de Bretagne, couronné, entouré d'une cordelière, accosté de fleurs de lis à dextre et de mouchetures d'hermines à senestre. Trois mouchetures d'hermines dans la légende, après le premier, le troisième et le dernier mot.

℟. (*Moucheture d'hermine.*) POVR : SERVIR : ALESCVIERIE : DE : LA : ROINE. Cheval sellé et bridé, marchant à gauche. Champ semé de fleurs de lis, parti d'hermine. (*Pl*, fig. 126.) (Argent. — *Cabinet des Médailles.*)

Un exemplaire en cuivre de ce dernier jeton a été signalé par M. Fillon (1). Une pièce en or, de grand module, au nom et aux armes d'Anne de Bretagne, et au type du cheval trottant à droite, entouré de la légende POVR LESCVDRIE DE LA ROYNE, a en outre été publiée dans *le Trésor de numismatique et de glyptique*, pl. VI des médailles françaises.

Nous devons encore faire connaître un jeton frappé en Bretagne; mais celui-ci est à des types presque purement royaux, et doit avoir été frappé sous l'influence de Charles VIII ou de Louis XII.

90. + ENTENDEZ : BIEN : ET : LOIAVMNT · AV COMPT. Le roi de France, couronné et assis, tenant le sceptre

(1) *Études numismatiques*, 1855.

paux de vair, au chef d'or. Ces mêmes armoiries, ainsi brisées, furent ensuite portées successivement par Hugues VI, Guy IV, Jean, Guy V, et enfin par Mahaut. Les armoiries de Châtillon-Saint-Pol disparurent avec celle-ci. Cette princesse, qui vivait encore en 1372, avait, par son mariage avec Guy de Luxembourg, fait passer le comté de Saint-Pol dans cette dernière maison.

Le plus connu des comtes de Saint-Pol, de la maison de Châtillon, est Guy IV, que d'autres appellent Guy III (1), grand boutillier de France sous Philippe le Bel, gendre du duc de Bretagne Jean II, et beau-père du comte de Valois Charles de France, fils de Philippe le Hardi.

Nous avons décrit dans un chapitre précédent (2) un jeton de Guy IV, frappé, suivant toute apparence, à l'occasion des hautes fonctions qu'il occupait à la cour du Roi, puisque l'on y remarque l'écu de France. M. d'Affry veut bien nous faire connaître un jeton aux armes du même Guy IV et de sa femme Marie de Bretagne, et nous permettre d'en donner ici la description.

93. Écu de Châtillon-Saint-Pol dans un entourage formé de huit ogives aboutées et ornées. Au lieu de légende, une bordure de points entre deux filets.

℟. Écu aux armes de Dreux-Bretagne, reproduites en sens inverse dans un entourage de huit ogives aboutées et ornées. Au lieu de légende, une bordure semblable à celle de l'avers.

Les armes de Dreux-Bretagne, qui étaient bien celles de

(1) Cette différence de numéro d'ordre tient à deux causes. Certains auteurs donnent à Guy II le nº 1er, sans prendre garde qu'avant l'avénement de la maison de Châtillon au comté de Saint-Pol, il y avait déjà eu un comte du nom de Guy. D'autres, au contraire, tout en comptant celui-ci, ne rangent pas au nombre des comtes de Saint-Pol ce même Guy II, fils de Gaucher de Châtillon et d'Elisabeth de Candavène, mort avant sa mère, mais auquel Elisabeth avait engagé le comté durant son veuvage.

(2) Page 44; et aux *planches*, fig. 12.

Marie de Bretagne, femme de notre comte Guy IV, puisqu'elle descendait, par les mâles, des ducs de Bretagne issus de Pierre de Dreux, dit Mauclerc, étaient un *échiqueté d'or et d'azur, au franc quartier d'hermine.* Sur le jeton n° 93, le franc quartier est à senestre, les armoiries ayant été gravées à contre-sens.

Guy IV avait obtenu en 1392 le comté de Saint-Pol de son frère Hugues VI, devenu par héritage collatéral comte de Blois et chef de la maison de Châtillon. Son mariage avec Marie de Bretagne avait eu lieu en la même année. Il décéda en 1317; et sa femme, dont on connaît plusieurs monnaies frappées à Elincourt, soit comme douairière, soit comme mère et tutrice de l'héritier de Guy IV, cessait de vivre en 1339.

Jean, fils de Guy IV et de Marie de Bretagne, décédé entre 1340 et 1344, et son fils Guy V, mort sans postérité en 1360, laissant son héritage à sa sœur Mahaut, furent les derniers comtes de Saint-Pol de la maison de Châtillon. Le jeton qui suit, s'il n'est pas de l'époque même de Guy IV, ne peut être attribué qu'à Jean ou à Guy V.

* 94. + CE SONT : LES : GETOIRS : LE = + CONTE : DE : SAINPOL.

Croix à triple nervure, dont chaque branche est terminée par un ornement en forme de trèfle, le tout dans un entourage de quatre cintres. — ℟. Écu de Châtillon-Saint-Pol, entouré de six arcs de cercle. (*Pl.*, fig. 129.)

SIRES DE CRAON.

Les sires de Craon, dont le nom n'est dépourvu ni de grandeur, ni de célébrité historique, avaient le siége de leur seigneurie dans le haut Anjou. Ils possédaient, indépendamment

V.

JETONS DES VILLES DE FRANCE.

Beneton de Peyrins, dans son *Traité des marques nationales* (1), met au nombre des prérogatives de distinction des communautés autorisées, et notamment des corps municipaux, *les jetons frappés à leurs devises ou à leurs armes*.

Au XVIIIe siècle, à l'époque où Beneton de Peyrins écrivait, presque toutes les villes importantes, Paris, Lyon, Nantes, Rouen, Dijon, Angers, Tours, et bien d'autres, avaient ou avaient eu leurs jetons particuliers. Mais on ne voit pas que cet usage se fût généralisé avant le XVIe siècle ; ou du moins les jetons des villes de France antérieurs au XVIe siècle sont demeurés fort rares, et l'on n'en connaît encore que de peu de localités. Nous décrirons ici ceux que nous avons pu rencontrer.

PARIS.

1. VIVE : LE . ROY . ET . SES . AMIS. L'ancien calvaire de la place de Grève, à Paris, représenté de la même manière que dans une miniature du XVe siècle reproduite par M. Leroux de Lincy dans l'Histoire de l'hôtel de ville de Paris. Champ fretté et fleurdelisé.

℟. COMPTZ . BIEN . ET : PAIEZ : BIEN. Vaisseau

(1) Paris, 1739, page 204.

flottant, crénelé, sommé d'un pavillon fleurdelisé, et accosté de deux fleurs de lis dans le champ. (*Pl.*, fig. 131) (1).

(*Collection de M. d'Affry.*)

Jeton du corps municipal de Paris, du temps de Charles VI. Les armoiries de cette ville sont identiquement les mêmes sur un sceau apposé à un acte de 1412; et quelques années plus tard, en 1426, sur un autre sceau, les fleurs de lis qui précédemment accostaient le navire sont posées en chef (2). Le vivat adopté sur leur jeton par les magistrats parisiens, dans ce temps de discorde et de luttes incessantes entre les Armagnacs et les Bourguignons, triomphant tour à tour dans la capitale, est curieux à remarquer par son caractère essentiellement *politique*. Il n'y est question ni du Dauphin ni du duc de Bourgogne, mais bien du *Roi* et de *ses amis*, cri que les partis les plus opposés pouvaient également interpréter en leur faveur, puisqu'ils se prétendaient tous les amis du Roi.

Nous devons descendre jusqu'à l'extrême fin du xv[e] siècle, pour retrouver un autre jeton de la ville de Paris. Le voici :

2. SVR : TOVTES : CITEZ : PARIS : PRISE : = CAR : LA : NEF : FIGVRE : LEGLISE.

Armes de la ville de Paris, remplissant tout le champ. Le vaisseau est crénelé à la poupe et à la proue, et n'a qu'un seul mât, autour duquel la voile est tortillée. En chef, trois fleurs de lis rangées. — ℟. Croix composée de deux lis de jardin et de deux boutons de rose, accompagnés chacun de deux feuilles. Les tiges qui supportent ces fleurs sont enlacées en cœur en forme de lacs d'amour. — De chaque côté, la légende est précédée d'une petite couronne. (*Collection de M. Duleau.*)

L'idée rimée que contiennent les légendes est un jeu de mots sur les armoiries de Paris, dont la pièce principale est

(1) Publié par M. Rouyer, dans la *Revue numismatique* de 1849.

(2) M. Leroux de Lincy, *Histoire de l'Hôtel de Ville de Paris.*

un navire, une *nef*, comme on disait alors ; mais il est évident que ce n'est pas le sens qu'il faut, en réalité, donner ici à ce mot ; on y compare la France à une vaste église, dont Paris serait la *nef*, en termes d'architecture. La métaphore peut paraître un peu hardie.

Les légendes de notre n° 2 sont encore toutes deux en caractères gothiques ; il a ensuite été frappé d'autres jetons aux mêmes types, mais dont les légendes sont en caractères romains.

Au moyen âge, le Roi avait à Paris un lieutenant. Cet officier n'y faisait pas plus partie du corps municipal que les baillis en province, mais il exerçait cependant une certaine action dans l'administration des affaires de la ville, et particulièrement en ce qui concernait la police et la justice. Il était généralement choisi parmi les personnages d'un rang élevé. On voit sous Louis XI, en 1465, Charles de Melun passer de la charge de lieutenant de Paris à celle de grand-maître d'hôtel du Roi. Après Charles de Melun, furent successivement lieutenants de Paris, sous le même Roi, le comte d'Eu, le sire de Lohéac, le seigneur de Gaucourt, et enfin l'évêque de Marseille.

On trouve dans les *Récréations numismatiques,* à la suite du Recueil des monnaies obsidionales, de Duby, le dessin d'un jeton d'argent du seigneur de Gaucourt, avec sa qualification de lieutenant général de Paris. Nous croyons devoir décrire ici cette pièce.

3. + KAROLVS. DN̄S. DE. GAVCOVRT. LOCV̄TENES. GENĀLIS. PARISI'. Écu en losange, aux armes de Gaucourt, *d'hermine, à deux bars adossés.*

℟. + REGNATE . DN̄O . NRO . LVDOVICO . XI . ANNO . DN̄I . M . CCCC . LXXII . Écusson de France, à trois fleurs de lis, surmonté de la couronne royale. — A l'avers et au revers, les légendes sont en caractères gothiques minuscules.

Charles, seigneur de Gaucourt, a été lieutenant de Paris de 1472 à 1482, année dans laquelle il mourut, très-regretté des Parisiens, et après s'être acquis dans ses fonctions la réputation d'un homme de bien. C'était, disent les mémoires du temps, *un bon et honneste chevalier, beau personnaige, saige homme et grant clerc* (1).

DIJON.

4. + I . DE . SAVLS . VICONTE . MAIE (*ur*). Écu aux armes anciennes de la ville de Dijon, qui étaient de *gueules, au pampre d'or feuillé de sinople, au chef parti de Bourgogne moderne et de Bourgogne ancien*. Après chaque mot de la légende, une molette d'éperon.

℟. Quatre clefs disposées en croix et réunies au centre par un anneau commun en forme de rosace, le tout dans un entourage de quatre arcs de cercle. Au lieu de légende, une bordure composée de quatorze oves remplis alternativement d'une fleur de lis et d'une molette d'éperon.

(*Collection de M. Affry.*)

Ce jeton est jusqu'ici le plus ancien sur lequel on ait retrouvé un nom de maire. Jean de Saulx était vicomte-maïeur de Dijon en 1431 (2). M. Amanton, qui a recueilli et fait graver les jetons de la ville de Dijon (3), n'en connaissait pas d'antérieurs à 1509.

ROUEN.

* 5. (*Léopard.*) DVX . NORMANNORVM. Deux léopards superposés, remplissant le champ. Ce sont les armes du duché de Normandie, dont le champ était de gueules et les léopards d'or.

(1) *Histoire de Loys XI*, p. 321 de l'édition de 1620.
(2) Père Anselme, t. VII, p. 246.
(3) *Manuel* de M. de Fontenay, p. 341.

℟. (*Rosace.*) CIVITAS . ROTHOMAGENSIS. Les armes de la ville de Rouen prenant tout le champ, et figurées par l'agneau de Dieu, marchant à gauche, et par un chef à trois fleurs de lis rangées. (*Pl.*, fig. 132.)

La marque qui précède la légende de l'avers est la même que sur les monnaies frappées à Rouen sous le roi d'Angleterre Henri VI avec le titre de roi de France (1422-1448); mais c'est tout au plus si notre jeton peut remonter aussi haut. Peut-être conviendrait-il de le rapporter à l'époque où Louis XI, non sans quelque regret, rendit aux Normands un duc en la personne de son frère Charles, qui fut reconnu en cette qualité à Rouen en 1465, mais à qui Louis XI donna par la suite en apanage le duché de Guyenne, en échange de la Normandie.

ANGERS.

* 6. Clef en pal, accostée de deux fleurs de lis. Au lieu de légende, une couronne d'épines renfermant des fleurs de lis.

℟. + SIT : NOME : DNI : BENEDICTVD. Croix fleuronnée, évidée en quadrilatère arqué et renfermant une étoile. Entourage de quatre arcs de cercle. Quatre étoiles aux points de jonction des arcs. (*Pl.*, fig. 133.)

Les armes de la ville d'Angers étaient *de gueules à la clef en pal d'argent, au chef d'azur chargé de deux fleurs de lis d'or*. Le type du jeton n° 5 a quelque rapport avec ces armoiries, mais nous n'oserions toutefois le donner d'une manière bien positive à la ville d'Angers, rien ne s'opposant à penser qu'il aurait pu également être frappé pour quelqu'une des institutions financières du Roi qui ont eu la clef pour emblème.

VI.

QUELQUES JETONS ÉTRANGERS ET ANGLO-FRANÇAIS.

Nous regrettons de n'avoir pu recueillir pour ce chapitre que des éléments fort incomplets ; mais nous ne croyons pas cependant devoir négliger de les utiliser, ne fût-ce que pour aider à distinguer les jetons étrangers des jetons de notre pays.

En ce qui concerne les jetons des provinces des Pays-Bas qui ne relevaient pas de la couronne de France, nous n'avons que peu de chose à ajouter à ce que nous en avons dit dans un cha pitre précédent, aux articles des ducs de Bourgogne, des comtes de Hainaut, etc ; nous devons toutefois ici une mention spéciale à un curieux jeton de cuivre dont nous n'avons pas encore eu l'occasion de parler, et dont voici la description, que nous extrayons de la *Revue Numismatique belge*, t. 1, p. 301 :

1. MESIRE : NICOLES DESTRGES. Ecu au lion.

℟. G COM-ES FLA-DRIE-MARC. Croix à double nervure, coupant la légende en quatre parties, et cantonnée des lettres C-H-I-O, continuant le mot *Marchio*, dont les premières lettres font partie de la légende même.

Ce jeton est imité des esterlins que Gui de Dampierre, comte de Flandre et marquis de Namur (1280-1297), faisait frapper à Namur avec le type de l'écu au lion, mais chargé d'une cottice mise en bande, qui n'existe pas sur le jeton. D'après la *Revue Numismatique belge*, qui a décrit cette pièce dans le catalogue des monnaies du comté de Namur, en

faisant remarquer d'ailleurs qu'on ne la regarde pas comme une monnaie, le personnage dont le nom figure autour de l'écu pourrait avoir appartenu à la famille de *Traizegnies;* mais la *Revue* ne s'explique pas sur les fonctions que ce personnage aurait occupées, et en vertu desquelles son nom se trouverait accolé à celui de Guy de Dampierre.

Dans son ouvrage sur les *jettons or counters* (1), Snelling a consacré presque toute la première de ses planches à la reproduction des anciens jetons anglais. Snelling ne considère pas ces jetons, du moins ceux qu'il a connus, comme antérieurs à Edouard III.

Les types les plus ordinaires des anciens jetons anglais, indépendamment de la croix, diversement ornée, qui couvre habituellement un des côtés, sont : la tête royale de face des esterlins (2); l'astre rayonnant dans un croissant; les armes d'Angleterre, aux trois léopards superposés, prenant tout le champ ou enfermées dans un écusson; la rose; une tête grimaçante; un lion; trois couronnes superposées; une fleur de lis accostée de deux oiseaux; etc.

Les jetons anglais ne sont, assez généralement, que de la dimension des esterlins des Edouard. Il en est de grands, mais c'est l'exception. Plus rarement encore ils portent des légendes; les légendes y sont presque toujours remplacées par des bordures formées de quintefeuilles, de points et d'autres petits ornements rangés avec symétrie. La plupart des jetons anglais sont d'ailleurs faciles à distinguer par cette particularité qu'ils sont empreints d'un côté, et au centre, d'un point profondément gravé en creux, ce qui leur donne, sous ce rapport, une analogie bien singulière, et sans doute toute fortuite, avec les

(1) Cité ci-dessus, page 7.

(2) On trouve dans le Supplément de Duby, *Pl.* III, *fig.* 2, 3 et 4, trois jetons anglais aux types de la tête des esterlins et de la croix ornée, qui y ont été publiés comme monnaies d'Aquitaine.

monnaies de quelques peuples anciens, et notamment avec celles de l'Egypte sous les Ptolémée et de la Syrie (1). Il semblerait que, pour que les flaons fussent mieux arrondis, on les soumettait à l'action du tour, et qu'ils étaient retenus pendant ce temps par une pointe en métal dur qui pénétrait profondément dans chaque flaon. On ne peut guère supposer que la cavité servit à retenir et à assujettir les flaons pendant l'opération de la frappe, au moyen d'une pointe qui aurait été fixée dans le coin même et qui aurait pénétré dans la cavité, car nous possédons plusieurs jetons où le point en creux existe, et qui n'en sont pas moins tréflés; et nous en avons d'autres où ce point occupe, par rapport au type, une place différente sur des exemplaires sortis du même coin.

Nous donnons dans les figures 134 à 137 de nos planches, comme spécimen des jetons anglais de la catégorie la plus nombreuse, quelques variétés que Snelling paraît ne pas avoir connues.

* 2. Astre à six rayons, dans un croissant. Au lieu de légende, une bordure formée de jambages et de globules alternés. Au centre de la pièce, un point profondément gravé en creux.

℟. Croix à triple nervure, dont les branches sont terminées en forme de trèfle, et coupent en quatre parties une bordure semblable à celle de l'avers. Dans chaque canton de la croix trois points disposés en triangle. (*Pl.*, fig. 134.)

* 3. Type de l'avers du n° précédent. Au revers, un ornement formé de trois branches pattées, partant d'un centre commun et également espacées. Dans chaque canton, une rose accostée à droite et à gauche de trois points disposés en triangle. Bordure de globules coupée par les trois branches pattées. Au centre du revers, un point en creux. (*Pl.*, fig. 135.)

(1) Hennin, *Manuel de Numismatique ancienne*, chapitre de la fabrication des monnaies antiques, t. I, p. 100.

Le type de l'astre rayonnant dans un croissant est gravé sur les monnaies : en Navarre, au XIIe siècle; à Toulouse, au commencement du XIIIe siècle; à Tripoli, sous la domination des Croisés, de 1200 à 1288. Il n'existe pas, que nous sachions, sur les monnaies anglaises, mais en revanche il figure sur beaucoup de jetons anglais, et la preuve qu'il était parfaitement naturalisé en Angleterre, c'est qu'on le voit également sur les sceaux des rois Richard-Cœur-de-Lion et Henri III (1189-1272) (1).

* 4. Tête des esterlins d'Edouard Ier et de ses successeurs. Au lieu de légende, une bordure de quintefeuilles.

℟. Trois léopards superposés. Bordure de jambages et de quintefeuilles, alternés. Point concave au centre du flaon. (*Pl.*, fig. 136.)

* 5. Variété qui ne diffère du n° 4 précédent que par la bordure de l'avers, qui est la même que celle du revers. Le point concave central est également du côté du revers. (*Pl.*, fig. 137.)

Le jeton qui suit peut avoir été frappé pour le service d'Isabelle de France, fille de Philippe III et femme du roi d'Angleterre Édouard II, ou encore pour Édouard III et ses successeurs en qualité de prétendants au royaume de France.

* 6. Ecu renfermant trois léopards superposés.

℟. Ecu à trois fleurs de lis, entouré de globules. (*Pl.*, fig. 138.)

Snelling a publié dans un ouvrage que nous n'avons pu nous procurer (2), et a encore décrit dans un travail postérieur (3), un jeton dont nous devons, à notre tour, donner d'après lui la description; la voici :

(1) De Vrée, *Généalogie*, p. 12 et 13.

(2) *A view of the coins struck by English Princes in France.*

(3) *A view of the origine*, etc., *of jettons or counters.*

7. EDWARDVS . REX . REGNAT . Sur un champ semé de fleurs de lis, le roi d'Angleterre Édouard III, représenté d'un air menaçant, armé de son épée et de son bouclier, *comme pour soutenir*, dit Snelling, *son droit à la couronne de France*.

℟. GARDE . ROBE . REGIS . Croix formée de quatre lions couronnés, cantonnée de quatre fleurs de lis — A l'avers et au revers, les mots des légendes sont séparés par de petites couronnes ouvertes.

Snelling fait remarquer que ce jeton, *qui est regardé*, dit-il, *comme un monument historique, est présumé avoir été frappé en France pour le service de la garde-robe du Roi*. Nous ne serons pas, pour ce qui concerne la question d'origine, plus affirmatifs que l'a été Snelling ; mais nous publions un autre jeton de la garde-robe du roi d'Angleterre, et ce dernier a été retrouvé en France :

* 8. + — LE — OP — ARD — SVE. (*Léopard Sue.*) Léopard haletant et accroupi, la tête ceinte d'une couronne à trois fleurons, et le col entouré d'une bannière flottante au semé de France écartelé d'Angleterre. Au centre du flaon, un point profondément gravé en creux.

℟. + — GARDE — ROBE — REGIS. Croix à triple nervure, fleuronnée, évidée au centre et aux extrémités en rosaces à quatre lobes. — A l'avers et au revers, les mots sont séparés et même coupés par de petites couronnes ouvertes. (*Pl.*, fig. 139.)

Ce jeton a toutes les apparences d'un pied-fort. Son épaisseur est de 2 millimètres largement mesurés, et son poids est de 10 grammes 75 centigrammes.

Si le jeton n° 8 est anglo-français, et c'est ce que nous ne pouvons pas plus affirmer que pour le n° 7, on remarque, dans tous les cas, par le point concave dont il est presque traversé,

qu'il est de façon entièrement anglaise. Il en est de même de celui qui suit :

* 9. ECCE . AGNVS . DEI . QVI . TOLL . PECCATA MV. L'agneau de Dieu tourné à gauche, la tête contournée à droite, avec la bannière à la hampe crucigère, le tout dans un entourage de douze arcs de cercle. Point concave au centre du flaon.

℟. + TAVNT : RE . . . : TAVNT : DISPEND. Une rose entourée de quatre couronnes et de quatre léopards, alternés. (*Pl.*, fig. 140.)

Le type de la rose en Angleterre est bien antérieur à l'époque où la *rose blanche* et la *rose rouge* servirent aux partis de signes de ralliement dans la révolution qui devait faire descendre du trône en 1460 Henri VI, de la maison de Lancastre, pour y élever Édouard IV, de la maison d'York.

Quant à la légende du revers, malheureusement incomplète, nous serions assez disposés, d'après ce qui en reste, à la croire française, mais d'un français peu épuré et tel qu'on le parlait en Angleterre sous Édouard III. On sait que la langue française était alors tellement répandue en Angleterre, qu'Édouard III y vit un sujet d'inquiétude politique, et qu'il crut devoir interdire, en 1360, l'usage de cette langue dans tous les actes publics de son royaume, où l'on s'en était servi jusqu'alors. TAVNT RE..., TAVNT DISPEND, pourrait très-bien vouloir dire : *Tant reçu, tant dépensé*, ou : *Tant reçoit*, *tant dépense*, etc. Cette devise a ses analogues sur d'autres jetons.

* 10. + MEMENTO . DOMINE . MEI . Ecu aux armes d'Angleterre, à trois léopards superposés.

℟. + DOMINVS . CETVM (*tecum*) . BENEI . Croix fleurdelisée aux extrémités, évidée en quadrilatère arqué, et renfermant une fleur de lis au centre. (*Pl.*, fig. 141.)

Ce jeton a bien évidemment été fait en France. Il n'a pas de

point concave, et le travail est purement français. Son époque est celle de la domination de Henri V ou de Henri VI (1413-1436).

Nous passons à l'examen de quelques pièces italiennes en laiton, qui n'ont pas malheureusement de légende, mais dont l'aspect général, de même que le métal, paraît permettre de les considérer comme des jetons. Si nous nous trompons dans cette appréciation, nous nous plaisons à croire que nos confrères d'Italie voudront bien nous rectifier. Nous avouons sans peine que nous connaissons peu le terrain sur lequel le hasard nous amène en ce moment.

* 11. L'aigle italienne. Bordure de roses percées.

℟. Fleur de lis de Florence. Bordure d'annelets dans un double grènetis. (*Pl.*, fig. 143.)

Jeton de Florence.

* 12. L'aigle italienne. Bordure de roses percées.

℟. Le lion de Saint-Marc. Bordure de globules.

* 13. Le lion de St-Marc. Bordure de quintefeuilles.

℟. Une femme de type moresque, nue et debout, s'appuyant du bras droit sur un bâton denté, et caressant de la main gauche un chien assis. Bordure de quintefeuilles. (*Pl.*, fig. 144) (1).

Les jetons n°s 12 et 13 sont de Venise.

* 14. L'aigle italienne. Bordure de roses percées.

℟. Ecu renfermant une échelle, armes parlantes de la famille *della Scala*. Au-dessus de l'écu, un fleuron; sur les côtés, une rangée de quintefeuilles. (*Pl.*, fig. 145.)

Jeton de Véronne, dont les membres de la famille della Scala, les Mastino, les Cane, les Alboin, les Antoine, etc., ont été podestats, du milieu du XIIIe siècle à 1387. En cette dernière année, Antoine della Scala fut dépossédé de la ville de Véronne

(1) Il convient de rapprocher de ce jeton celui que M. de Fontenay a publié sans attribution, à la page 57 de son *Manuel*.

par Jean Galéas, seigneur de Milan, qui s'en empara. Antoine della Scala se retira à Venise.

* 15. L'aigle italienne. Bordure de roses percées.

℟. Ecusson en forme de tête de raquette, renfermant une crosse en pal entre deux points, et surmonté d'une croix. Bordure de roses percées, entre deux grènetis. (*Pl.*, fig. 146.)

Nous n'avons pu découvrir à quelle ville ou à quel pouvoir quelconque le jeton n° 15 se rapporte.

Les jetons n°s 11 à 15 ont tous entre eux un air de famille très-prononcé : c'est le même travail ; ce sont les mêmes ornements. L'époque où ils ont été faits peut avoir duré longtemps. On voit, dans tous les cas, par le jeton de la maison d'Anjou-Sicile que nous avons décrit dans le chapitre IV, sous le n° 14 (*Pl.*, fig. 84), et qui présente aussi le même air de famille, qu'il était déjà fabriqué de ces jetons à Naples du temps de Charles de Duras (1382-1386), ou au plus tard sous son fils, Ladislas (1386-1414).

Il existe de nombreux jetons aux armes des ducs de Savoie. Aucun de ceux que nous avons vus ne remonte au delà de la seconde moitié du xve siècle. Celui que nous avons dessiné, et que nous allons décrire, est le plus correct de ceux qui nous sont passés sous les yeux.

* 16. Ecu penché, aux armes de Savoie, qui sont *de gueules, à la croix d'argent*. Au-dessus de l'écu, un casque dont la partie supérieure représente une tête bizarre surmontée de plumes. Le casque est, de plus, orné de lambrequins terminés par des houppes. Dans le champ, et accostant le casque, la devise FERT, en caractères gothiques minuscules. Bordure d'arcs de cercles festonnés.

℟. Le même écu de Savoie, dans la position droite ordinaire, accosté de deux lacs d'amour réunis entre eux par quelques arcs de cercle festonnés. Au-dessus de l'écu la devise FERT en caractères gothiques minuscules. (*Pl.*, fig. 142.)

Tous ces insignes sont bien connus pour appartenir aux ducs de Savoie, et se retrouvent sur leurs monnaies. L'ordre du lacs d'amour avait été institué en Savoie, en 1355, par Amé V, dit le *Comte Vert*.

Nous n'insisterons pas sur la devise FERT, qui s'explique très-bien comme mot latin et sans abréviation, mais dans laquelle les uns voient les initiales de *Fortitudo ejus Rhodum tenuit*, tandis que d'autres, qui paraissent avoir voulu plaisanter, y ont trouvé les initiales de *frappez, entrez, rompez tout* (1). On ne peut que répéter, avec Dupuy-Demportes, que « ces quatre lettres ont reçu beaucoup d'interprétations » aussi ridicules et aussi extravagantes les unes que les » autres. »

M. Cartier (2) et M. de Fontenay (3) ont publié quelques jetons des ducs et des princes de la maison de Savoie, mais qui paraissent encore moins anciens que le nôtre. Nous devons ajouter que le type de l'écu penché aux armes de Savoie, surmonté d'un casque bizarre, a souvent été imité à Nuremberg vers la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe.

Nous avons passé en revue, dans les pages qui précèdent, les jetons du moyen âge, d'origine déterminée, dont nous avons pu avoir connaissance. Il nous reste à décrire les jetons d'origine indéterminée et les jetons banaux. Ce sera l'objet de la seconde partie de ce Recueil.

(1) Dupuy-Demportes, *Traité historique et moral du Blason*, 1754, t. I, p. 164.

(2) *Revue numismatique*, 1848, p. 226.

(3) *Nouvelles études de jetons*, 1850, p. 8 et 9.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

ERRATA.

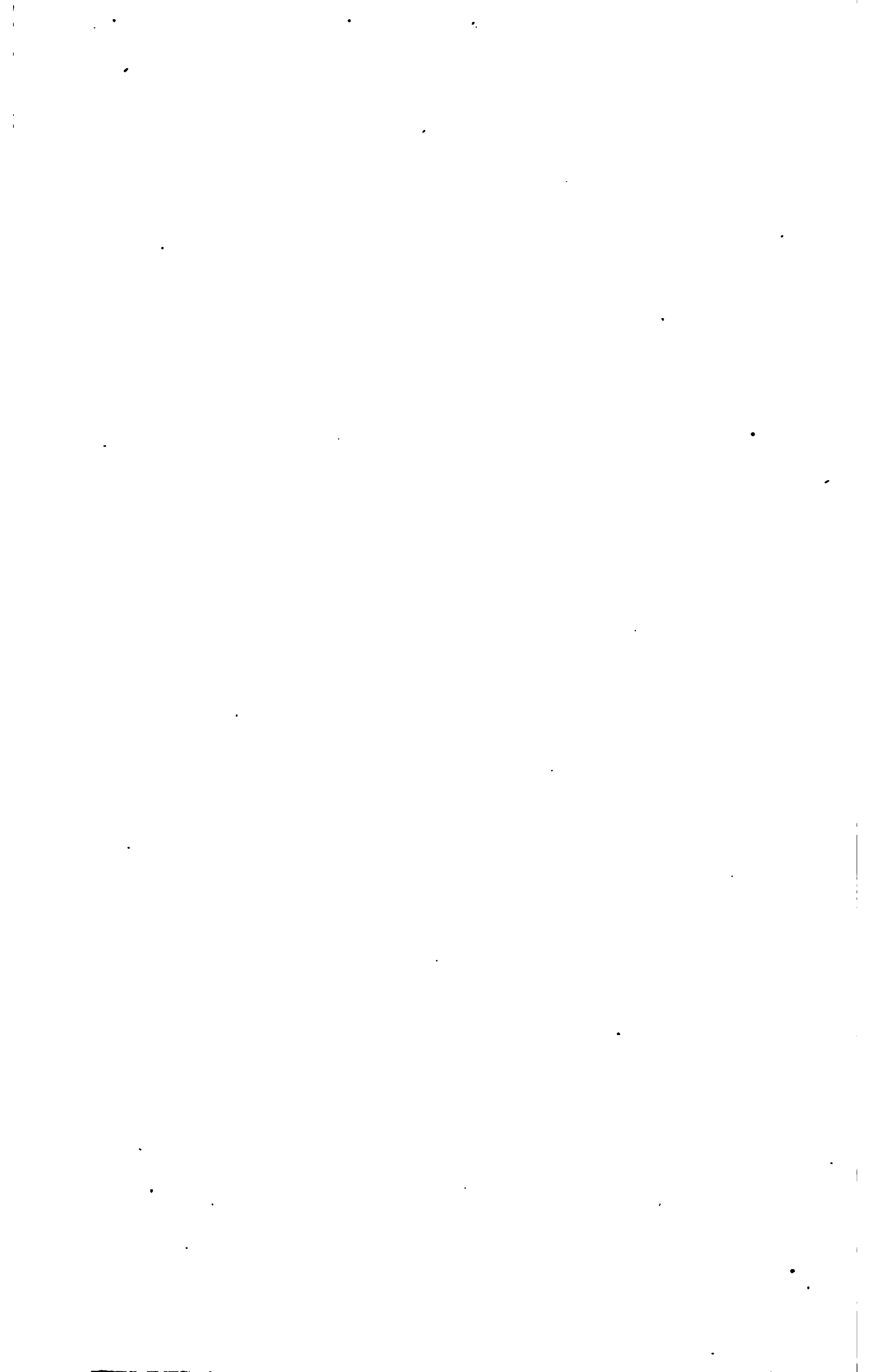
—

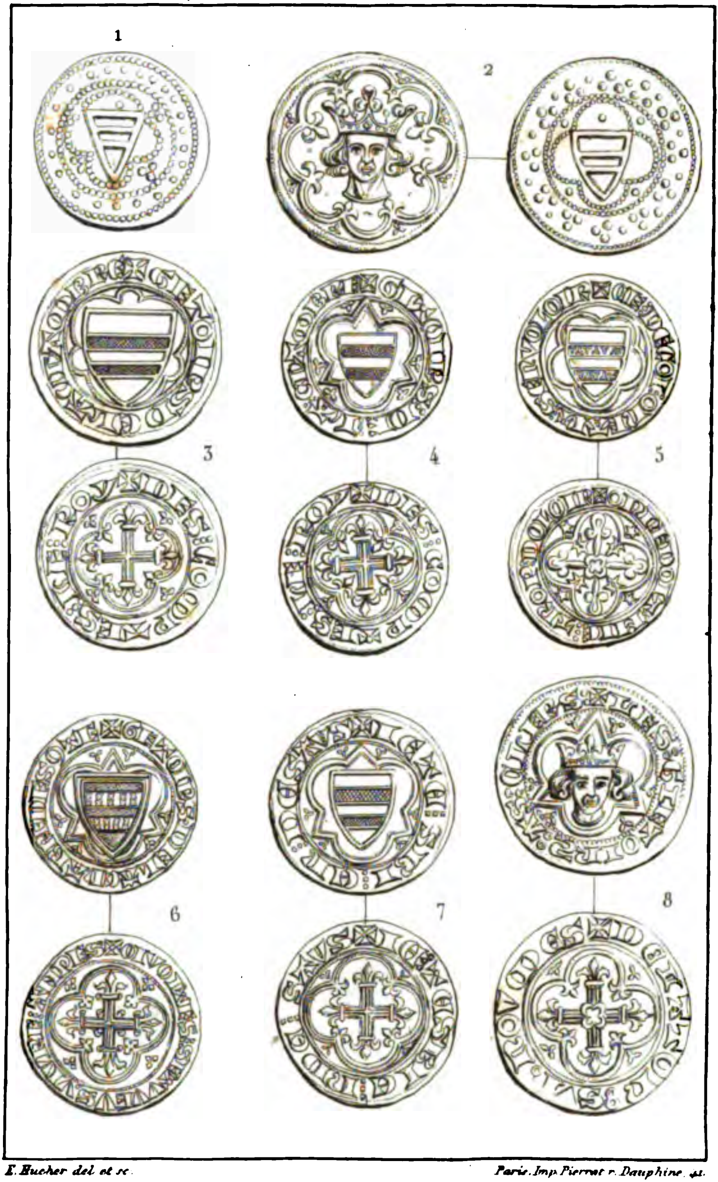
Page 13,	ligne	4;	mois; *lisez :* moins.
— 21,	—	4;	cinq; *lisez :* six.
— 125,	—	14;	.... jeton. Philippe...; *lisez :* jeton, Philippe....
— 155,	—	25;	une des; *lisez :* sur des.

TABLE

DES MATIÈRES DE LA PREMIÈRE PARTIE

FIN DE LA TABLE.

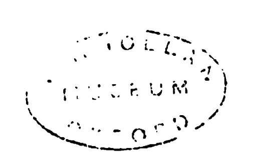


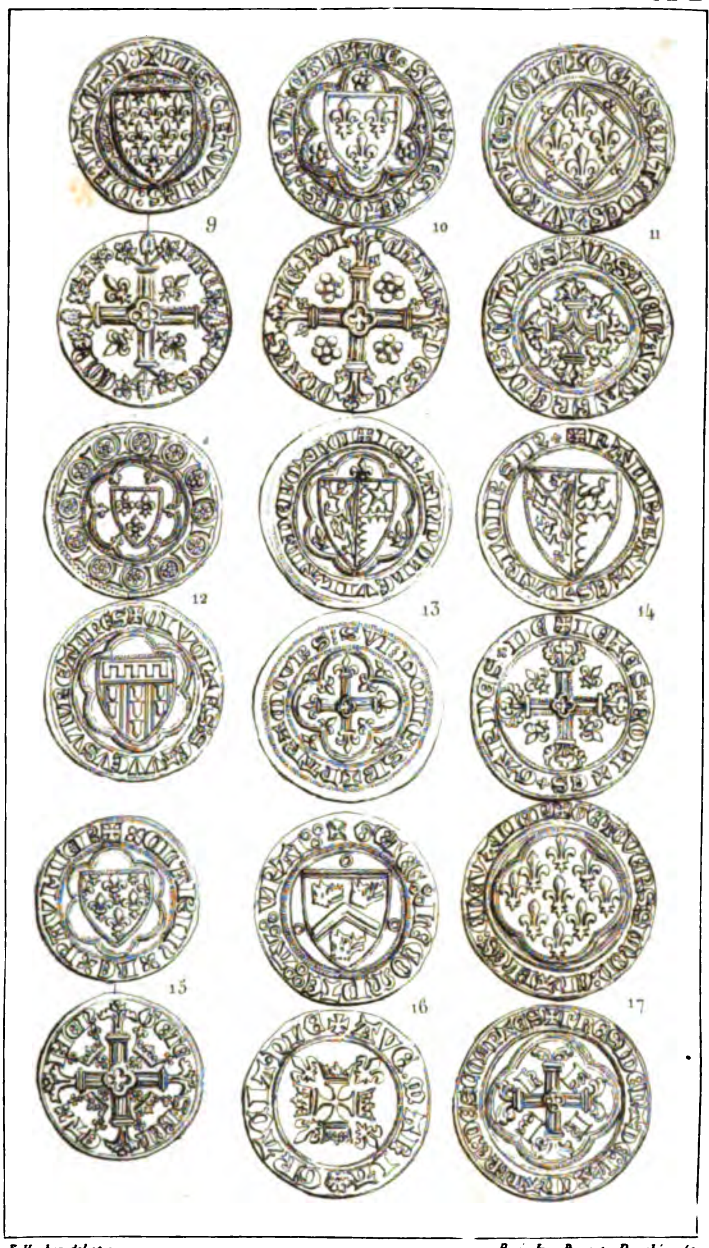


E. Hucher del. et sc. Paris. Imp. Pierron r. Dauphine. 41.

JETONS DES COURS SOUVERAINES ET DES OFFICES DES ROIS DE FRANCE

1 à 8. Jetons de la Chambre des Comptes



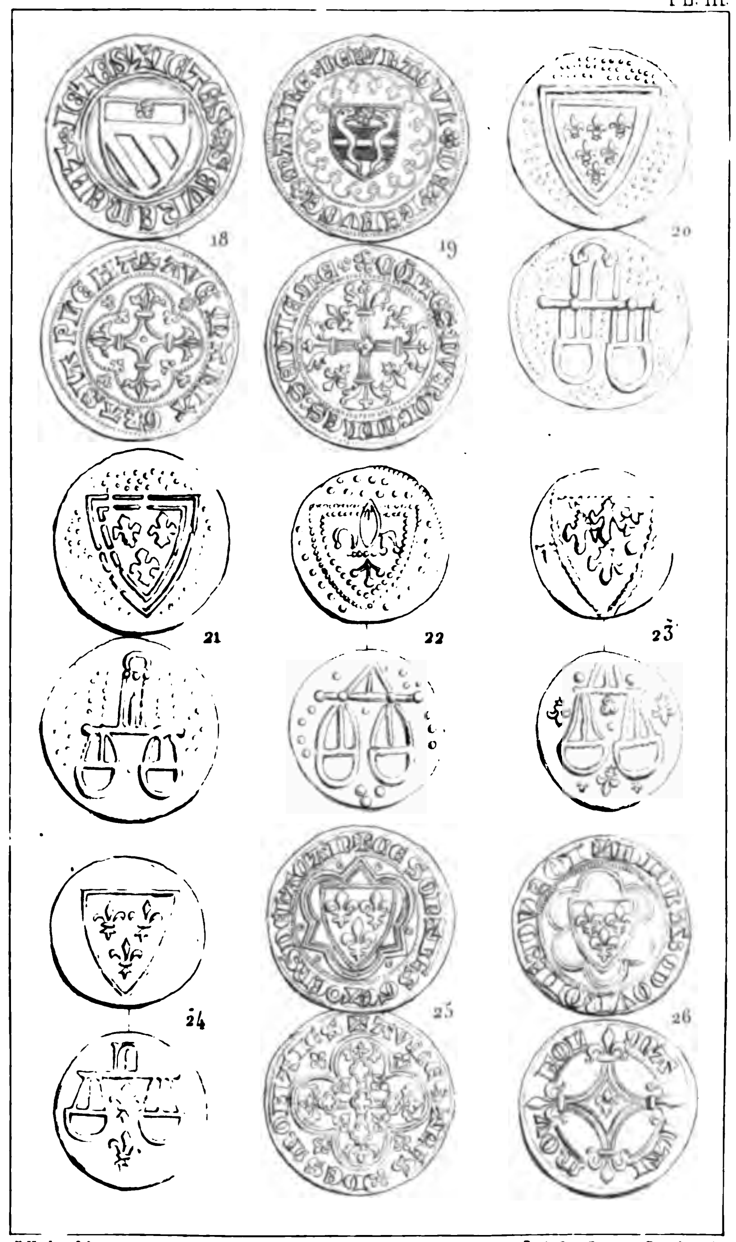


E. Hucher del. et sc. Paris Imp. Pierron r. Dauphine, 41.

JETONS DES COURS SOUVERAINES ET DES OFFICES DES ROIS DE FRANCE

9. a 12. Jetons de la Chambre des Comptes

13. a 17. Jetons des Officiers de cette Chambre



E. Hucher del et sc.

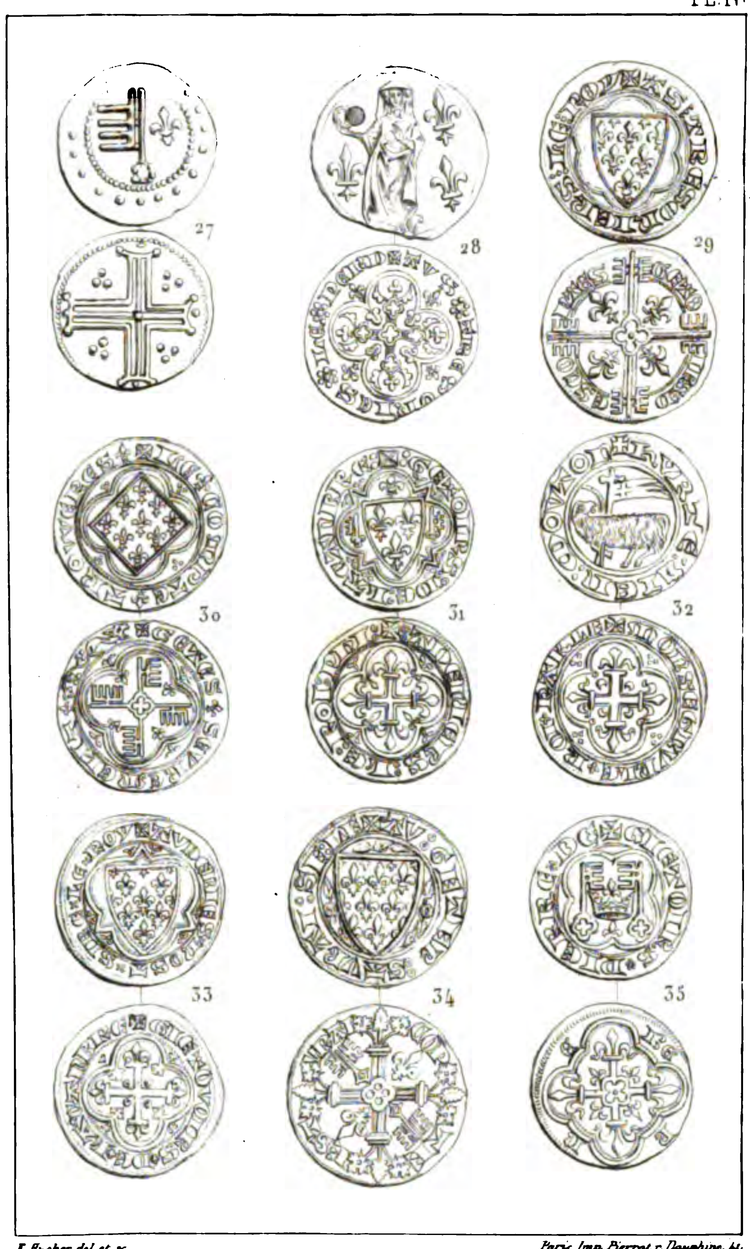
Paris Imp. Perrot r. Dauphine 41.

JETONS DES COURS SOUVERAINES ET DES OFFICES DES ROIS DE FRANCE

18 et 19. Jetons des Officiers de la Chambre des Comptes

20 à 26 Jetons de la Chambre des Monnaies





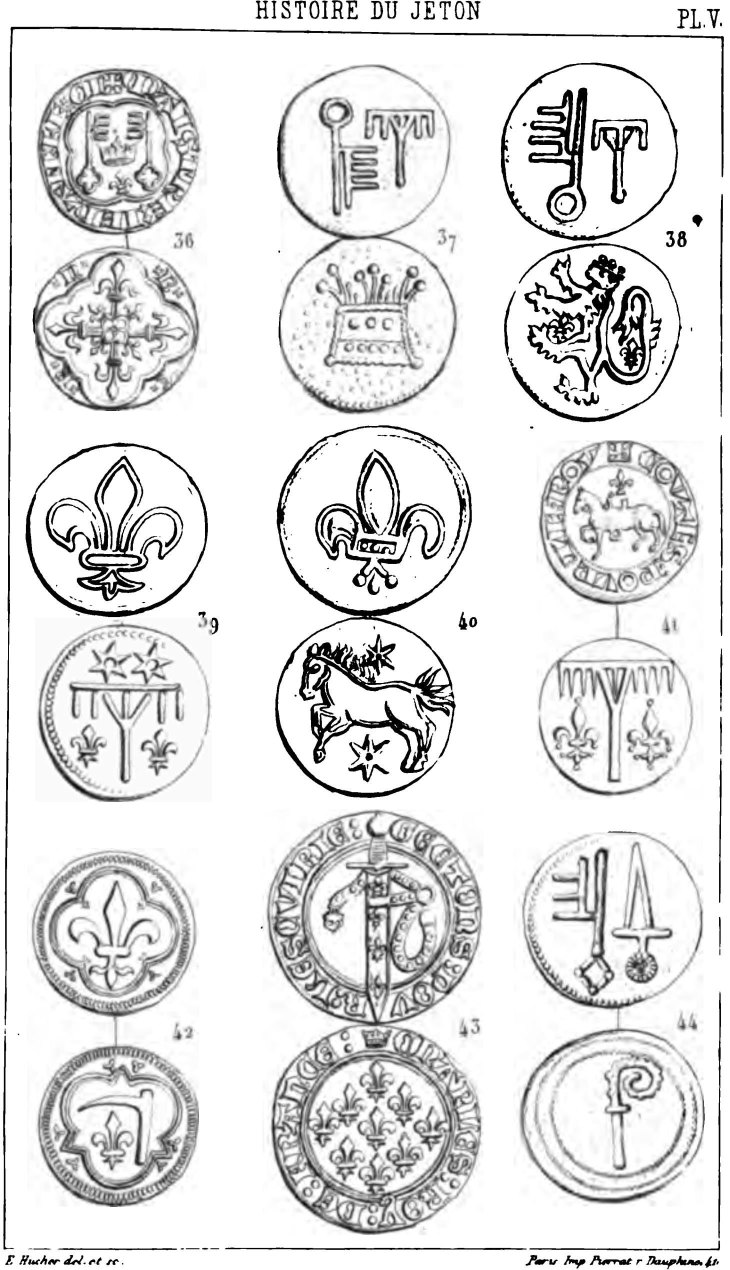
E. Hucher del et sc. — Paris Imp. Pierrat r. Dauphine, 41.

JETONS DES COURS SOUVERAINES ET DES OFFICES DES ROIS DE FRANCE

27 à 30 Jetons de la Chambre du Trésor

31 à 35. Jetons de la Chambre aux Deniers

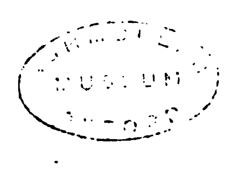




E. Hucher del. et sc. Paris Imp. Pierron r. Dauphine, 41.

JETONS DES OFFICES DU ROI DE FRANCE

36. Jeton des Officiers de la Chambre aux Deniers.
37 à 44 Jetons de l'Écurie du Roi.





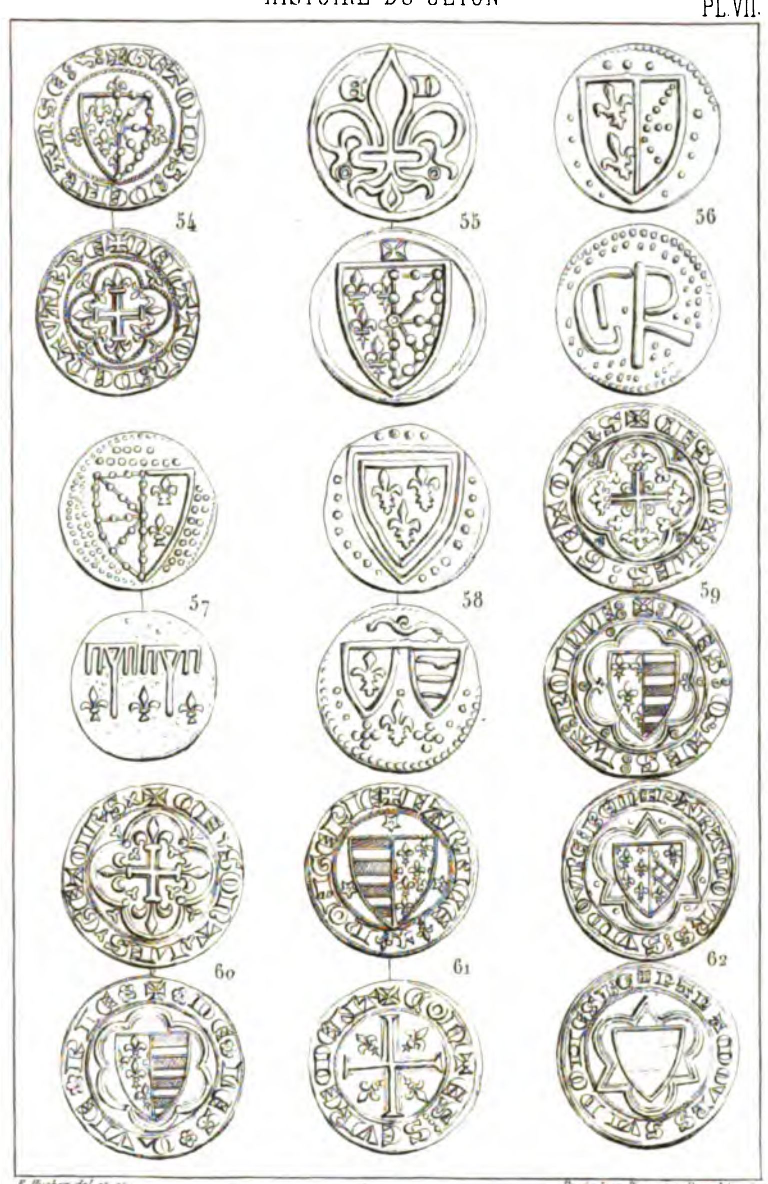
E. Hucher del. et sc. Paris. Imp. Pierron r. Dauphine, 4.

JETONS DES OFFICES DE L'HOTEL DES ROIS ET DES REINES DE FRANCE

45 et 46. Jetons de la Vénerie 47. Jeton Indéterminé

48 et 49. de Marie de Brabant femme de Philippe-le-Hardi

50 à 53. de Jeanne de Navarre femme de Philippe-le-Bel



E. Hucher del. et sc.

Paris. Imp. Pierron, r. Dauphine, 41

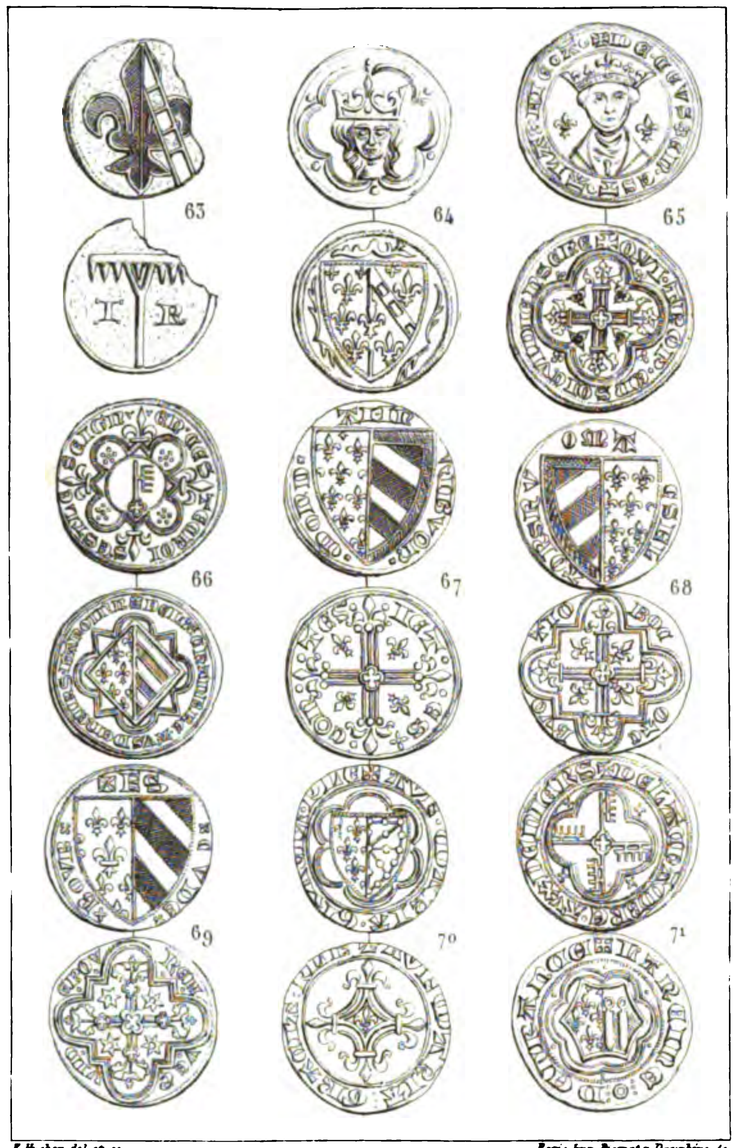
JETONS DES REINES DE FRANCE

54 à 57. de Jeanne de Navarre femme de Philippe-le-Bel.

58 à 61 de Clémence de Hongrie femme de Louis-le-Hutin

62. de Jeanne d'Evreux femme de Charles-le-Bel.

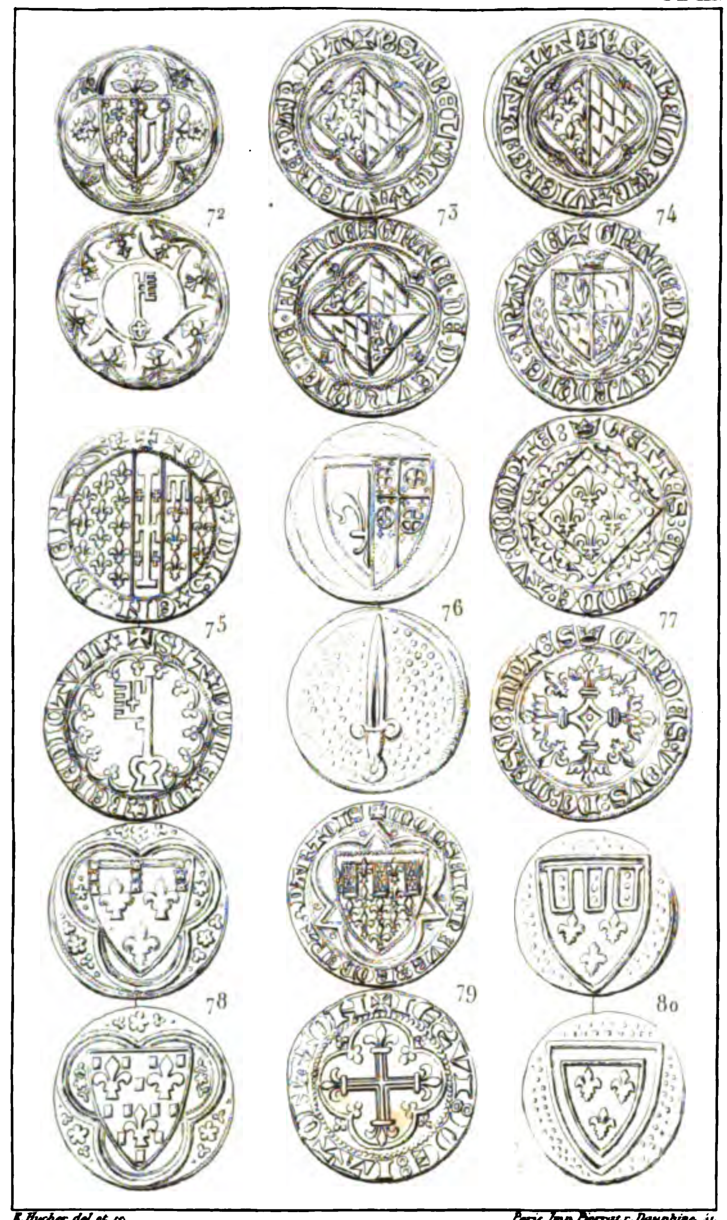




E. Hucher del. et sc. Paris Imp. Pierrat r. Dauphine, 44.

JETONS DES REINES DE FRANCE

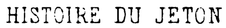
63 à 65 de Jeanne d'Evreux femme de Charles-le-Bel
66 à 69. de Jeanne de Bourgogne femme de Philippe de Valois
70. de Blanche de Navarre, 2e femme de Philippe de Valois
71. de Jeanne d'Auvergne femme de Jean-le-Bon



E. Hucher del. et sc. Paris. Imp. Pierron r. Dauphine, 32

JETONS DES REINES ET DES PRINCES DU SANG ROYAL DE FRANCE

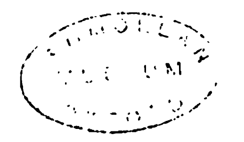
72. de Jeanne d'Auvergne, femme de Jean le Bon. 73 74 d'Isabeau de Bavière femme de Charles VI.
75. de Marie d'Anjou femme de Charles VII. 76. 77. des Comtes de Valois, Ducs d'Alençon.
78 à 80 des Comtes d'Artois.

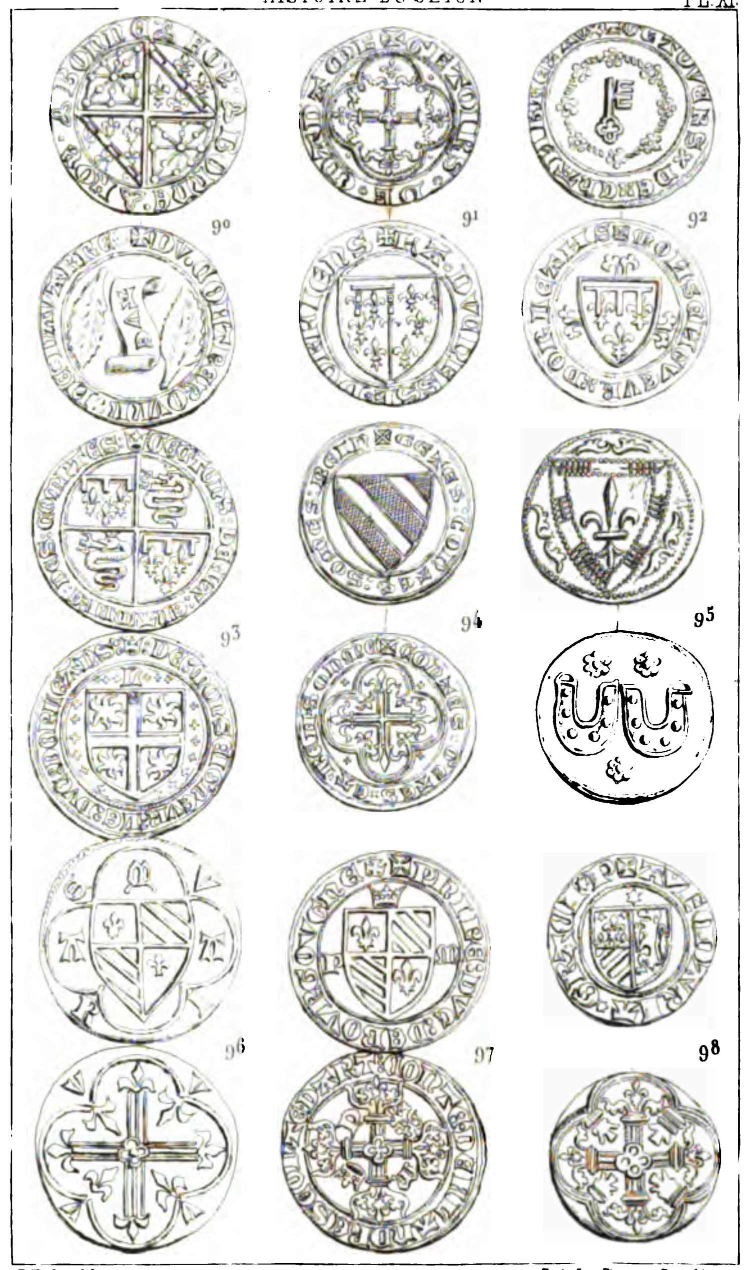


E. Hucher del. et sc. *Paris Imp. Pierrat, r. Dauphine, 61.*

JETONS DES PRINCES DU SANG ROYAL DE FRANCE

81. 82. Jetons des Comtes d'Artois. 83. 84. des Comtes d'Anjou-Sicile. 85. des Comtes de Poitou. 86. à 89. des Comtes d'Evreux, Rois de Navarre.





E. Hucher del et sc.   Paris Imp Pierrat, r. Dauphine, 41.

JETONS DES PRINCES DU SANG ROYAL DE FRANCE

90. Jeton des Comtes d'Evreux; Rois de Navarre. 91. à 93. des Ducs d'Orléans;
95. de Charles de France, C.te de la Marche; 94, 96, 97 et 98. des Ducs de Bourgogne Comtes de Flandre, &.a



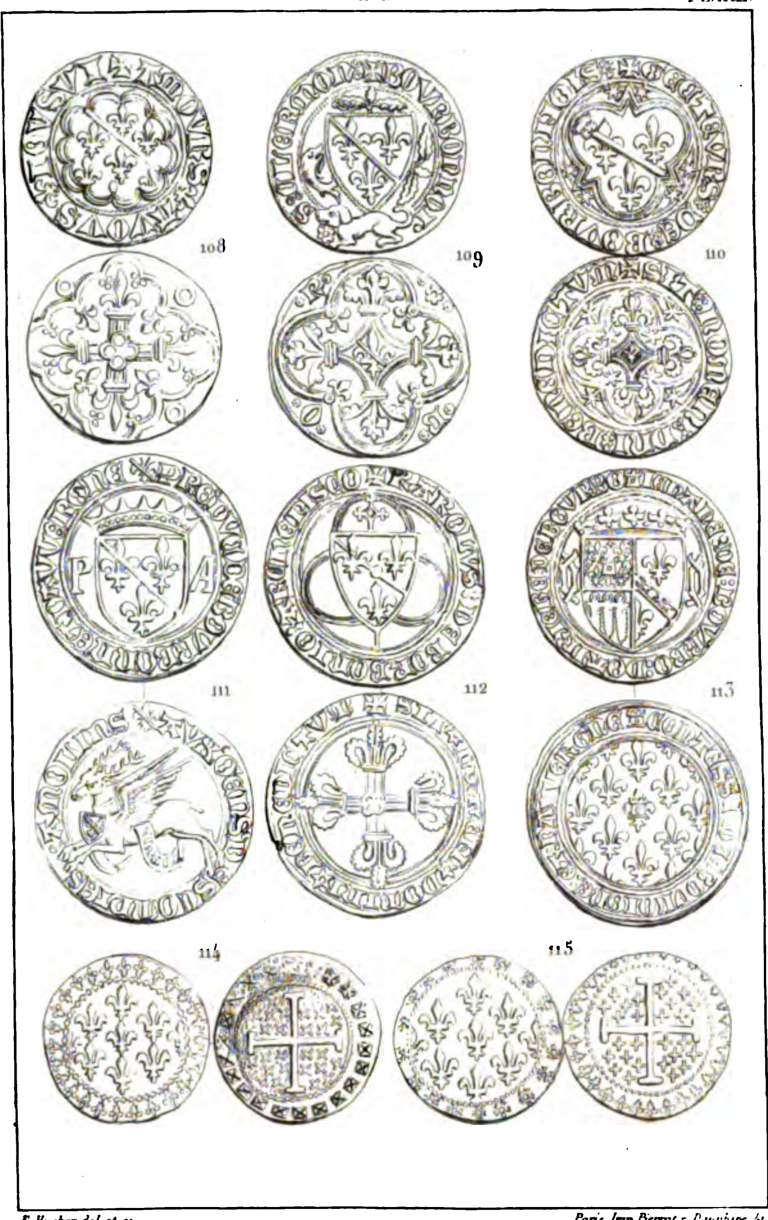


E. Hucher del. et sc. Paris. Imp. Pierrat r. Dauphine, 44.

JETONS DES PRINCES DU SANG ROYAL DE FRANCE

99 à 105. Jetons des Ducs de Bourgogne, Comtes de Flandres &.ª
106. des Ducs de Berry. 107. des Ducs de Bourbon.



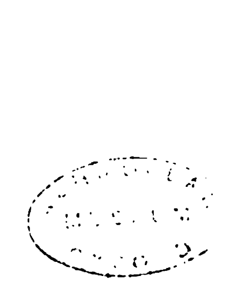


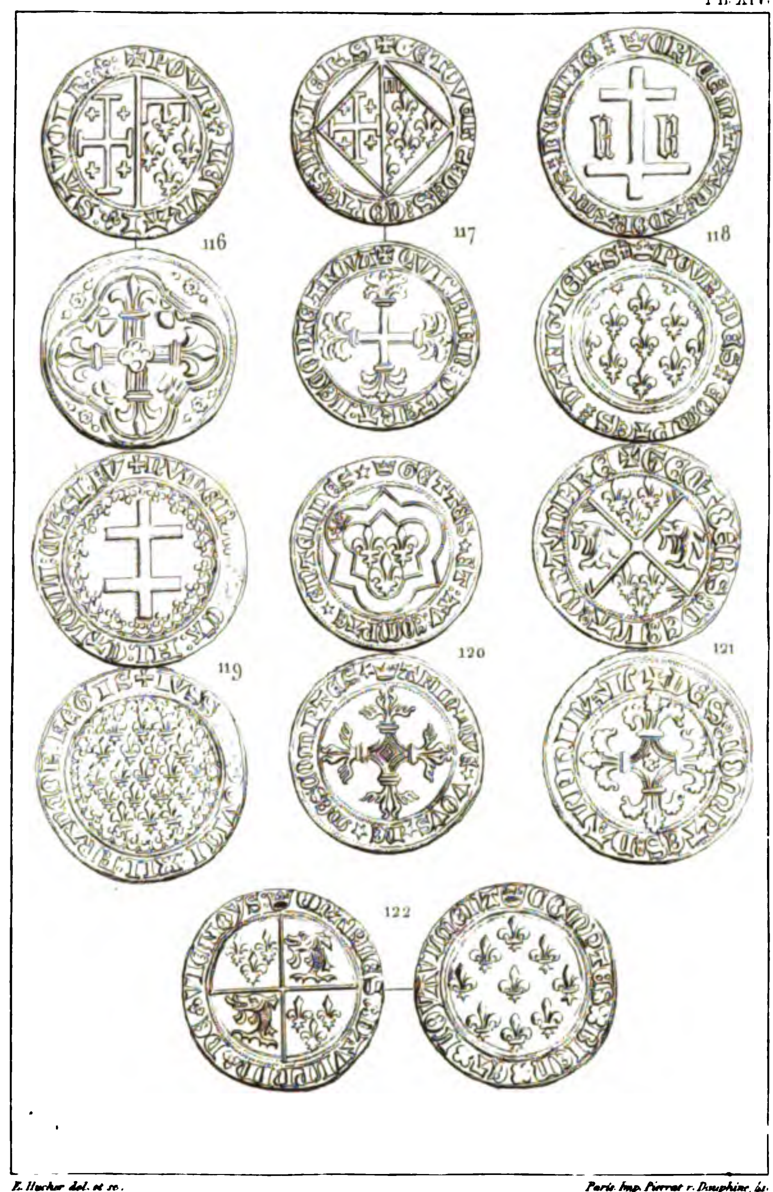
E. Hucher del. et sc. Paris. Imp. Pierron r. Dauphine, 41.

JETONS DES PRINCES DU SANG ROYAL DE FRANCE

108 à 113. Jetons des Ducs de Bourbon

114 et 115. des d'Anjou Comtes du Maine





E. Hucher del. et sc.

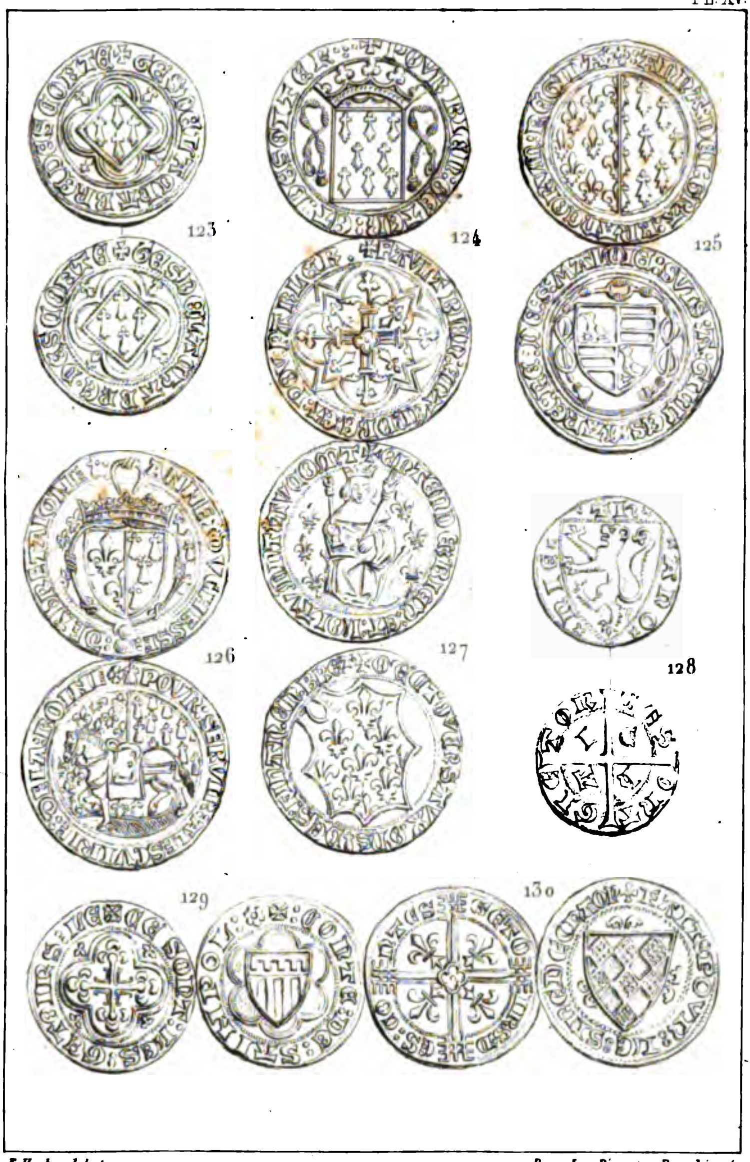
Paris. Imp. Pierron r. Dauphine, 21.

JETONS DES PRINCES DU SANG ROYAL DE FRANCE

116 à 119. des Ducs d'Anjou Comtes du Maine. 120 de Charles d'Anjou Comte du Maine.

121 et 122. du Dauphiné.





E. Hucher del. et sc. Paris. Imp. Pierrat r. Dauphine, 41.

JETONS DES DUCS DE BRETAGNE &.ª

123 à 127. Jetons des Ducs de Bretagne. 128. des Comtes de Hainaut. 129. du Comte de S.t Pol. 130. du Sire de Craon.



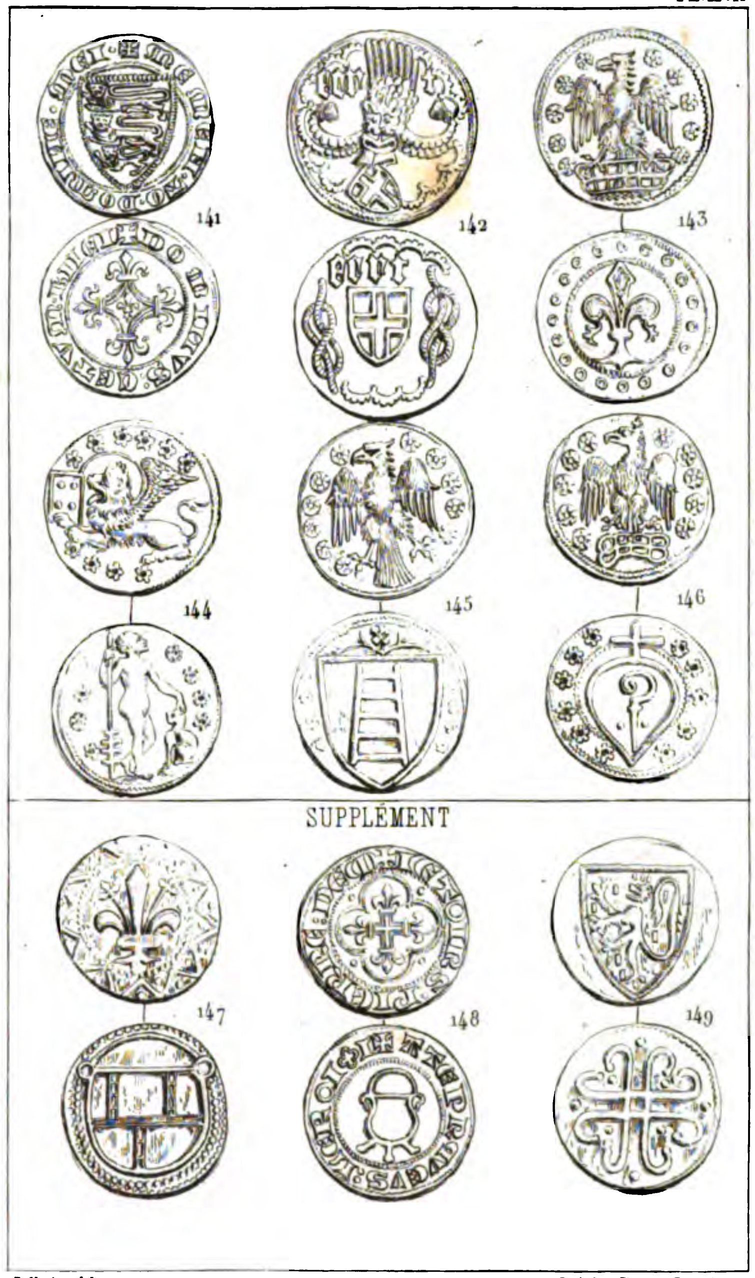
E. Hucher del. et sc. Paris. Imp. Pierrat r. Dauphine, 61

JETONS DES VILLES, ANGLAIS OU ANGLO-FRANÇAIS.

131. de Paris. 132. de Rouen. 133. d'Angers

134. à 140. Jetons Anglais ou Anglo-Français

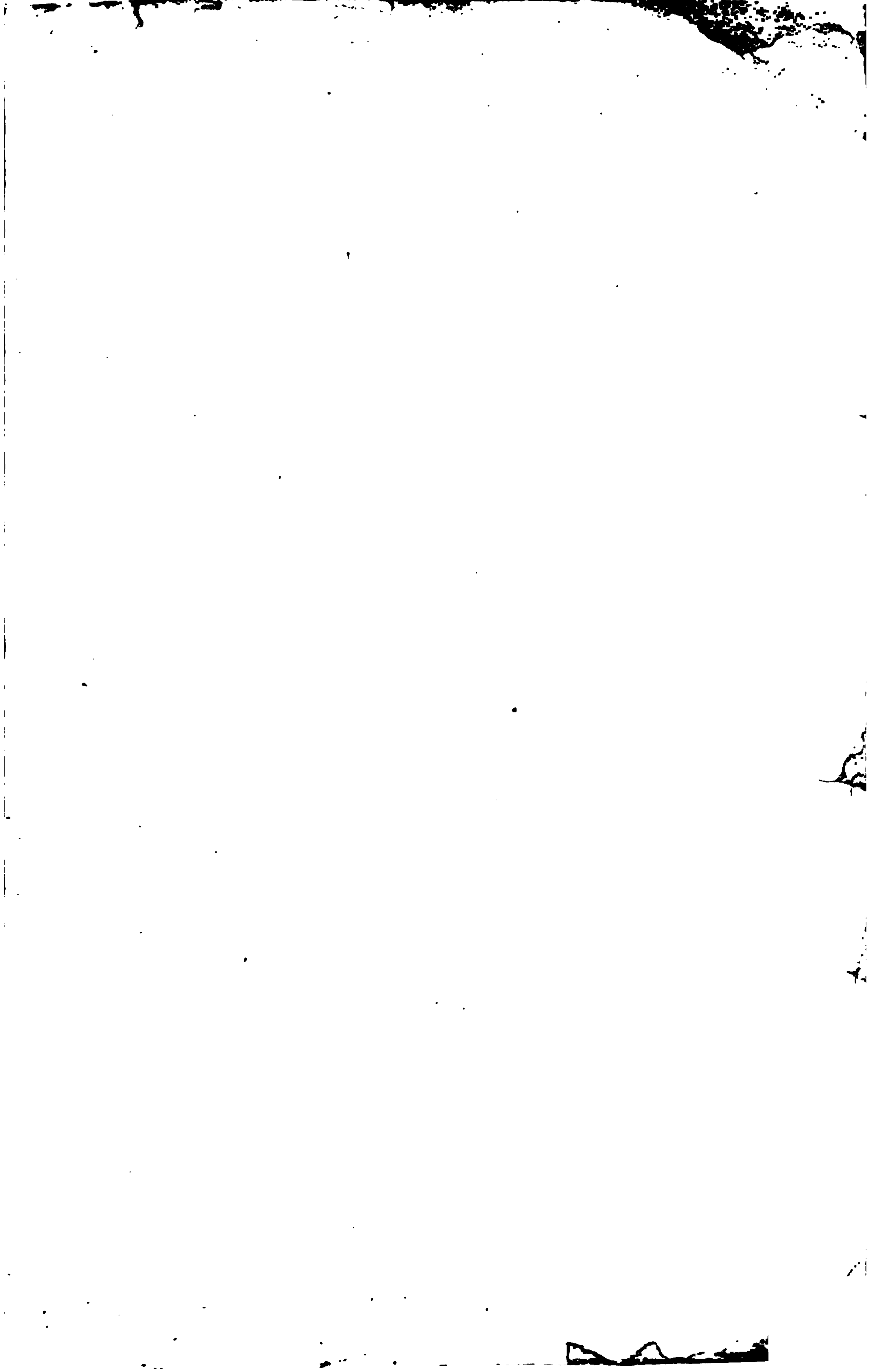

MUSEUM
OXFORD



E. Hucher del et sc. Paris. Imp. Pierron r. Dauphine, 41.

JETONS ANGLAIS, DE SAVOIE, D'ITALIE
ET SUPPLÉMENT

141. Jeton Anglais ou Anglo-Français. 142 de Savoie. 143. à 146. d'Italie
147. et 148. Jetons de l'office de la Cuisine. 149. Jeton Seigneurial.



HISTOIRE DU JETON AU MOYEN AGE, par MM. ROUYER et HUCHER, in-8°, orné de 17 planches gravées sur cuivre. — 1re *Partie*, prix. . . . . 6 fr.

2e *Partie sous presse.*

Paris, ROLLIN, rue Vivienne, 12; Le Mans, MONNOYER, éditeur.

OUVRAGES QUI SE TROUVENT
A L'IMPRIMERIE-LIBRAIRIE MONNOYER
AU MANS (SARTHE).

CALQUES DES VITRAUX PEINTS de la Cathédrale du Mans, publiés en 10 livraisons, format grand-colombier, par M. E. HUCHER. (*Quatre livraisons ont paru*). La livraison . . . . 15 f. »
(*Cet ouvrage a été honoré d'une médaille de 2e classe, à l'Exposition universelle de 1855.*)

ÉTUDES sur l'Histoire et les Monuments du département de la Sarthe, avec planches in-folio et nombreuses vignettes, par E. HUCHER, *en collaboration avec MM. Lassus, Drouet, etc.* 7 50

LA FERTÉ-BERNARD, son histoire et ses monuments, in-8°, par M. L. CHARLES; 3 planches 2 50

SILLÉ-LE-GUILLAUME et ses Environs, in-8°, par M. E. HUCHER; vignettes et planches gravées et lithographiées 2 50

NOTE sur une ancienne étoffe de soie, in-8°, par M. E. HUCHER; vignettes 1 50

MAISON D'ADAM ET D'ÈVE, in-8°, par M. E. HUCHER . . . . 1 »

PIERRE TOMBALE de Saint-Ouen, in-8°, par M. E. HUCHER; vignette. 1 »

SIGILLOGRAPHIE du Maine, in-8°, par M. E. HUCHER; vignettes . . . . 1 »

PREMIÈRE LECTURE du nom de Salomon, inscrit sur le phylactère de l'une des statues cariatides du Portail roman de la Cathédrale du Mans, in-8°, vignettes, par M. E. HUCHER . . . . 1 »

NOTICE sur une fibule mérovingienne à inscription chrétienne, in-8°, par M. E. HUCHER; vignettes . . . . 1 »

NOTES sur le bas-relief de Saulges, in-8°, par M. E. HUCHER; vignettes . . . . » 50

Typ. Monnoyer, au Mans.









